

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 17 décembre 2015 à 09h00
Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille quinze le jeudi dix-sept décembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	124
Procurations :	10
Date de convocation :	11 décembre 2015

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinnasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Macr PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUIJVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY,

	Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
M. Robert GRIMAUD	Claude RAYNAL
M. Bruno COSTES	Aviv ZONABEND
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Vincentella DE COMARMOND	François BRIANCON
M. Djillali LAHIANI	Daniel ROUGE
M. Laurent LESGOURGUES	Jean-Luc LAGLEIZE
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
Mme Gisèle VERNIOL	Pierre COHEN

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**
- 2 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 3 **RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Convention de participation Garantie maintien de salaire Prévoyance : Adoption d'un avenant au contrat conclu avec la MNT - *DEL-15-572*
 - 3.2 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-15-763*
 - 3.3 Renouvellement de la convention avec le COSAT (Comité des Oeuvres Sociales Sportives et Culturelles des Agents de la ville de Toulouse et assimilés) - *DEL-15-806*
 - 3.4 Elargissement des compétences de la Métropole : transfert du personnel totalement affecté aux compétences transférées et maintien des avantages acquis (art.111) des agents transférés à Toulouse Métropole - *DEL-15-785*
- 4 **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Position de Toulouse Métropole concernant le dispositif de dérogation municipale des communes membres au principe du repos dominical des salariés par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques - *DEL-15-825*
 - 4.2 Délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président : Modification - *DEL-15-923*
 - 4.3 Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - Avis de Toulouse Métropole - *DEL-15-920*
 - 4.4 Présentation des rapports annuels 2014 des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration de sociétés d'économie mixte locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) : Oppidéa, Semidiad, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL) - *DEL-15-739*
 - 4.5 Présentation des rapports annuels des délégataires de services publics - Exercice 2014 - *DEL-15-357*
 - 4.6 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (11). - *DEL-15-919*
 - 4.7 Service extérieur Pompes funèbres – Incinération des pièces anatomiques et dons de corps à la science : adoption d'une convention type à passer avec divers établissements de soins publics et privés - *DEL-15-900*
 - 4.8 Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public - *DEL-15-758*
 - 4.9 Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Adoption d'une convention tripartite de fourniture de chaleur avec Décosec et la Setmi - *DEL-15-759*
 - 4.10 Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Adoption d'une convention quadripartite de transfert de tonnages de déchets entre Décosec, la Setmi, Econotre et Toulouse Métropole - *DEL-15-760*
 - 4.11 Rapport de Développement Durable 2015 de Toulouse Métropole - *DEL-15-672*

5 FINANCES

- 5.1 Décision modificative n°4 - budget principal et budgets annexes - exercice 2015 - *DEL-15-835*
- 5.2 Adoption du budget primitif 2016 - Budget principal et budgets annexes - *DEL-15-836*
- 5.3 Autorisations de programmes et crédits de paiements - exercice 2016 - *DEL-15-837*
- 5.4 Règlement budgétaire et financier de la Métropole - *DEL-15-838*
- 5.5 Attribution de compensation 2015 - *DEL-15-839*
- 5.6 Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) pour 2015 - *DEL-15-840*
- 5.7 Taxe de séjour intercommunale - *DEL-15-918*
- 5.8 Actualisation des tarifs du Crématorium et des Pompes funèbres - *DEL-15-891*
- 5.9 Marché d'Intérêt national de Toulouse Métropole : Adoption d'une convention pour versement d'une avance à la SEM - *DEL-15-846*
- 5.10 Fixation de la durée d'amortissement des biens sur le budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-15-841*
- 5.11 Fixation durée d'amortissement des biens sur le budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole de Toulouse - *DEL-15-842*
- 5.12 Transferts d'équipements : Modalités financières pour la continuité de la réalisation de certains travaux entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse - *DEL-15-909*
- 5.13 Gestion active de la dette : délégation au Président pour le recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - *DEL-15-844*
- 5.14 Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels de Toulouse Métropole à l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse : adoption de l'avenant n° 3 - *DEL-15-843*
- 5.15 Autorisation d'encaissement des recettes de concessions de cimetières de la ville de Toulouse par le régieur de la régie mixte du Crématorium de Toulouse Métropole - *DEL-15-845*
- 5.16 Parking Catalogne à Blagnac : Annulation de 6 titres de recettes au profit de M. BOUALLAGUI - *DEL-15-768*
- 5.17 Constitution de provisions concernant la société Websourd - *DEL-15-922*

6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 6.1 Adoption de l'accord cadre de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole - *DEL-15-916*
- 6.2 Volet mobilité du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 : Adoption de la convention d'application Haute-Garonne du programme routier et des études multimodales - *DEL-15-907*
- 6.3 Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 / Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - Plate-forme recherche clinique : sollicitation du remboursement d'un solde de convention - *DEL-15-868*
- 6.4 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment C et des sous-sols des bâtiments B et G du Laboratoire de Chimie de Coordination : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-869*
- 6.5 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment de l'Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique (IBCG) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-870*
- 6.6 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme Comportements, Cognition et Usages (CCU) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-871*
- 6.7 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme d'analyses géochimiques et isotopiques (PANGEE) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-872*
- 6.8 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Jouvence des bancs de condensateurs du Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (JOUBANC) : adoption d'une convention d'opération - *DEL-15-873*
- 6.9 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme nanomatériaux adressables (NANOMAT) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-874*
- 6.10 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Pôle Archéosciences Environnement Midi-Pyrénées (PAE-MIP) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-875*
- 6.11 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Conseil Régional - Bâtiment de l'unité clinique ruminants de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-876*
- 6.12 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Conseil Régional - Bâtiment des blocs chirurgicaux de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-878*
- 6.13 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) - Plate-forme d'endoscopie (CHUVAC) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-879*
- 6.14 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) - Plate-forme d'intensification des procédés de PROduction et SEparation BIotechnologiques (PROSEPBIO) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-880*
- 6.15 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INVT) - Plate-forme Pile à combustible (PAC-AERO) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-881*
- 6.16 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) - Plate-forme d'Imagerie haute performance pour les MATériaux, les Ecoulements Complexes et les structures BIologiques (I-MATECBIO) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-882*
- 6.17 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - Rénovation de l'animalerie EZOP : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-884*
- 6.18 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - plate-forme génome et transcriptome (GeT) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-883*
- 6.19 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - Plate-forme Métabolomique METATOUL - Volet 1 : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-885*
- 6.20 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - Programme d'Investissement des Instituts de Langlade- Oncopole (PIL) - Volet 1 : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-886*
- 6.21 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Université Toulouse 2 Jean-Jaurès - Plate-forme expérimentale pour l'étude des comportements alimentaires contextualisés (OVALIE) : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-887*
- 6.22 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation du bâtiment A de la cité universitaire de l'Arsenal : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-888*
- 6.23 Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation des bâtiments 4 et 5 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention d'opération - *DEL-15-889*

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 7.1 Agence de Développement Economique Toulouse Métropole - dotation de Toulouse Métropole au budget 2016 : adoption d'une convention - *DEL-15-913*
- 7.2 Agence de Développement Economique Toulouse Métropole - convention de mise à disposition de moyens pour l'exercice 2016 : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-15-914*
- 7.3 Vers la création de l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole - Evolutions statutaires de la SEM " pour le développement du tourisme en région toulousaine " (dite SEM Tourisme) : objet social et dénomination, acquisition d'actions, désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein du Conseil d'administration, avis sur le non maintien de l'Office de Tourisme de Toulouse - *DEL-15-921*
- 7.4 Réalisation du Schéma directeur du Tourisme : attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Toulouse - *DEL-15-866*
- 7.5 Salons de l'immobilier d'entreprises "MIPIM et SIMI" : adoption d'une convention pluriannuelle (2016-2018) avec les partenaires - *DEL-15-894*
- 7.6 Emploi-Forum "Carrefour pour l'emploi Toulouse Métropole" 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-15-895*
- 7.7 Numérique - La Mêlée - programme d'actions 2015 : avenant de prorogation pour le 1er trimestre 2016 et attribution de subvention - *DEL-15-892*

8 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 8.1 Approbation de la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de BALMA - *DEL-15-856*
- 8.2 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour - *DEL-15-899*
- 8.3 Approbation de la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de L'UNION - *DEL-15-633*
- 8.4 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de MONDONVILLE - *DEL-15-634*
- 8.5 Bilan de la mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de MONTRABE - *DEL-15-822*
- 8.6 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Pin-Balma - *DEL-15-769*
- 8.7 5ème Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Quint-Fonsegrives : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de " Saint-Jory / La Ginestière " - *DEL-15-854*
- 8.8 Seconde modification du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jory : Justification des ouvertures à l'urbanisation - *DEL-15-826*
- 8.9 Justification de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone AU0 dite " Chemin des Carmes ", secteur de Malepère, commune de Toulouse - *DEL-15-852*
- 8.10 Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité des PLU de Toulouse Métropole, Communes de Toulouse, Fenouillet, Lespinasse et Saint-Jory avec l'opération Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse, du programme GPSO, soumise à DUP - *DEL-15-901*
- 8.11 Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jory, avec l'opération Lignes Nouvelles, du programme GPSO, soumise à DUP - *DEL-15-902*
- 8.12 Commune de Toulouse - Secteur Paléficat : instauration d'un périmètre d'étude L.111-10 - *DEL-15-810*
- 8.13 Sensibilisation des jeunes à l'urbanisme et à l'architecture – année scolaire 2015-2016 : adoption d'une convention de partenariat avec le CAUE31 - *DEL-15-853*

9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 9.1 ZAC Aéroconstellation (communes de Blagnac et Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-807*
- 9.2 ZAC Oncopôle : mandat de travaux : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - *DEL-15-598*
- 9.3 ZAC de Saint Martin du Touch (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-15-808*
- 9.4 Commune de Mondonville - Secteur du Moulin à Vent : instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation des premières conventions subséquentes - *DEL-15-809*
- 9.5 Plan Climat - Appui à la ville durable - Evaluation des EcoQuartiers labellisés Andromède et Vidailhan : adoption d'une convention tripartite entre Toulouse Métropole, l'Etat et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment - *DEL-15-805*
- 9.6 Opérations foncières - Commune de Balma - Emplacement réservé n°40 du Plan Local d'urbanisme " Bassin d'Orage Benech " : Acquisition d'un terrain appartenant à l'indivision GAUTRAND - *DEL-15-780*
- 9.7 Opérations foncières - Aménagement de la voie de liaison des Herbettes (Toulouse) - Acquisition foncière à la SA HLM des Châlets : Adoption d'un protocole d'accord - *DEL-15-665*
- 9.8 Opérations foncières - Commune de Tournefeuille - 76 avenue Gaston Doumergue : cession d'un immeuble à l'Etablissement Foncier Public Local du Grand Toulouse - *DEL-15-783*

10 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 10.1 Prolongation pour motif d'intérêt général du contrat de concession relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Carmes et Victor Hugo (Toulouse) - *DEL-15-761*
- 10.2 Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib (Citiz) : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2015 - *DEL-15-750*

11 HABITAT

- 11.1 Programme Local de l'Habitat - Approbation de la modification n°2 et prorogation pour trois ans - *DEL-15-641*
- 11.2 Logement social : modalités d'interventions 2016-2018 et signature des contrats d'engagement avec les opérateurs sociaux - *DEL-15-794*
- 11.3 Programmation Habitat privé 2016 - *DEL-15-795*
- 11.4 Logement social parc public : conditions d'octroi des garanties d'emprunt et mise à disposition du contingent réservé - *DEL-15-796*
- 11.5 Réhabilitation 2016-2020 du parc locatif social de Toulouse Métropole : orientations et modalités d'octroi de subvention en cohérence avec le FEDER - *DEL-15-644*

- 11.6 Acquisitions foncières pour le logement social : règles d'intervention de Toulouse Métropole et orientations - *DEL-15-798*
- 11.7 Mise en oeuvre des politiques en faveur d'une diversité de l'habitat : signature de la "charte de la production en Vefa" - *DEL-15-799*
- 11.8 GPV Reynerie Bellefontaine (Toulouse) - Convention ANRU : adoption de l'avenant de sortie de la convention - *DEL-15-536*
- 12 COHÉSION SOCIALE**
- 12.1 Cohesion Sociale : Approbation de la convention "Dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grand Instance de Toulouse" - *DEL-15-819*
- 12.2 Cohésion Sociale : Attribution de subvention à l'association Ecole des parents et éducateurs - dernière tranche 2015 - *DEL-15-818*
- 12.3 Ecole régionale de la seconde chance: Complément de subvention au titre de l'année 2015 - *DEL-15-898*
- 12.4 Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations ARSEAA et Planning familial, au titre de 2015 - *DEL-15-924*
- 13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 13.1 Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de l'Aussonnelle : avis de Toulouse Métropole - *DEL-15-803*
- 13.2 Lancement de la révision du Plan Climat en Plan Climat Air Energie Territorial et engagement de Toulouse Métropole dans la labellisation Cit'ergie - *DEL-15-804*
- 13.3 Adhésion de Toulouse Métropole à l'Observatoire régional de la biodiversité Midi-Pyrénées - *DEL-15-755*
- 14 CULTURE**
- 14.1 Marathon des Mots - édition 2016 - Convention financière passée avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°1 (attribution de la subvention annuelle) - *DEL-15-877*
- 14.2 Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrrys): approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de 2016 - *DEL-15-860*
- 14.3 Subventions aux associations culturelles - Exercice 2016 : attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement au Théâtre National de Toulouse (TNT) - *DEL-15-950*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Bilan de la concertation - *DEL-15-745*
- 15.2 Echangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique - *DEL-15-734*
- 15.3 Redevances réglementées d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz : Adoption et instauration des dispositions associées - *DEL-15-908*
- 16 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 16.1 Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau et d'assainissement - *DEL-15-848*
- 16.2 Adoption des tarifs 2016 du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision - *DEL-15-850*
- 16.3 Adoption des tarifs 2016 du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision - *DEL-15-849*
- 16.4 Lancement du projet de méthanisation des boues d'épuration de l'usine Ginestous-Garonne et valorisation énergétique du biogaz produit : principe général et études associées - *DEL-15-915*
- 16.5 Service public de production et distribution d'eau potable - principes de dégrèvements pour surconsommation émanant de fuites - *DEL-15-847*
- 16.6 Service public d'assainissement des eaux usées - principes de dégrèvements pour surconsommation émanant de fuites - *DEL-15-904*
- 17 DÉCHETS URBAINS**
- 17.1 Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères - *DEL-15-679*
- 18 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 18.1 Base de Loisirs de La Ramée : Adoption d'une autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels du Club house pour des formations de secourisme - *DEL-15-802*
- 19 VOEUX**
- 19.1 Voeu du groupe des élu-e-s écologistes relatif aux implantations d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de Toulouse Métropole - *DEL-15-0960*
- 19.2 Voeu du groupe des élu-e-s écologistes en faveur du désinvestissement carbone et du réinvestissement en faveur de la transition énergétique - *INFO-15-0015*
- 19.3 Voeu du groupe des élu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens pour un service public des transports en concertation avec toutes les communes de l'agglomération - *INFO-15-0016*
- 20 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance et informe les conseillers de la remise en séance des points suivants:

- 4.6 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers, qui a fait l'objet de compléments.
- des vœux des groupes examinés lors de la Conférence des présidents de groupes.

M. MOUDENC

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, comme il est de tradition, je souhaite vous parler d'un certain nombre de sujets et d'abord souhaiter la bienvenue parmi nous au président Max LÉVITA, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole. J'en parlerai tout à l'heure, mais hier, François CHOLLET était à Montpellier aux côtés de Philippe SAUREL et de de Max LÉVITA, pour la présentation et l'adoption de l'accord-cadre entre nos deux métropoles. Aujourd'hui, parallélisme des formes, c'est Max LÉVITA que nous avons le plaisir et l'amitié d'accueillir ; nous en reparlerons.

Mes chers collègues, tout d'abord un événement important, il y a quelques jours qui nous a, j'en suis certain, tous réjouis : le bon aboutissement de la COP21. Nous avons déploré ce qui s'était passé à Copenhague voici quelques années, nous avons espéré que cette fois-ci la prise de conscience des hauts dirigeants mondiaux permettrait d'avoir un accord volontariste sur le réchauffement climatique et les bonnes pratiques, c'est ce qui s'est passé. Je tiens à saluer l'esprit de responsabilité, vis-à-vis des générations d'aujourd'hui et celles à venir, de l'ensemble des dirigeants mondiaux, à souligner le rôle volontariste que la France a joué au plus haut niveau, en particulier avec le président de la République et le ministre des Affaires Étrangères. Comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises déjà, c'est en réalité à nous, pour une grande partie, élus de proximité, citoyens, associations, collectivités territoriales, qu'il va revenir, à travers des projets concrets, de mettre en œuvre les préconisations pour enrayer le phénomène dangereux dans lequel nous sommes embarqués depuis quelque temps. Aujourd'hui, dans ce dernier Conseil de la Métropole de l'année 2015, j'attire votre attention sur trois points importants, qui vont totalement dans le sens du développement durable. Dans le cadre du débat budgétaire, nous parlerons de notre politique de Développement durable comme nous devons le faire chaque année avant le vote du budget primitif. Nous avons également un exercice qui nous attend dans quelques semaines, en 2016 ; nous allons réviser le Plan Climat Energie Territorial et allons y intégrer la composante Air. Nous allons donc doper un certain nombre d'objectifs que nous nous sommes donnés, pour notre territoire, dans ce domaine.

Demain, Jean-Michel LATTES présentera au Conseil Syndical de Tissé, la troisième ligne de métro. Il n'y a pas meilleur moyen, dans les grands ensembles urbains, de faire reculer la pollution que de développer les transports en commun et les modes alternatifs à la voiture, tant que les voitures ne sont pas totalement adaptées aux technologies qui, heureusement, se développent pour nous permettre de « rouler propre ». De ce point de vue, nous le savons, le mode de transport en commun qui conduit le plus de citoyens à laisser de côté leur voiture et à aller vers les transports en commun, c'est le métro ; quelques 450 000 personnes aujourd'hui dans notre agglomération, utilisent les deux lignes de métro. Avec cette troisième ligne, nous sommes volontaires, nous sommes entreprenants et nous allons, pour la première fois, faire coïncider le projet avec les points stratégiques et névralgiques du développement économique de notre grande agglomération. La troisième ligne de métro, c'est une bonne nouvelle contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la planète.

Nous allons également délibérer aujourd'hui sur un projet très important, complexe, lourd, un dossier qui a mis du temps à aboutir, le réseau de chaleur. Le réseau de chaleur, à travers cette délibération, va nous permettre de recycler beaucoup plus que nous le faisons aujourd'hui, pratiquement 50 % de plus, la chaleur fatale, l'énergie fatale de l'usine d'incinération, au profit de services publics, au profit de la Santé, notamment des hôpitaux de Toulouse, au profit du Développement économique, notamment le campus Toulouse Montaudran Aerospace, et au profit du logement et en particulier du logement social. Et nous allons être totalement dans les objectifs du Développement durable, puisque nous allons récupérer l'énergie comme jamais nous ne l'avons fait, et en même temps permettre une modération du prix des charges que payent les locataires, en particulier des logements sociaux concernés. Je tiens à saluer toutes celles et tous ceux qui ont permis le bon aboutissement de ce dossier. Une équipe technique, dans les services, y a consacré beaucoup de temps ; je tiens à saluer son engagement et sa compétence. Je tiens aussi à exprimer ma vive considération, mes vifs remerciements à l'endroit de notre collègue Pierre TRAUTMANN qui a mené de main de maître ce dossier, parfois contre un certain scepticisme. Il nous a fait bénéficier de toutes les ressources de son expérience, de sa compétence, de son souhait d'être précis et rigoureux, surtout pour un sujet et un dossier aussi

complexe, et puis pour sa farouche volonté de défendre l'intérêt général, l'intérêt public, dans le cadre d'une négociation qui n'était pas des plus faciles. C'est une chance pour la Métropole que d'avoir Pierre TRAUTMANN parmi nous et aux commandes de ce type de dossier, tout comme pour la ville de Toulouse. Je tiens donc à lui adresser ce matin des félicitations toutes particulières et très chaleureuses, en étant j'en suis certain, l'interprète de vos propres sentiments.

Dans l'actualité, nous avons eu aussi, malheureusement, confirmation de ce que l'on vit depuis quelques temps déjà et que l'on peut appeler une crise démocratique dans notre pays. Je ne vais pas m'étendre sur les causes, les phénomènes, beaucoup de commentaires ont été faits ces derniers jours et je suis sûr que beaucoup de réflexions restent à ouvrir. Je pense qu'une véritable remise en cause est absolument nécessaire au niveau des formations politiques, de droite, de gauche, du centre, au niveau des pratiques, si nous voulons en finir avec ce divorce qui ne cesse malheureusement de se confirmer, entre nos concitoyens, leurs attentes, leurs problèmes, leurs angoisses, d'un côté ; et de l'autre côté, notre capacité à nous qui avons décidé de nous engager dans l'action publique, de prendre des décisions pour la cité, notre capacité d'y répondre de manière efficace, équilibrée, sérieuse et avec du résultat. Nos concitoyens ne supportent plus les discours de bonne volonté mais qui ne produisent pas, un tant soit peu, des résultats. C'est un défi considérable et il ne faut pas s'arrêter aux résultats des élections régionales et à la question de savoir qui va présider les 13 régions, pour considérer qu'au fond, cet épisode se termine plutôt bien et que tout va bien. Nous avons un résultat du fait des lois électorales, du fait des circonstances, mais attention, il y a beaucoup d'aspects en trompe l'œil dans la conclusion politique de ce scrutin, sur le fond rien n'est réglé ! Et si nous tournons la page pour passer à l'épisode suivant, je crains que les désillusions qui sont déjà fortes n'atteignent un point insupportable. A notre niveau à nous, Métropole, que pouvons-nous faire ? Il me semble qu'une des contributions que nous avons apportée de nos mains pour recoudre les liens de la confiance entre nos concitoyens et les institutions publiques que nous représentons, d'une certaine manière, du moins partiellement, il me semble que c'est de mettre en œuvre une façon très concrète d'agir en politique. Lorsque vous m'avez fait l'honneur et la confiance de m'élire comme Président de notre Métropole, Communauté urbaine à l'époque, au printemps 2014, j'avais pris un certain nombre d'engagements. En particulier que notre Métropole travaillerait dans un esprit d'ouverture et de partenariat, et qu'elle rechercherait avec la Région et avec le Département, des voies de coopération concrètes dans le respect et dans un effort de dépassement des clivages politiques pour que le dialogue remplace la querelle et que des projets au service des gens, au service du territoire, au service de l'avenir, puissent être portés en bonne intelligence et dans un esprit collaboratif avec les deux grandes collectivités territoriales que j'ai citées. Mon engagement, je l'ai tenu ! Et je suis heureux de voir que cela coïncide finalement avec cette élection régionale si particulière. Effectivement, dans une quinzaine de jours, la nouvelle région naîtra. Il y aura un nouvel exécutif régional et je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à Carole DELGA pour le succès qui est le sien et lui souhaiter une présidence lui permettant de mettre en œuvre ses projets et en premier lieu de mettre en place la nouvelle « grande région ». C'est un défi qui n'est pas facile et je félicite les collègues de notre assemblée qui ont été élus au Conseil régional : Bernard KELLER, Jean-Jacques BOLZAN, Vincent TERRAIL-NOVÈS, Sacha BRIAND. Et puis la nouvelle région, c'est aussi l'État qui s'organise et se réorganise en régions. Hier, le préfet de la nouvelle grande région a été nommé. Je félicite Pascal MAILHOS pour sa nomination qui salue le travail de préfiguration équilibré qu'il a conduit depuis plusieurs mois. Le partenariat avec la Région ? Nous en avons discuté avec Martin MALVY et à un moment de la journée, je vous prie de m'excuser, je demanderai à Michel AUJOLAT de présider puisque je me rendrai à l'Hôtel de Région pour signer le Contrat Régional Unique, ce document que nous avons adopté ici il y a quelques semaines, qui a été adopté bien sûr au Conseil régional et qui organise le partenariat entre la Région et nous, jusqu'à 2017 compris. Ce partenariat, c'est la traduction concrète de la volonté de coopération dont je vous parlais tout à l'heure. La coopération avec le Département, avec le président MERIC ? Pendant un petit peu moins d'un semestre, nous avons mis en place et développé un dialogue au niveau politique, au niveau des services, sur un certain nombre de sujets qui nous interpellent. Et je remercie les collègues maires réunis par mes soins lundi soir, à qui j'ai présenté l'état des discussions avec le président du Conseil départemental, puisque j'ai estimé qu'elles étaient abouties. Je les remercie parce que nous avons convergé à l'unanimité, malgré, là aussi, des différences légitimes qui peuvent exister entre nous et je tiens à saluer l'exemplarité démocratique qui est la nôtre. J'y vois une réponse et un symbole fort par rapport à la crise politique dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes la première métropole de France

qui se met d'accord avec son département, sur le transfert des compétences. Nous sommes les premiers ! Je crois que c'est un acte d'intelligence politique que les citoyens attendent : que des personnes qui ne sont pas de même bord puissent rester chacune fidèle à leur idéal et en même temps être capables de coopérer au titre de l'intérêt général en mettant de côté la seule logique partisane par ailleurs parfaitement respectable dans une démocratie qui doit vivre de débats, de clivages, et de différences. Et il me semble, mais je ne veux pas donner de leçon de politique nationale, que nos hauts dirigeants de droite, de gauche, du centre, devraient peut-être s'inspirer de ce qu'on peut faire, nous, sur les territoires, c'est-à-dire identifier les quelques sujets importants pour l'avenir du pays et savoir passer des accords pour que, lorsqu'il y a des alternances, les choix structurants du pays, tout ce qui est fondamental pour l'avenir du pays et des Français, puissent ne pas être remis en cause. Il me semble que si on est capable de cela, alors on aura montré qu'on est responsable plutôt que de donner aux Français l'image permanente de cacophonie. J'ai connu les questions au gouvernement, où la bataille de chiffonniers est permanente et proposée comme temps fort de la démocratie française ! Nous nous sommes donc mis d'accord avec le président MÉRIC et je salue son ouverture d'esprit, la sienne et celle de ses collaborateurs. Nous nous sommes mis d'accord sur la répartition des compétences et avons mis en œuvre ce que j'avais dit il y a quelques mois, même si à l'époque, je n'étais pas très entendu, à savoir que je n'étais pas partisan d'une domination de la Métropole sur le Département, que je ne souhaitais pas que la Métropole mette la main sur le Département mais qu'au contraire, on ait un examen lucide, objectif, du travail des uns et des autres et que l'on puisse parvenir à quelque chose d'équilibré et respectueux de l'identité départementale, puisque le choix fait par le législateur, qu'on soit d'accord ou pas, nous sommes tous des républicains, c'est de maintenir l'entité départementale dans le paysage institutionnel et territorial. Donc, en vertu de nos discussions et du feu vert des maires de la Métropole, il est proposé que le fonds de solidarité pour le logement, le fonds d'aide aux jeunes, la prévention spécialisée soient transférés dans le domaine de la Métropole, avec la voirie. Et pour la voirie, là aussi nous avons discuté des conditions financières, 6,5 millions par an de dotation pour la voirie transférée, en investissement et un million pour le fonctionnement et l'entretien du matériel et de ses routes. Nous aurons aussi le transfert de 65 agents, en équivalent temps plein, voilà ce qui est proposé pour les routes. Et puis, seront maintenues dans le giron départemental des compétences auxquelles le département de la Haute-Garonne a souhaité réaffirmer son vif attachement parce qu'il les considère comme étant dans son identité politique au sens le plus noble du terme, le service public départemental d'action sociale, le programme départemental d'insertion, les personnes âgées et l'action sociale, le tourisme, la culture et les sports, ainsi que les collèges. Pour autant, sur deux de ces sujets qui vont rester départementaux, nous avons décidé de mettre en place une coopération inédite et, j'ai pu le constater lundi soir, qui était ardemment souhaitée par tous les maires, une coopération avec le service public départemental d'action sociale. Nous avons, pour beaucoup d'entre nous, dans nos communes, pas tous mais beaucoup, nous avons des services à caractère social, à travers les Centres Communaux d'Action Sociale, un certain nombre de structures comme les centres sociaux ou les centres sociaux CAF/Mairie. Il s'agit de prendre en considération l'usager, de ne pas rester dans un point de vue institutionnel aux frontières artificielles et de mettre l'usager au cœur du dispositif, de manière à ce que le service social global, qu'il vienne du département, de la commune ou de la métropole, soit plus cohérent, plus efficace, pour lui. Donc ce travail en étroite collaboration passe par une connaissance partagée des publics et du territoire, par une relation rapprochée entre les habitants du quartier, les maisons des solidarités du Conseil départemental et les services de Toulouse Métropole ou des communes, ainsi que des partenaires locaux de proximité. Nous allons créer un groupe de travail avec les communes concernées et nous serons à même de faire des propositions au Conseil départemental, des propositions concrètes, de terrain et de coopération. Un accord-cadre précisera ces modalités nouvelles qui n'ont jamais existé entre nos deux collectivités. Nous voterons cet accord-cadre en 2016. Deuxième champ de coopération, dans un domaine qui va rester départemental, le tourisme, où effectivement, nous avons convenu de faire les choses ensemble. Nous avons convenu que si le Département, comme la loi l'y autorise, décidait d'instaurer une taxe additionnelle de séjour, 50 % des recettes perçues auprès d'opérateurs professionnels présents sur le territoire de Toulouse Métropole, serviraient à financer des projets et des actions dédiées conjointement ; là aussi un accord-cadre viendra préciser tout cela en 2016. Voilà un champ de coopération qui n'a jamais existé entre nos deux collectivités et qui va s'ouvrir de manière intelligente. Enfin, sur l'aide aux communes, a été précisé et garanti par le président du Conseil départemental que j'interrogeais à ce sujet, que les 36

communes hors Toulouse, membres de la métropole, continueraient à bénéficier des actions d'aide aux communes selon les critères existants sans problèmes, et que la ville de Toulouse, elle, comme cela a souvent été le cas par le passé, aurait un contrat spécifique, que nous avons délimité à la fois sur les champs thématiques et le volume financier, avec le président MÉRIC. Donc, cet esprit de coopération est là, et que ce soit avec la Région d'abord, avec le Département ensuite, nous avons pu parler d'un sujet dont nous parlons régulièrement ici et depuis longtemps, qui est un grand projet structurant, le Parc des Expositions. Vous m'aviez mandaté à la fin du mois de juin pour reprendre les discussions et obtenir un financement plus important que ce qui était envisagé. Nous avions jusqu'ici un financement partenarial émanant de la Région, de 30 millions d'euros. Nous avons aujourd'hui un financement partenarial de 90 millions d'euros émanant de la Région et du Département, à hauteur de 45 millions chacun ; nous en reparlerons tout à l'heure. L'esprit de partenariat, la volonté de travailler ensemble, y compris quand on est de tempéraments politiques différents, c'est l'esprit qui a animé mes rencontres puis le travail engagé avec Philippe SAUREL et ses équipes, à partir de l'été 2014. Nous avons d'abord posé des actes symboliques pour que ne s'instaure pas entre Montpellier et Toulouse une concurrence malsaine ou, pire, un affrontement ; mais qu'il y ait une saine émulation lorsque la compétition nous amènerait à être ensemble sur certains sujets, tout en tirant notre épingle du jeu chacun. Mais au-delà de ça, c'est bien la volonté d'établir des coopérations qui nous anime. Nous avons engagé un travail, au-delà des actes symboliques posés dans un premier temps, ce travail vous sera présenté tout à l'heure. François CHOLLET pour notre métropole, Max LÉVITA pour la métropole de Montpellier, l'ont coordonné. Ils ont abouti à un texte très précis, très riche, qui a été voté hier par le Conseil de la Métropole de Montpellier et que je vous proposerai de voter. Je crois qu'à deux semaines de la mise en place de la nouvelle région, c'est une bonne nouvelle pour la nouvelle région, les deux métropoles vont être à ses côtés et vont être elles-mêmes en lien de coopération et non pas en affrontement. Donc, vous le voyez, tout cela constitue des démarches cohérentes. J'ai tenu à m'y appesantir parce que je considère que nous sommes exemplaires et en anticipation par rapport à beaucoup d'autres territoires. Voilà les réponses possibles à notre niveau, à la crise démocratique à propos de laquelle je vous confiais mon inquiétude tout à l'heure. Crise démocratique et puis crise économique et sociale, qui persiste. Face à cela, vous le savez, nous avons décidé, au mois d'avril dernier, d'opposer une stratégie d'investissement volontariste et audacieuse pour aller de l'avant. Elle va se traduire dans le budget primitif qui va nous être présenté et que nous voterons, j'espère, je ne m'étends pas là-dessus. Et elle se traduit par ce que je considère comme l'aboutissement de la préparation du projet dont je vous parlais tout à l'heure, le Parc des Expositions. En accord avec mes collègues maires, que je remercie et qui m'ont donné le feu vert lundi soir, je propose maintenant que nous lancions définitivement et complètement le Parc des Expositions. Il nous mettra au troisième rang national pour ce qui concerne l'offre de congrès concernés, c'est une véritable ambition économique qui se trouve traduite concrètement, avec à la clef des emplois et tout un secteur, le tourisme, le tourisme d'affaires, qui se trouve donc soutenu et doté d'une perspective de développement nouvelle. L'emploi, ça sera dans l'immédiat le bénéfice que notre décision va provoquer à l'égard d'un secteur professionnel qui souffre beaucoup, le Bâtiment et Travaux Publics. Nous allons mettre en œuvre le Small Business Act. Nous allons effectivement proposer que l'allotissement redécoupé de l'année dernière soit organisé de telle manière qu'en lançant dès l'année prochaine, dès 2016, toutes les consultations, nous puissions permettre à des entreprises petites et moyennes de notre agglomération, de notre région, d'accéder à cette commande attendue et importante. S'agissant du calendrier du Parc des Expositions, nous aurons à lancer les marchés sans difficulté dès 2016, les études d'exécution, de manière à démarrer en 2017 la construction des bâtiments, les travaux de terrassements, de manière à ce que nous ayons des livraisons échelonnées sur l'année 2020. Livraison du Grand Hall, puis ouverture au public du Grand Hall et du parking silo, et puis au début de l'année 2021, ouverture de la Halle des conventions. C'est un projet considérable qui porte sur 100 ha avec plus de 30 millions de voirie et réseaux divers. S'agissant du financement, nous avons donc obtenu 90 millions de nos deux partenaires. Je proposerai que nous réalisons ce projet sous maîtrise d'ouvrage publique, par l'intermédiaire d'Europolia. Je propose aussi que nous puissions valoriser l'environnement dont nous maîtrisons maintenant pratiquement tout le foncier. Ça nous rapportera quelques 15 millions d'euros d'après les premières estimations, ce qui veut dire que le coût résiduel pour la Métropole se situera aux alentours de 145 millions d'euros, quelque chose qui est tout à fait finançable et supportable. Certains s'interrogeaient sur l'enveloppe des 300 millions d'euros des grands projets inscrits dans la

Programmation Pluriannuelle des Investissements, en émettant parfois des questions traduisant un certain scepticisme. Voici maintenant venue la fin du scepticisme puisque ces 145 millions d'euros seront pris sur l'enveloppe des 300 millions d'euros ! Ils ne la consommeront pas totalement et il appartiendra même à nos élus « finances » de réfléchir sur l'opportunité de puiser totalement dans l'enveloppe ces 145 millions d'euros ou de faire un partage avec une stratégie d'emprunt puisque, vous le savez, jamais le loyer de l'argent n'a été aussi bas. Tout cela doit être rapidement calculé par nos collègues. Je tiens à exprimer mes plus chaleureux remerciements au président MALVY et au président MÉRIC qui, dans la suite de leur prédécesseur, je pense en particulier au président IZARD, ont toujours considéré le Parc des Expositions comme un outil de développement majeur de notre grande agglomération et qui ont voulu être au rendez-vous de cette ambition. En conséquence, nous allons également lancer un autre projet, mais là je ne vais pas m'étendre aujourd'hui, c'est le projet d'aménagement de l'île du Ramier en le dédiant à un espace nature-loisirs, au service de la qualité de vie de nos concitoyens.

Pour terminer sur ce chapitre du développement économique porteur d'emploi, au moment où justement nous avons besoin de créer de l'emploi pour nos concitoyens qui malheureusement en sont privés, je veux saluer une avancée qui va se traduire par une délibération aujourd'hui, l'Agence d'attractivité est quasiment prête ; nous la lancerons au premier trimestre de 2016. Aujourd'hui, nous allons désigner celles et ceux qui vont nous représenter dans son conseil d'administration. A travers cette Agence d'attractivité, nous allons structurer une nouvelle ambition pour l'économie de notre territoire, l'ambition touristique avec une conjonction de décisions, les transferts de compétence au niveau de la Métropole, en matière de tourisme, opérés par la loi, nous les mettons en œuvre, avec des fusions d'organismes, avec la création d'une taxe de séjour métropolitaine, et avec je le disais tout à l'heure, une coopération inédite avec le Département. Tout ceci va constituer les piliers très consistants d'une politique touristique dont je souhaite qu'elle se développe encore pour participer à la diversification de l'économie de notre territoire et à la création d'emplois. J'ai été un peu long, veuillez m'en excuser mais lorsque les projets lourds et complexes aboutissent, je crois qu'il faut le dire. Nous vivons dans un climat de morosité. Je vous propose mes chers collègues, d'opposer à cette morosité, non pas simplement un discours mais des actes concrets, des projets, du développement économique, de l'emploi, de l'ambition et de l'avenir. Je vous remercie. Le débat est ouvert pour les déclarations préliminaires.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, merci pour cet exposé liminaire qui était très complet et qui en cette période troublée était, je le sais, j'en suis sûr, pour l'ensemble de nos concitoyens et pour nous-mêmes, nécessaire. Je voudrais, après vous, saluer la présence parmi nous du vice-président de Montpellier-Métropole que nous accueillons aujourd'hui. J'ai bien compris et c'est tout à fait naturel, que nous aurons évidemment plusieurs fois l'occasion de nous retrouver, que ce soit à Montpellier ou à Toulouse, pour évoquer des sujets qui sont évidemment majeurs et qui posent effectivement une question : « Comment, dans cette nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, sommes-nous capables de faire vivre la relation entre la Région et les deux métropoles qui animent principalement ce territoire, en s'appuyant bien sûr également sur le réseau des villes moyennes et sur le reste du territoire ? » Donc je voudrais saluer vraiment cette participation et souhaiter d'ailleurs qu'elle se renouvelle assez régulièrement lorsque nous tenons nos conseils. Je voudrais, après vous, saluer, parce qu'il a été un peu éludé du fait de l'actualité, le résultat extraordinaire de cette COP21. « Extraordinaire », ça ne veut pas dire qu'il ne reste pas des choses à faire, il reste même l'essentiel, c'est-à-dire mettre en application et avancer. Mais le résultat est extraordinaire parce qu'inattendu et ce, grâce à l'action du président de la République et de Laurent FABIUS. C'est un résultat qui est allé au maximum de ce que l'on peut attendre d'une conférence onusienne ; on sait bien que ce n'est pas à l'ONU que l'on peut prendre tous les engagements individuels mais que l'on peut tracer la perspective maximale de ce qui était faisable. Cela a été réalisé de l'avis de tous, et je crois que ça a été salué par les assemblées en particulier, en saluant cette action commune, conjointe, du Président de la République et du ministre des Affaires Étrangères, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué, Monsieur le Président. Donc je crois qu'il faut s'en réjouir et en tant que métropoles, d'ailleurs, à Montpellier comme à Toulouse, nous avons des obligations particulières dans la mise en œuvre maintenant de cette

COP21. Et c'est là que, d'une certaine façon, le dialogue onusien s'arrête, mais que la responsabilité des métropoles commence. Donc vous avez bien fait, Monsieur le Président, d'évoquer ce sujet.

Je voudrais, à mon tour, vous le comprendrez, saluer à la fois la victoire et puis la désignation de Carole DELGA comme future Présidente de notre région, et je suis heureux, Monsieur le Président, que vous ayez à votre tour salué cette élection. Je voudrais dire simplement que je vous remercie d'avoir changé, si je puis me permettre, un peu votre vision, celle qui s'est exprimée le soir du deuxième tour à travers un tweet et qui s'explique peut-être par le côté un peu dépité des résultats. On peut comprendre humainement votre tweet : *« je souhaite bon courage à Carole DELGA qui devra diriger notre région avec des zadistes et l'extrême gauche, et attend de voir les résultats »*. Ce n'était pas tout à fait la même tonalité que ce que vous nous avez dit à l'instant ! Si vous voulez, je vais dire les choses clairement, je préfère votre deuxième version que la version tweetée. Vous savez, ces tweets, il faut s'en méfier, on dit les choses courtes, rapides et qui dépassent parfois peut-être la pensée, en tout cas je veux le croire ! Vous vous réexprimerez éventuellement sur ce point.

M. MOUDENC

C'est complémentaire.

M. RAYNAL

J'y vois plutôt un changement de pied considérable et je pense d'ailleurs que votre ton, aujourd'hui, était le bon en tant que Président de notre institution, donc je veux croire que c'était le maire de Toulouse qui avait tweeté et le Président de Toulouse Métropole qui a fait son intervention aujourd'hui, parce qu'elle regroupe un peu plus largement l'ensemble des élus de ce territoire qui se reconnaissent plus dans cette deuxième version. Effectivement, c'est un enjeu important et vous avez salué l'action de son prédécesseur ; Carole DELGA sera dans la même ligne, nous la connaissons bien, dans cette ligne politique faite à la fois d'exigence, de maintien de ses valeurs et des valeurs de gauche qu'elle représentait dans cette élection mais aussi d'ouverture, de manière à trouver, par le bon sens, les accords nécessaires au bon fonctionnement de notre vie sur ce territoire. Je suis très rassuré sur cette capacité à avancer collectivement avec elle sur les sujets et avec l'ensemble évidemment des élus, dont ceux que vous avez salués. Je félicite également l'ensemble des nouveaux conseillers régionaux élus lors de cette élection du 13 décembre et je pense que tous ensemble, effectivement, nous arriverons à faire avancer ce territoire, avec toujours en vue, vous l'avez également souligné, l'intérêt de nos concitoyens, l'intérêt de notre territoire de manière large. Vous le savez, depuis le temps que les villes socialistes travaillent en lien avec les villes de votre majorité depuis 1992, il y a toujours eu la volonté de l'ensemble des élus de faire progresser notre territoire. Je crois que cette élection, malgré tout, obligera à se poser des questions générales telles que vous les avez posées et à s'interroger également sur un vocabulaire déjà un peu dépassé : tout changer, changer notre manière de faire de la politique, etc., c'est ce que l'on dit à chaque accident électoral et le 6 décembre n'a pas manqué d'être un accident électoral gravissime pour l'ensemble de notre territoire français. Mais derrière les mots, il va effectivement falloir trouver les actions concrètes nous permettant d'avancer. Ici, dans notre territoire, nous avons quand même des interrogations sur un territoire qui n'avait pas l'habitude d'avoir un score du Front National élevé, et qui se retrouve lui aussi dans cette situation. Bien entendu, il existe aujourd'hui une certaine porosité des électeurs qui peuvent passer assez facilement d'une liste à une autre, finalement d'une liste de droite républicaine à une liste Front National ou inversement. Vous l'avez remarqué comme moi j'en suis sûr, dans votre analyse, et il faudra y trouver des solutions. Cela était marqué en particulier par la présence de deux élus sur la liste FN, en tête de liste, deux élus femmes, Maïté CARSALADE et Chantal DOUNOT-SOBRAQUES qu'on a fréquentées ici dans cette assemblée. Ce sont des retraitées mais retraitées actives semble-t-il, anciennes élues au Conseil régional et qui vous avaient suivi, surtout vos prédécesseurs bien entendu, dans votre mouvement et qui aujourd'hui finalement se retrouvent au Front National. Je crois qu'il y a effectivement un débat sur ces questions. Donc la question qui sera posée, à laquelle d'ailleurs vous avez je pense, Monsieur le Président, eu vocation à répondre dans votre propos, la question effectivement est de savoir à l'avenir comment trouver un positionnement. Vincent TERRAIL-NOVÈS le soir de l'élection, mais là aussi c'était sans doute dans une période très particulière, a dit que finalement la campagne n'avait pas été assez à droite. Il faut s'interroger sur cette analyse. Finalement, vous savez, quand les électeurs ont à choisir entre le modèle et le substitut, ils choisissent le modèle, et dans cette élection, on l'a encore vu

de manière extrêmement claire. J'ai préféré votre proposition et votre position d'aujourd'hui Monsieur le Président, qui d'une part a montré l'attachement que vous aviez à une relation décontractée, simple, marquée par la volonté de travailler dans l'intérêt général, avec la nouvelle Présidente de la Région. Vous avez salué également la position de Georges MÉRIC, le président du Conseil départemental, et je vous en remercie. Vous avez également reconnu qu'il avait eu la volonté de faire preuve d'ouverture, et de faire des propositions à la Métropole dans le sens, là aussi, d'un travail collectif. Je crois que vous avez eu raison de le souligner ; c'est tout à fait pertinent ! Je n'en suis pas étonné en ce qui me concerne, connaissant Georges MÉRIC, comme beaucoup de mes amis, depuis longtemps. Là aussi, l'intérêt général, la vision collective, prime sur toute autre vision. Sous réserve que nous soyons tous en capacité d'être dans cette vision, je crois que nous avons beaucoup à apporter à ce territoire, collectivement. Vous avez donc marqué beaucoup de respect pour la Présidente de la Région, pour le Président du Conseil départemental de Haute-Garonne et je ne doute donc pas que vous aurez le même respect de la minorité socialiste au sein de Toulouse Métropole. Il a pu vous arriver quelquefois, et notamment dans de récents propos, de reprendre nos prises de position et de considérer qu'on ne pouvait pas être à la fois membre d'un exécutif et minoritaire dans notre assemblée. C'est au contraire la raison même des métropoles comme les nôtres, d'associer des communes dirigées par la Droite et des communes dirigées par la Gauche, dans un souci, là aussi, de faire mieux fonctionner l'ensemble de notre territoire. En tout cas depuis le début, là-dessus, nous demandons le respect de nos positions, la compréhension de nos positions, et pour notre part, nous sommes attachés à ce que le fonctionnement de la Métropole ne se traduise pas par des différenciations mais que nous avancions collectivement sur une trajectoire dont nous aurons dit ce que nous avons à dire. Nous le ferons tout à l'heure en ce qui concerne le budget et nous dirons ce que nous avons à dire, mais en même temps, une fois que le budget sera voté, eh bien nous sommes là, tous ensemble au sein de l'exécutif, pour faire avancer cette Métropole dans cet objectif-là. Je voulais évidemment repositionner cet élément au moment où vous demandez, à juste titre, de nouvelles façons de travailler. Je crois qu'effectivement cette Métropole, depuis 1992, a toujours trouvé des règles de fonctionnement lui permettant d'aller de l'avant et il nous faut évidemment les poursuivre.

Pour conclure, un point de débat mais qui n'en est pas un, pour saluer avec vous le fait que finalement la Région et le Département permettent à ce projet de PEx d'être réalisé. Vous l'avez dit, pour la Région c'est une volonté ancienne. Pierre IZARD en son temps avait toujours dit que la délocalisation du PEx était un impératif ; il l'aurait même souhaitée plus tôt. Donc, évidemment, l'ensemble des collectivités réalisera ce projet, et c'est très bien ainsi. Juste un dernier point, on ne va pas chercher dans les 300 millions, comme vous l'avez indiqué, les 185 millions nécessaires à la participation de Toulouse Métropole. Je vous rappelle que les 300 millions, c'est la somme en dépenses totales mais qui reposait sur le fait d'avoir 80 millions de recettes inscrites ; nous avons aujourd'hui la nécessité d'utiliser l'essentiel de cette enveloppe pour réaliser le Parc des Expositions et je m'en réjouis.

M. LACAZE

Monsieur le Président, les propos liminaires sont assez longs ; je vais essayer de raccourcir le mien mais j'ai cru réentendre dans votre intervention des propos d'intronisation. Je veux saluer effectivement, comme vous, le sursaut républicain qui s'est manifesté au niveau national et les bons résultats au niveau de l'élection régionale, l'élection de Carole DELGA et de l'ensemble des élus régionaux. Au conseil municipal de Toulouse, vous aviez appelé à une forte mobilisation des électeurs toulousains pour le deuxième tour. Elle a eu lieu et, avec vous, je me félicite donc de ces résultats. Vous avez développé, sur un certain nombre d'argumentaires que nous partageons, la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux, les enjeux climatiques, le succès de la COP21 qui devra se traduire dans les faits, le travail fait sur l'incinérateur... Dans vos propos, j'ai cru entendre une affirmation que nous saluons, c'est l'idée qu'au-delà des positionnements politiques, mais je dirais, moi, au-delà des territoires, vous vous situez dans un travail en commun. Ça reprend je crois le discours d'intronisation que vous nous aviez fait comme président de Toulouse Métropole. Je vais pourtant développer des doutes et j'attendrai donc des actes de votre part. Je pense qu'au-delà du résultat du vote des régionales dont nous sommes tous satisfaits, la situation dans notre pays est extrêmement préoccupante. Nous l'avons souvent exprimé ici, les chiffres du chômage récemment l'ont confirmé en battant des records, la nouvelle région est une des régions où le taux de chômage est le plus fort. Il augmente en Midi-Pyrénées et nos concitoyens ont de plus en plus de problématiques de

pouvoir d'achat. Les élus communistes et républicains continuent donc d'affirmer dans cette enceinte que, oui, le travail en commun est nécessaire mais qu'on doit travailler, dans le cadre de l'intérêt général et avec un souci permanent, le développement de l'emploi, dans la fonction publique territoriale, dans le soutien à l'économie privée, avec des choix extrêmement importants qui visent l'aide au pouvoir d'achat. Vous le savez, nous ne voterons pas le budget 2016 ; une fois de plus vous décidez d'augmenter les impôts de nos concitoyens dans une période difficile, quels que soient les comptes administratifs qui sont soumis à cette assemblée et qui montrent qu'il y a des marges de manœuvre et qu'on n'était pas obligé d'augmenter de plus de 15 % en deux ans les impôts de Toulouse Métropole. Vous maintenez cette feuille de route ; nous ne la comprenons pas. Vous vous inscrivez dans une perspective 2020, vous promettez de ne plus augmenter les impôts, on verra ! Vous aviez promis de ne pas les augmenter, vous le faites ! Nous le redirons lors de la discussion sur le budget 2016, moi, je crois qu'il faut diminuer cette augmentation d'impôts en tenant compte effectivement des marges de manœuvre.

Avec vous, nous nous félicitons de la volonté de non mise en concurrence de Toulouse et Montpellier, de votre volonté actée de travailler en coopération avec le Président MÉRIC et avec la future Présidente Carole DELGA mais je crois qu'il faut travailler à l'échelle du Département. Nous l'avons souvent exprimé dans d'autres instances : quel travail avec les territoires du Comminges ou avec le nord du département, notamment sur la filière Bois ? Il y a des possibilités, là, effectivement, de soutenir l'emploi dans le Comminges. Quel travail avec les 37 maires de Toulouse Métropole, vous qui affirmez la volonté de travailler en coopération ? Vous avez évoqué tout à l'heure la présentation de la troisième ligne de métro, prévue demain. Vous le savez, les Communistes sont pour le métro, la capacité de ce transport en commun est effectivement importante. Par contre, au niveau de notre agglomération, Monsieur MOUDENC, vous êtes maire de Toulouse, mais l'augmentation des bouchons concernent toute l'agglomération. Vous avez décidé de retarder, de suspendre, voire d'annuler, de nombreux projets de transport en commun. Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous décidez sur le Boulevard Urbain Nord (BUN). Alors que vous-mêmes et vos services annoncent une urbanisation importante du territoire situé au nord de Toulouse Métropole, vous semblez vous inscrire dans un BUN a minima, qui concerne essentiellement Toulouse ! Nous vous combattons lors de l'élection municipale sur le projet d'une troisième ligne de métro qui se ferait au détriment du tramway et du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), ce n'était pas et ce n'est toujours pas notre position. Aujourd'hui nous ne nous reconnaissons pas dans les propos extrêmement belliqueux que vous avez tenus vis-à-vis du Sicoval, en disant : « Nous avertissons cette collectivité qu'elle s'affronte à une collectivité bien plus grosse qu'elle sur le prolongement de la ligne B ». On ne peut pas ici appliquer stricto sensu le programme de la nouvelle majorité à Toulouse. La troisième ligne de métro n'est pas le programme des 37 maires qui composent notre conseil de la métropole ; il vous faut l'entendre, Monsieur MOUDENC ! Et si nous pouvons être d'accord pour une troisième ligne de métro, ce sera je crois malgré tout plutôt à l'échéance 2030 ; aujourd'hui, il y a besoin de prolonger la circulaire du tram, d'abord par un accès à la gare ; de remettre sur la table des projets de BHNS et de relancer avec plus de dynamisme le BUN. Je dis ça pourquoi, Monsieur MOUDENC ? Je n'étais pas en fonction mais nous avons, dans plusieurs villes, construit des métros. Au dernier conseil municipal de Toulouse, vous m'avez indiqué que je ne savais pas faire et que vous saviez faire puisque vous aviez participé effectivement à la construction de deux lignes de métro. Reconnaissez avec moi que nous allons doubler la ligne A et là aussi, vous avez temporisé par rapport aux décisions mises en place par l'ancienne majorité dans la Communauté urbaine. Le prolongement jusqu'à Balma-Gramont avait été un débat politique avec vous. Vous n'aviez pas souhaité et vous ne souhaitez toujours pas le prolongement de la ligne B. Nous avons dû faire le tram vers l'aéroport parce que vous ne l'aviez pas intégré. La dette de Tisséo est de plus de un milliard d'euros pour la ligne B, toujours pas payée et vous proposez de nous ré-endetter. Même si le loyer de l'argent est faible et qu'aujourd'hui vous entendez notre position sur les questions d'investissement, ce n'était pas le cas l'année dernière. Le loyer de l'argent était faible mais vous n'écoutez pas les communistes sur les capacités d'emprunt, vous avez choisi d'augmenter les tarifs et d'augmenter les impôts dans une période de crise. Ce n'est pas juste, ce qui s'est passé. Dans la manière que vous avez eue de construire ces lignes de métro ou de tram, nous pouvons être interrogatifs. Pourquoi nous faire prendre encore du retard ? Monsieur MOUDENC vous pouvez avoir une unanimité, ici, si vous reprenez le tramway, si vous reprenez la discussion sur le BHNS qui est un prolongement de la ligne B, pour inscrire effectivement la

perspective d'une ligne de métro en 2030. Vous vous arc-butez sur l'idée : « Tout cela est possible techniquement. J'ouvrirai la ligne, Monsieur LACAZE, vous prendrez le métro au 1^{er} janvier 2024 ». C'est une promesse que vous nous faites à nouveau. Je vous invite, moi, à ne pas la renouveler sans arrêt, parce que vous risquez de ne pas la tenir, d'un point de vue technique. Et je le dis devant l'ensemble des conseillers de Toulouse Métropole et devant l'ensemble des maires : on ne peut pas ici faire un choix budgétaire qui va avoir une implication très forte, on le sait, sur la politique de transport, l'un des premiers engagements de notre collectivité, au détriment de l'ensemble des projets ! L'abandon du prolongement de la ligne B serait une erreur, Monsieur le Président. Le ralentissement que vous faites subir au BUN est totalement incompréhensible. Vous dites : « Il faut prendre en compte ce que vivent nos concitoyens ». Je suis d'accord et je vous dis : « Dans les six mois, travaillez sur la filière Bois, avec l'emploi dans le Comminges. Regardez l'urbanisation qui a lieu au nord de notre agglomération et accélérez la réalisation du BUN et non pas le cantonner à la zone toulousaine. ». Les projets de transport sont nécessaires – sans opposition avec la question du métro - la démographie de Toulouse, de notre agglomération, fait que chaque année nous avons plusieurs milliers d'habitants de plus. Lors de la campagne électorale, vous aviez attribué ces bouchons à l'ancienne majorité. Ces bouchons ont augmenté, je vous les attribue. Mais la réalité, c'est que nous avons une infrastructure en transport en commun que vous avez stoppée depuis près de deux ans maintenant. Je crois donc que le discours d'intronisation que vous avez fait et que je salue doit se concrétiser dans les faits. D'ailleurs, il ne s'agit pas simplement d'entendre les élus de différents bords politiques. Il y a aussi des élus de votre majorité que vous devez entendre sur différents sujets. Il y a des maires, dans ce département, de votre sensibilité politique, que vous devez entendre sur la question des transports. Je suis d'accord avec vous, si au bout, nous arrivons à travailler au-delà des engagements politiques, sur du concret et dans le cadre de l'intérêt général, c'est ce qui guidera nos votes tout au long du mandat, mais je crois que la question essentielle c'est la question du rôle de Toulouse Métropole dans l'égalité des territoires et avant tout à l'échelle de notre département, de l'ancienne région, voire de la nouvelle région. Si on peut saluer le travail qui est fait avec Montpellier, nous émettrons des réserves parce que, vous le comprendrez, pour nous il n'y a pas que Montpellier. Monsieur le Président, reprendrez-vous ce qu'avait mis en place Pierre COHEN ? Vous reprenez enfin la question du Parc des Expositions, vous aviez suspendu ce projet. Je le dis comme ça, il ne faut pas vous vexer, mais vous vous mettez dans les pas de Pierre COHEN et de l'ancienne majorité sur beaucoup de projets mais ce n'est pas un grief que je vous fais. Est-ce qu'on peut travailler sur l'aire métropolitaine ? Je vous demande de respecter les 37 communes de la métropole, les maires. Claude RAYNAL a raison, les maires ont tout autant de légitimité démocratique que vous, et donc il y a un travail de respect de ces maires, quelle que soit leur couleur politique. Il y a le travail avec Montpellier, très bien, nous avons des réserves, mais très bien... Il faut aussi penser à l'ensemble des grandes villes ou des villes moyennes, des différents départements de la Région voire même établir une relation particulière avec Saint-Gaudens, Fronton... Claude RAYNAL a ciblé certains élus actuels du Front National qui étaient passés par d'autres étiquettes et responsabilités politiques, mais moi, la lecture que je fais, c'est que le Front National a progressé partout et beaucoup dans les zones rurales ! Il ne faut pas s'intéresser qu'à Toulouse. D'autres élus du Front national, beaucoup, n'émanent pas de Toulouse ou d'un territoire urbain mais sont issus des zones rurales. La concrétisation de ce que nous pourrions faire ensemble aujourd'hui, c'est au-delà de la représentation des liens entre Toulouse et Montpellier. Est-ce que nous construisons des liens particuliers au niveau d'une aire métropolitaine qui pourrait se poursuivre ? Est-ce que nous prenons en compte les difficultés de zones rurales extrêmement proches de nous, dans le département de la Haute-Garonne ? C'est ce que nous souhaitons pour 2016.

M. CARLES

Je veux, à mon tour, saluer le vice-président de Montpellier-Métropole qui est ici et dont la présence est significative de ce qui est en train de se passer sur nos territoires et de la nécessité que nous avons de travailler en coopération. De ce qui a été dit en propos liminaires, le mot qui domine c'est celui de «coopération» et je m'en réjouis parce que je crois en effet que nous sommes dans un contexte dans lequel la concurrence n'est pas forcément le meilleur moyen d'avancer. La coopération l'est beaucoup plus ! Bien sûr, je voudrais aussi saluer ici les résultats de la COP21. C'est vrai que d'autres événements ont passé un peu sous silence un accord exemplaire. Un accord qui n'avait jamais été obtenu à ce niveau. C'est à Paris, c'est en France que cet accord a été obtenu, ce qui nous confère, à

nous, territoires, une responsabilité d'autant plus importante. Et donc nous aurons, me semble-t-il, tout au long de ce mandat, à faire référence à ce qui a été décidé dans le cadre de cet accord de la COP21. Naturellement, sur l'actualité relative aux élections régionales, comme tous ceux qui m'ont précédé dans cette prise de parole, je suis partagé, par le résultat du Front National, qui effectivement n'épargne absolument pas nos territoires et qui demeure inquiétant. Je ne crois pas, effectivement, que nous ayons une solution toute trouvée, ça va nous amener à réfléchir. Et peut-être que la coopération est un moyen, non pas de faire de la politique autrement, mais simplement de prendre en compte le fait que nous ne sommes pas dans un environnement tel que nous l'avons connu dans le passé. Bien sûr quand je dis que mon sentiment est partagé, c'est parce que je me réjouis avec mes collègues de l'élection de Carole DELGA, je veux féliciter ici bien sûr tous les collègues qui siégeront dans ce Conseil régional et vous le comprendrez, au nom du groupe RDSE, plus particulièrement féliciter Bernard KELLER pour cette élection. Ceci, me semble-t-il, est d'autant plus important que dans la majorité régionale, nous aurons un vice-président métropolitain. Je crois qu'il est important, lorsque l'on voit ce que la loi NOTRe confère aujourd'hui aux régions, d'être attentifs à la nécessité que nous aurons de travailler avec la Région. Les deux métropoles n'auront pas d'autre choix que de travailler avec la Région. La construction de l'ensemble des contrats régionaux, de la conférence régionale de l'action publique vont être des éléments déterminants. Et sur cette coopération, Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me réjouir de ce qu'elle a donné dans le cadre de l'accord avec le Département. Je voudrais saluer le travail qui a été fait par Georges MÉRIC pour arriver à un accord, et le travail que vous avez mené avec lui, pour que nous tombions sur un accord équilibré dans lequel la Métropole n'a pas eu la volonté de faire peser une quelconque hégémonie sur ce territoire, mais de laisser au Conseil départemental les prérogatives qu'il considérait devoir continuer à exercer. Lorsque nous avons cette capacité à dialoguer, à avancer et ce n'est pas toujours facile, à trouver un accord, je crois effectivement que c'est ce qu'attendent nos concitoyens. Et donc je me félicite de cet accord, d'abord parce que je craignais véritablement le débat autour des transferts de compétence et notamment de l'aspect financier qui existe derrière ce transfert de compétences. Je pense en particulier à la voirie. Mais effectivement, cet accord scelle les choses, et ça me paraît important, et puis bien sûr, il permet, même si la décision ne concerne pas directement les transferts de compétence, que le Conseil départemental s'engage à hauteur de 45 millions d'euros sur le Parc des Expositions. Vous connaissez l'attachement de notre groupe à cette réalisation, un projet qui a été construit dans la précédente mandature, sur lequel nous avons tous travaillé, Pierre COHEN ayant porté ce projet. Aujourd'hui, nous sommes en capacité de réaliser ce qui est essentiel pour notre territoire. Vous l'avez dit, aujourd'hui, l'ensemble des entreprises du BTP va recevoir une bonne nouvelle parce que la réalisation de cet équipement implique un nombre de marchés très important pour le BTP, un fait que je voudrais saluer.

Enfin, vous avez évoqué la question du métro. Je pense que tout le monde ici est convaincu de la pertinence de ce mode de transport collectif et de l'intérêt qu'il présente. Mais je voudrais aussi attirer votre attention et attirer l'attention de l'assemblée sur un élément important qui est celui du tracé. Pierre LACAZE parlait de l'équilibre des territoires, le tracé doit effectivement être en capacité de répondre à des besoins aujourd'hui liés particulièrement au développement économique, un développement qui s'opère sur deux grands pôles de notre agglomération, d'un côté le pôle scientifique ; de l'autre le pôle aéronautique. Il est important que le métro relie ces deux pôles, il est important que parallèlement à cela, il desserve aussi d'autres territoires. Donc la question du tracé est centrale, vous en débattrez vendredi, mais il me semble qu'il faut aussi entendre ce que dit la communauté industrielle, la communauté économique par rapport à ce tracé et notamment par rapport à la desserte de l'aéroport. Voilà, Monsieur le Président, comment les choses doivent se faire dans un contexte me semble-t-il apaisé. Comme le disait Claude RAYNAL nous ne sommes pas à la ville de Toulouse, mais à la Métropole, et peut-être effectivement que les positions ne sont pas les mêmes selon qu'on est dans une collectivité ou dans l'autre. Ici, il y a des élus de toutes sensibilités et il nous appartient d'être capables de faire avancer et progresser l'intérêt général, personne ne doit renier ce que sont ses préférences, ce que sont ses priorités, mais nous avons et je crois que nous l'avons démontré dans les précédentes mandatures et nous ne manquerons pas de le démontrer dans celle-là, la capacité à nous retrouver quand les grands enjeux sont devant nous. Merci.

M. GODEC

Effectivement l'introduction a été particulièrement longue avec un certain nombre d'annonces et même parfois des commentaires. Pour ne pas ralentir le début de l'ordre du jour, je vais essayer de faire plus bref que je n'avais prévu. Tout d'abord, quelques mots à mon tour sur les élections qui sont juste derrière nous et pour saluer ce qui n'est pas à mon sens un « sursaut » républicain comme cela a pu être dit ici ou là, mais un « sursis » républicain. Les deux derniers dimanches, les 6 et 13 décembre, la réalité politique et brutale qui est face à nous, la réalité politique, l'un des intervenants l'a dit et l'a nommée, c'est bien la montée du Front National. En nombre de voix, elle est extrêmement importante ! En Haute-Garonne, le Front National a réuni au second tour 135 600 voix, un niveau complètement inédit. Il faut le nommer ; il faut le prendre en face ; il faut avoir le courage de dire que ça amène une réponse politique, une réponse politique de notre part qui soit réelle et puissante, une réponse qui ne dure pas simplement un dimanche soir mais qui puisse s'inscrire durablement dans le temps. Cette lame de fond, elle parcourt le paysage politique européen mais elle a une traduction politique spécifique en France. Il doit bien y avoir des raisons nationales à ce niveau du populisme de Droite dans notre pays. C'est une crise systémique profonde qui réunit la crise démocratique, la crise écologique, la crise économique et la crise sociale. Cette crise systémique est présente dans de nombreux pays mais c'est en France qu'elle a ce niveau de traduction. Il nous faut trouver des réponses politiques ! Monsieur le Président vous avez amorcé quelques éléments de réponse mais je pense qu'il faudra aller plus loin que la simple coopération institutionnelle entre Toulouse Métropole et d'autres institutions. Il faudra savoir y inclure profondément les citoyens, car dans cette crise, il y a bien une rupture profonde entre les dirigeants et les citoyens ; c'est bien ce sentiment-là qui au fond amène l'émergence du Front National à ce niveau. Et nous sommes dans une institution spécifique, très spécifique. Nous avons été élus, tous, sur des programmes municipaux, avec un mandat essentiellement municipal, mais nous menons des politiques à l'échelle intercommunale et il n'y a pas aujourd'hui dans cette institution de structures de démocratie locale, de politiques de démocratie locale qui ne permettent de rendre compte spécifiquement de notre mandat et de tisser un dialogue citoyen sur ce mandat. Là-dessus nous avons des éléments de réponse et nous avons des fonctionnements politiques nouveaux à mettre en œuvre. Je nous invite tous à travailler ce chantier de la démocratie locale à l'échelle de Toulouse Métropole. Il y a un élément politique spécifiquement français qui est la question de la V^{ème} République. Au départ, cette V^{ème} République a été fondée avec l'idée de ne pas laisser la République dans les mains des partis mais aujourd'hui, on voit bien que ce sont en réalité les partis qui pèsent le plus sur les questions politiques et qu'il faut aussi apporter une réponse directement ancrée avec les citoyens. Vous me direz que ce n'est pas une compétence de la Métropole que de réformer la V^{ème} République, pourtant nous sommes une institution spécifique nouvelle. Ne pourrions-nous pas mettre en place des dispositifs sur les questions institutionnelles, pour voir comment réformer, comment répondre à cette professionnalisation de la politique qui est décriée, répondre au problème du cumul des mandats, au problème du dialogue citoyen permanent ? Il y a sans doute des réponses locales et des réponses nationales. Nous pourrions être, là aussi, comme vous l'avez proposé sur le réchauffement climatique, aux avant-postes, territoire pilote, et créer des instances de dialogue et de création politique.

Je reviendrai à mon tour sur la COP21. Tout le monde l'a souligné, c'est un succès mais un succès diplomatique avant tout. Ce succès n'est pas si inattendu car il est le fruit d'un long travail de coopération diplomatique mais c'est un succès qu'il faut saluer. Mais il ne faut pas attendre que la lutte contre le changement climatique passe uniquement par ce territoire-là. Il y a des outils nouveaux qui ont été mis en place mais si on y regarde de près, la somme des contributions nationales déposées par les 195 pays ne permettent pas d'arriver à ce seuil de +3° Celsius qui est le seuil irréversible du réchauffement climatique. Il faut le dire, il faut le répéter, c'est un seuil irréversible au-delà duquel le phénomène physique lui-même s'emballe et ne peut être arrêté ! Je vais citer un de vos tweet mais pas celui qui a été évoqué tout à l'heure, dans lequel, Monsieur le Président, vous avez salué cet objectif de +1,5° Celsius. Effectivement, c'est un objectif qui est présent mais qui n'est pas dans les contributions. Alors, faisons en sorte que notre territoire soit pilote sur le réchauffement climatique et permette par son scénario de mise en œuvre, d'atteindre, sur notre territoire, une contribution qui, si elle était multipliée, permettrait d'atteindre les +1,5° Celsius. Cela voudrait dire, car il faut le traduire en émission de gaz à effet de serre, une réduction de 70 à 90 % des émissions de gaz à effet de serre ! Menons une politique audacieuse sur le plan urbain, sur le plan des déplacements, pour atteindre cet objectif nous permettant, là aussi, d'être exemplaire. L'accord de Paris n'est qu'un outil, qui doit être

mis en place au service des collectivités locales et surtout au service des citoyens pour peser sur des décideurs. Vous avez évoqué le projet de troisième ligne de métro et le tracé qui sera présenté demain au Conseil syndical. C'est une bonne chose que vous puissiez avancer sur ce dossier et que vous présentiez ce projet de tracé aux élus du Conseil syndical. De manière annexe, je regretterai juste que nous n'ayons pas pu avoir une présentation, même succincte, au niveau de la commission Transports. A ce jour, tous les élus de Toulouse Métropole n'ont pas connaissance de ce projet de tracé et seront sans doute invités à se rendre au Conseil syndical demain pour le consulter. On peut s'étonner quelque peu du décalage annoncé entre la présentation de ce tracé et celle du scénario financier qui accompagne ce tracé. Il est légitime qu'il y ait un certain nombre de questions qui se fassent jour à l'égard de ce décalage d'autant plus qu'un scénario financier avait déjà été présenté, Monsieur le Président vous vous en souvenez sans doute, lors de votre campagne électorale à Toulouse et que ce scénario financier est aujourd'hui caduc. Il est caduc sur les recettes autant que sur les économies que vous aviez présentées et que je ne vais pas toutes citer. C'est regrettable et aujourd'hui le tracé que vous avez présenté ne nous semble pas réaliste sur le plan financier ; vous aurez sans doute à éclaircir ce point-là dans quelques mois. Mais là où nous sommes inquiets également, c'est sur la possibilité que vous annonciez dans le même temps l'annulation d'un projet supplémentaire, celui du prolongement de la ligne B, car vous l'avez dit à plusieurs reprises, plus ou moins directement, vous pensez que ce projet de troisième ligne de métro qui verrait le jour selon vous en 2024, pourrait aussi justifier l'annulation du prolongement de la ligne B pour desservir Labège, qui a pourtant donné lieu à des études et qui est prêt à être enclenché. Depuis votre arrivée au mandat de Président de Toulouse Métropole, vous avez annulé un grand nombre de projets de transport en commun pour pouvoir promettre ce projet de 3ème ligne de métro. C'est votre droit ; c'est même votre devoir par rapport au mandat que vous avez acquis des Toulousains pour votre programme électoral, mais c'est aussi un risque que vous enclenchiez des décisions irréversibles pour vos éventuels successeurs. Il y a aussi une question budgétaire qu'il faut évoquer. Dans l'annulation de ces projets, certains concernent l'ouest toulousain, l'est toulousain, le prolongement de la ligne B et évidemment la ligne Canal. En effet, des crédits ont été acquis au nom de l'État, par l'État, en « développement et mobilité durable ». Demain, ça fera exactement un an, nous serons à la date anniversaire où l'État a décidé de consacrer 30 millions d'euros sur le territoire de la Métropole pour tous ces projets, dont 20,5 millions pour le prolongement de la ligne B. Aujourd'hui, nous n'avons pas la certitude de la part de l'État que ces crédits accordés en investissement à la Métropole pourront être consacrés à d'autres projets. Nous entamerons dans quelques temps le débat sur le plan de déplacement urbain, vous avez le devoir, et le droit, d'inscrire dans le PDU le tracé de la 3ème ligne de métro. C'est logique. Par contre, il serait judicieux de préserver pour l'avenir et pour nos successeurs, la possibilité de réaliser des infrastructures de transport en commun en surface, dans ce PDU. Et là-dessus, la contribution des écologistes sera claire et poussera dans ce sens : pour préserver l'avenir, préservons l'ensemble des projets qui pourront être mis en œuvre à partir de 2020. Les projets de 3ème ligne de métro, si c'est le souhait des Toulousains, habitants de la Métropole et/ou les projets en surface. Je dirai juste un mot sur votre manière de relier de manière aussi limpide le métro et la lutte contre le réchauffement climatique ; certes, le métro est un mode de transport efficace. Il est efficace là où il est présent, c'est-à-dire essentiellement sur la ville-centre et sur les villes qui jouxtent la ville-centre ; mais sur un territoire qui concerne plus de 100 communes, il faut voir aussi le nombre de projets qui sont ajournés pour réaliser un projet de métro. Donc le métro pourquoi pas, mais pas au prix de l'annulation de tous les autres projets ! Pas au prix non plus de la suppression des crédits de fonctionnement liés au transport, car nous le verrons tout à l'heure encore, la contribution au SMTC de la part de Toulouse Métropole est gelée à 100 millions d'euros par an, alors que nous avons prévu une augmentation de cette contribution et que c'est par cette contribution notamment, par les recettes de Tisséo, que l'on peut apporter une réponse rapide aux problématiques de déplacement des habitants de la Métropole, en augmentant les amplitudes, les fréquences et le maillage territorial. Il faut aussi des crédits de fonctionnement qui sont autant de réponses rapides et non pas uniquement des crédits d'investissement pour des réponses apportées en 2024. Vous répondrez qu'il y a un certain nombre de projets Linéo en cours mais sans doute ne suffiront-ils pas aux besoins de mobilité des Toulousains.

Pour terminer, puisque vous avez annoncé l'engagement de la Métropole sur le financement du projet de Parc des Expositions, à 145 millions d'euros. Il sera nécessaire sans doute de voir plus loin dans la ligne de la PPIM consacrée aux grands projets. 300 millions d'euros étaient chiffrés dans le scénario et

l'investissement pluriannuel, mais du coup, combien de crédits seront consacrés aux engagements pris par la Métropole sur le financement de la ligne à grande vitesse ? Car cette ligne de 300 millions d'euros, nous l'avions souligné à plusieurs voix lors du Plan Pluriannuel d'Investissement, ne pouvait pas consacrer à la fois le Parc des Expositions et la ligne à grande vitesse. S'agit-il de repousser l'échéance de financement ou s'agit-il de revoir le scénario de financement de la ligne à grande vitesse ? A ce propos, je salue à mon tour la présence du vice-président de Montpellier-Métropole, et je salue le projet de convention qui sera présenté tout à l'heure. Je salue cette initiative de travailler plus efficacement avec la métropole de Montpellier et je salue l'idée de ne pas consacrer l'intégralité de nos engagements financiers sur les liaisons ferroviaires avec Bordeaux et donc avec Paris. Dans le projet de convention, on évoque le cadencement entre Montpellier et Toulouse. Il faudra que la Métropole voit comment elle peut garantir l'amélioration de ce cadencement, de cette liaison ferroviaire avec l'agglomération de Montpellier. Vous le voyez, beaucoup de chantiers sont devant nous ; vous avez évoqué quelques éléments de réflexion, nous pensons, nous Écologistes, que nous devons aller plus loin et aller surtout à la source des problématiques qui sont créées sur notre territoire.

M. PÉRÉ

Contrairement à mes collègues, je serai très long ! Je préfère commencer comme ça pour être court à la fin. Trois points rapidement, Monsieur le Président : la première chose, évidemment, c'est revenir sur le score très élevé du Front National qui est l'information la plus importante à retenir de ces élections régionales ; redire que ça ne peut pas être considéré comme un événement d'un soir et puis oublier dès le lendemain la nécessité qu'il y a d'en analyser les causes essentielles, d'en analyser la profondeur historique, les causes structurelles, pour bien comprendre ce qui pousse à un tel vote, en quoi il est considéré comme justifié par plus de 30 % des citoyens, par exemple, de notre région. Les enjeux sont majeurs et l'horizon n'est pas à un an, deux ans. L'horizon, c'est de voir qu'au bout de tout cela, il peut y avoir la nuit et le glaciais. Et considérer que le vote Front National, ce n'est pas comme un vol de sauterelles qui s'abat sur un champ et qui disparaît le lendemain mais qu'il vient de quelque part, qu'il vient de loin. C'est cette analyse qu'il faut absolument mener parce que si on ne la mène pas, comme je l'ai dit, on peut se préparer des lendemains extrêmement difficiles. Sur ce point-là, je voudrais insister sur la nécessité, pour chacun d'entre nous, de se poser la seule question qui vaille : « Pourquoi est-ce que les gens votent Front National ? » Les causes, on les connaît, on peut les partager, ça vient peut-être majoritairement de 5 millions de chômeurs dans notre pays, les réponses à tout cela sont certainement dans un triptyque : lutte contre le chômage, aide massive à l'Éducation nationale parce que c'est bien là que ça se joue, quand même et enfin, la culture comme une réponse appropriée pour lutter contre ce glaciais et cette nuit.

Sur le deuxième point, je voudrais redire ce que j'ai pu dire au nom du groupe Métropole Citoyenne sur la coopération entre Toulouse et Montpellier, la création d'une seule région. J'ai pour ma part vécu en tant que directeur général d'Aerospace Valley, les compétitions parfois mortifères, du moins inhibitrices, qui peuvent exister entre deux métropoles et deux régions. J'ai vu des projets ne pas avancer parce que chacun essayait de se l'accaparer et refusait que le leadership d'un projet soit mené par une autre région ou une autre métropole. Je l'ai vu, j'ai vécu pendant des années, en essayant de lutter contre cela. La compétition entre territoires est mortifère. Pourtant, je ne vais pas dire qu'elle est naturelle mais elle vient vite, très vite. Donc je profite de la présence du vice-président de la métropole montpelliéraine, pour lui dire à quel point il est essentiel, avec le travail mené par François CHOLLET, de clarifier les domaines de compétence privilégiés pour chacune des métropoles, de mettre régulièrement, tous les trois mois ou tous les six mois, sur la table, les sujets qui font débat et il y en a. J'en connais dans le domaine de l'aéronautique et du spatial ; je connais aussi l'affaire de la protonthérapie ; je la connais moins bien que certains ici mais je sais à quel point c'est exactement le type de sujets qui peut conduire à ce genre de compétition entre les territoires et la stérilisation de tout projet. C'est la spécificité de notre région qui voit deux métropoles en son sein et je crois que c'est l'unique région en France, parmi les 13, dans ce cas. Cela nous posera des problèmes spécifiques mais la réponse, c'est la coopération et non pas la compétition. Une fois qu'on a dit ça, on n'a rien dit ! Cela passe par des outils pratiques à mettre en place, mais aussi, c'est, je crois, dans le projet que vous nous soumettez aujourd'hui, des rencontres régulières où l'on se dit tout et où on met sur la table ces sujets. Enfin, pour le troisième point, mon collègue Régis GODEC m'a enlevé le questionnement que je voulais mettre sur la table, mais c'est la bonne question je crois. Sur le PEx, mon collègue François

LÉPINEUX a donné l'accord du groupe pour ce projet, avec certaines réserves sur son ampleur et sur son ambition, mais avec une attention particulière, vu l'ampleur du chantier, à éviter l'emploi de travailleurs détachés. On l'a déjà dit à ce micro ; vous savez que, souvent, des grands maîtres d'œuvre ont recours à du travail détaché. Il faudra être vigilant pour l'empêcher. Mais redire enfin que nous attendons des précisions sur le volet financier. Peut-être des réponses ont été apportées sans que j'en sois informé ? C'est très possible ! Mais effectivement, par rapport à 1,4 milliard de PPIM, cette enveloppe de 300 millions d'euros est réservée aux grands projets. Donc je comprends que 145 millions d'euros vont être pris sur ces 300 millions, peut-être pas tout, d'ailleurs, puisque vous avez parlé d'emprunt. Il nous faut davantage de visibilité sur les trois grands projets que sont la LGV, incluant l'aménagement ferroviaire du nord toulousain : l'AFNT, le projet TESO et le projet PEX. Il nous faut savoir exactement comment ces 300 millions d'euros sont répartis. Je pense qu'il est temps, après avoir approuvé la création de cette enveloppe parce que les projets étaient un peu confus et maintenant que l'avenir se dégage, de préciser la ventilation de ces 300 millions d'euros. Merci.

M. STRAMARE

Au nom du groupe des Indépendants, je tenais à saluer la présence de Monsieur LÉVITA, vice-président de Montpellier Métropole, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui et de participer à nos débats ; remercier et féliciter surtout Carole DELGA pour sa brillante élection au sein du Conseil régional et nos quatre élus métropolitains qui représenteront notre Métropole dans ces instances : Bernard KELLER, Jean-Jacques BOLZAN, Sacha BRIAND et Vincent TERRAIL-NOVÈS réélu à nouveau. Nous, on ne va pas faire des débats politiques, vous le savez ! Simplement pour répéter ce que j'ai dit lundi soir à la réunion des maires : vous féliciter d'abord pour tout le travail que vous avez accompli. Je ne doutais pas un instant que vous n'y parviendriez pas. Je savais bien que vous aboutiriez au résultat car, étant un homme de bon sens, ainsi que le président du Conseil départemental que je connais depuis plusieurs décennies, je savais qu'on arriverait à un résultat. Ceci dit, je tenais vraiment à vous en féliciter. Aussi, je voudrais dire que nos quatre élus métropolitains seront là pour défendre les intérêts aussi de notre Métropole auprès des instances régionales et Carole DELGA, qui est une bonne démocrate, participera à tous ces débats afin que nous puissions continuer à progresser dans notre métropole, notre département et notre région. Je pense que c'est comme cela que les élections peuvent évoluer dans les résultats futurs pour ne pas laisser la place à des gens qui ne représentent pas ce qu'est la société aujourd'hui. Voilà ce que je voulais dire. Encore un franc merci pour qu'ensemble vivent la Métropole, le Département, la Région et les communes de notre Métropole.

M. BRIAND

A mon tour de saluer la présence de Max LÉVITA au sein de notre assemblée aujourd'hui et de le remercier du travail accompli avec François CHOLLET pour mettre en place concrètement cette coopération avec Montpellier. Quelques remarques, j'essaierai moi-même d'être réellement bref, car nous avons un ordre du jour assez chargé, qui répondra à un certain nombre de questions qui ont été posées. Car enfin, j'entends les remarques sur le calendrier de tel projet et les conditions de son financement, mais à la fois dans la trajectoire budgétaire que nous avons adoptée cette année et dans l'approbation de la PPIM, il y a déjà un certain nombre de réponses. J'ai bien compris que certains, malgré tous ces éléments, continuaient à s'obstiner, d'une certaine manière, à refuser l'évidence. L'évidence de la réalisation concrète des engagements pris, et qui sont aujourd'hui mis en œuvre. J'ai entendu la remarque sur le BUN, où nous ne ferions pas assez. Mais pour la première fois, le BUN passe en phase de réalisation, après des années et des années de réflexion. Nous avons inscrit dans la PPIM de ce mandat les crédits opérationnels qui permettront de mettre en œuvre le BUN. J'ai entendu des remarques pour évoquer la nécessité de développer des transports de surface, mais nous avons présenté avec Jean-Michel LATTES, il y a quelques semaines, le réseau Linéo qui va demain structurer le réseau de surface, et apporter sur l'ensemble du territoire du syndicat des transports, une offre de haute capacité pour ce réseau de surface. Mais il n'est pas question de se limiter à cela. Et c'est le projet de la troisième ligne. Ce projet qui ne pouvait pas, même simplement, être imaginé, qui était impossible à concevoir, nous arrivons demain à la présentation de son tracé. Aujourd'hui on nous explique que ce projet n'est pas finançable, il n'est pas finançable depuis des années et des années, nous explique-t-on. Il sera présenté demain avec un tracé, avec un chiffrage, avec un calendrier précis. Les

réponses, ce sont les actions. J'entends bien, sur le Pex, la nécessité de clarifier l'enveloppe des 300 millions, elle le sera, ne serait-ce qu'au travers des autorisations de programmes que nous mettrons en place dès que les éléments seront disponibles. Nous allons pouvoir décliner très concrètement le détail de l'ensemble des inscriptions budgétaires. Il y a, nous le voyons, un certain nombre d'interrogations qui persistent pour certains. Face à ces interrogations, à ces doutes, à ces réserves systématiques, nous affirmons des actions concrètes. Et c'est d'ailleurs un peu, je crois, la réponse que nous devons tous apporter au résultat des élections régionales ; j'ai entendu les réserves exprimées et que nous partageons tous, sur le vote, lorsqu'il se positionne sur les extrêmes. Mais si l'on regarde le scrutin dans notre région, ne limitons pas notre attention à cela, constatons que 58 % des électeurs n'ont pas porté leurs suffrages, par l'abstention ou par le vote sur les extrêmes, aux listes « républicaines » au sens classique du terme. 58 % ! Et face à cette expression massive, car l'abstention est aussi une forme d'expression, la seule réponse qui vaille, au-delà des réflexions, des discussions, des incantations que l'on peut entendre, c'est l'action. C'est l'action concrète et c'est ce qu'évoquait Jean-Luc MOUDENC dans son propos introductif. C'est l'action au service de l'emploi et c'est la PPIM avec un programme d'investissement extrêmement soutenu, pour assurer le soutien à l'économie locale et la création d'emploi. C'est la mise en œuvre d'un programme sur le transport collectif, réaliste et complémentaire, où l'on ne fait pas la guerre aux véhicules au prétexte des transports en commun mais où l'on assure un équilibre entre le réseau de surface, des outils à très haut débit comme ce sera le cas avec le métro et des investissements sur la voirie. C'est la politique que nous mettons en œuvre dans le domaine de l'habitat pour faire en sorte d'offrir une offre diversifiée et accessible à l'ensemble de nos concitoyens. C'est la politique que nous mettons en œuvre au travers de la politique de la ville, pour faire en sorte de réunifier l'ensemble de nos territoires. C'est l'action, et pas les paroles seulement, qui seront, je crois, la meilleure réponse à l'attente de nos concitoyens. C'est l'action et le travail partenarial, car effectivement, on voit bien aujourd'hui que la volonté d'ouverture et de dialogue que Jean-Luc MOUDENC avait exprimé dès son élection, elle s'incarne concrètement, elle s'incarne avec le Conseil départemental, elle s'incarne avec Montpellier-Métropole et je n'ai aucun doute qu'elle s'incarnera avec la Région, la grande région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, parce qu'enfin, quand on voit, avec une majorité extrêmement large, le tangage permanent d'alliances contre nature qu'il y avait sur un certain nombre de grands dossiers comme la LGV y compris sur le PEX ou sur d'autres dossiers extrêmement structurants pour notre région, on imagine bien qu'avec le résultat de l'élection de dimanche dernier, il y aura une nécessité, pour cette majorité régionale, de s'appuyer sur un très large spectre pour pouvoir espérer disposer d'une majorité. La coopération sera donc bel et bien présente et c'est une excellente chose. Enfin, une dernière petite observation pour Claude RAYNAL qui n'a pu s'empêcher d'évoquer une forme de porosité de l'électorat vers le Front National. Moi je veux saluer le fait que nous aurions eu, selon cette analyse, dans la région Nord Pas-de-Calais Picardie, un socle électoral aussi large qu'il puisse fonder le résultat que l'on a vu au second tour. La porosité, cher Claude RAYNAL, elle est manifestement extrêmement étendue, elle touche toutes les familles politiques qui, à la différence de ce que nous faisons aujourd'hui dans cette assemblée, et depuis de nombreux mois, ne s'inscrivent pas dans la seule voie qui soit une voie de réussite, c'est la voie de l'action, du travail, des réalisations, et de la réponse aux préoccupations des habitants de la métropole.

M. MOUDENC

Merci et bravo pour cette synthèse. Je vais donner la parole à Vincent TERRAIL-NOVÈS puisqu'il a été interpellé par Claude RAYNAL. Moi-même, je répondrai à un certain nombre de mises en cause dont j'ai été l'objet ici ou là.

M. TERRAIL-NOVÈS

Je voulais moi aussi, en tant que tête de liste départementale lors de ces élections régionales, saluer la victoire de Carole DELGA. Je ne sais pas s'il faut dire son élection à la présidence, parce que j'ai cru comprendre qu'il n'était pas certain qu'elle soit à la fois Présidente de l'exécutif et Présidente de l'assemblée régionale, en raison de certaines tractations avec certains élus. Mes chers collègues, je pense en réalité que le véritable Président de la Région sera Gérard ONESTA parce qu'avec ses 27 élus, c'est lui qui fera en réalité la majorité ou qui ne la fera pas. Face à cette situation, je veux dire à mon cher Bernard KELLER qui est un des vice-présidents élus dans la majorité régionale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, qu'il saura compter pour faire basculer les majorités si nécessaire, sur

la responsabilité des élus républicains et des élus de l'opposition républicaine régionale, notamment sur certains sujets, comme la ligne à grande vitesse dont on sait qu'elle n'a pas l'approbation du groupe Écologiste, comme on l'a d'ailleurs vu lors de la session précédente, au Conseil régional. Donc, sur des sujets extrêmement importants comme la LGV, mon cher Bernard KELLER, tu pourras compter sur l'appui des élus du groupe de l'opposition de la Droite Républicaine, comme tu pourras compter sur notre appui concernant des projets économiques qui seront peut-être remis en cause par la majorité, puisque si j'ai bien compris, nous avons, sur la même liste, des personnalités qui émanaient de Lutte Ouvrière qui siégeaient aux côtés de candidats du Medef. D'ailleurs la candidate de Lutte Ouvrière a indiqué qu'elle ne ferait pas partie de la majorité régionale ! Donc sur des thèmes très importants comme le Développement économique, comme sur la ligne à grande vitesse, les élus de la Droite Républicaine seront aux côtés de la majorité régionale pour faire avancer ces dossiers dans le sens de l'intérêt général et de l'emploi, de l'amélioration des transports, qui sont, on le sait, des considérations et des attentes très importantes de nos concitoyens.

Sur un thème un peu plus sérieux, concernant mon positionnement. Je sais que vous l'attendiez. Je sais que ce que j'ai indiqué précédemment vous fait rire et vous fait rire plutôt jaune. Je n'ai pas dit que la campagne n'avait pas été suffisamment à Droite. J'ai dit que, quand la Gauche continue à échouer comme elle le fait au niveau national, on le voit par l'augmentation des chiffres du chômage, nos concitoyens sont devenus anesthésiés et habitués à l'augmentation du chômage, plus 1,2 % le mois dernier, les gens s'y habituent. Tant qu'effectivement nous aurons des échecs comme cela, cela poussera et je rejoins Sacha BRIAND tout à fait, l'électorat de Gauche, qui est déçu, qui ne croit plus en la Gauche aujourd'hui, qui ne croit plus à l'alternance de la Droite républicaine, à se retrancher malheureusement derrière les votes du Front National. Comme certains électeurs de la Droite Républicaine peuvent également par déception aller vers le Front National et c'est en ce sens que j'ai indiqué, cher Claude l'autre jour, que tant que la Droite ne faisait pas des propositions de Droite et une politique de Droite quand elle était au gouvernement, les électeurs pouvaient être amenés à fuir vers des partis non gouvernementaux et notamment vers l'extrême droite. Pour ma part, c'est un avis tout à fait personnel qui n'engage ici que moi, j'estime qu'aujourd'hui à Droite, nous ne faisons pas suffisamment vivre le débat, le débat sur la TVA sociale pour protéger nos emplois, le débat sur la rénovation du Code du Travail dont de nombreux élus de Droite comme de Gauche, parlent et que nous n'évoquons jamais et que certains pays, avec des gouvernements de Gauche, ont abordé il y a certaines années. Et puis, j'estime pour ma part que lorsque nous ne parlons plus à nos électeurs franchement et les yeux dans les yeux, ces derniers sont amenés à se détourner de nous. Le vote du Front National ne s'explique pas à Droite, ne s'explique pas à Gauche, il s'explique à la fois des deux côtés des partis républicains qui aujourd'hui, il est vrai, ne représentent plus d'espoir pour nos administrés, et je suis très heureux que les actions que nous engageons ici au niveau local et la Métropole, permettent, je l'espère, à l'avenir, d'endiguer ces déceptions parce qu'il est vrai que nos administrés, nos concitoyens, attendent surtout de nous des actions. Je suis très heureux d'appartenir au groupe de la majorité qui met en place le développement du Parc des Expositions, et je dois dire que je le suis d'autant plus, personnellement, que pour notre part, nous n'avons pas fait de contorsions ou de danse du ventre lors du vote du budget. Nous, nous votons à la fois les investissements et, en face, les recettes pour permettre de réaliser ces équipements. Ce n'est pas, il faut le souligner, le cas de tous les élus dans notre assemblée ! Nous sommes ici des élus responsables, comme ceux qui sont élus au niveau régional le seront demain dans l'assemblée régionale.

M. MOUDENC

Claude RAYNAL parle de Vincent TERRAIL-NOVÈS, donc forcément je donne la parole à Vincent TERRAIL-NOVÈS. Vincent TERRAIL-NOVÈS parle de Bernard KELLER, donc forcément je vais donner la parole à Bernard KELLER, ensuite je souhaite qu'on puisse aller vers les conclusions.

M. KELLER

Très brièvement puisque Vincent TERRAIL-NOVÈS a dit que finalement, il parlerait plus sérieusement après ces mots d'introduction. Je voudrais simplement lui dire qu'il ne faut pas se tromper d'assemblée. Ici on est en réunion de la Métropole et quant à la nouvelle Région, elle n'est

pas encore installée : elle le sera le lundi 4 janvier. J'ai été élu sur une majorité à laquelle je serai bien sûr d'une totale loyauté mais cher Vincent TERRAIL-NOVES, ça ne nous empêchera pas, effectivement, ici dans cette majorité, dans cette opposition, de défendre les dossiers qui sont du ressort de la métropole toulousaine. Il sera tout à fait normal que l'on se retrouve très régulièrement et fréquemment sur tous les sujets évoqués.

M. MOUDENC

Quelques mots de conclusion en ce qui me concerne. D'abord je souhaite répondre à Claude RAYNAL qui a fait des commentaires sur mon tweet du dimanche soir. Celui-ci ne mettait pas du tout en cause Carole DELGA. Il lui souhaitait au contraire bon courage parce que je considère, effectivement, qu'un certain nombre d'éléments de sa liste vont lui compliquer la tâche ; voilà ! Mais vous pouvez penser le contraire. Hier soir, j'étais dans une importante manifestation économique et j'ai discuté avec un conseiller départemental du Parti Socialiste, avec un conseiller régional réélu du Parti Socialiste. Eux-mêmes sont venus me parler « par le menu » d'un certain nombre de ces difficultés qui se posent déjà. J'ai sans doute dit quelque chose d'un peu tabou mais ça n'a rien à voir avec les rapports institutionnels que je souhaite que nous ayons avec la Région. Il est vrai que la réforme territoriale pose un enjeu, dans la mesure où elle met en avant les régions et qu'elle met en avant les métropoles parfois sur des territoires d'action qui sont proches de l'action économique. La question se pose et un grand journal du soir l'a d'ailleurs posée hier soir en disant : « Est-ce que, Région et Métropole, ce couple va fonctionner ? » J'en ai souvent parlé ici et à l'extérieur dans le cadre de mes fonctions nationales associatives. Je souhaite la coopération entre les régions et les métropoles en général, et donc très logiquement, je souhaite la coopération entre notre Région et notre Métropole. Tout à l'heure, j'ai adressé devant vous en ouvrant cette séance, des félicitations publiques à Carole DELGA, avec un souhait de coopération. Je l'avais fait lundi matin de manière privée, en la joignant au téléphone. Après, ça n'empêche pas quand même de faire des commentaires politiques et certains ne s'en privent pas ici, mais ce n'est pas ce que je fais le plus dans mes propos.

J'ai bien noté aussi, à titre de commentaire politique, ce que disait Claude RAYNAL sur ce qu'il a appelé la porosité entre une partie de la Droite et le Front National. On peut effectivement en parler car c'est un vrai problème pour la Droite Républicaine. Mais analysez les résultats ici en Haute-Garonne et même dans les autres départements de France. Il y a des transferts de voix de l'électorat socialiste directement vers le Front National, en particulier en milieu rural et nous avons aussi des transferts de voix, nous le savons bien, dans des quartiers populaires en particulier, des voix de tradition communiste directement vers le Front National. Donc, en réalité, cette question de porosité électorale, n'en faisons pas un sujet polémique parce que véritablement je crois que ce n'est pas un problème partisan, c'est un problème plus profond, parce que le mal est plus profond qu'on peut le croire.

Je voudrais répondre à Pierre LACAZE qui critique l'augmentation des impôts et je respecte l'opinion qui est la sienne. Il demande : « Est-ce qu'il y aura stabilité d'ici 2020 ? ». Je rappelle l'engagement qui a été pris, non pas par moi à titre personnel mais par une majorité de maires qui l'ont souhaité, faire en sorte que l'effort fiscal soit effectué sur deux exercices et non pas un seul, la moitié sur 2015, l'autre moitié sur 2016, et qu'ensuite il y ait stabilité. Donc cet engagement, je l'ai pris, mais c'est aussi un engagement collectif que nous avons pris avec, grosso modo, les deux tiers des maires ici présents. Donc la réponse à votre question est : oui, il y aura stabilité ensuite jusqu'en 2020.

Vous avez ensuite développé des considérations extrêmement précises sur les projets de transport en commun. Vous dites que la troisième ligne n'est pas le projet des 37 maires, que c'est le projet municipal toulousain. Vous connaissez les conditions particulières qui vont peut-être évoluer ; le premier Ministre nous l'a annoncé et m'a convié à un travail là-dessus à partir du mois de janvier. Mais à ce jour, les conditions de notre élection comme conseillers métropolitains font qu'effectivement, nous sommes candidats à une élection et qu'à travers l'élection on fait « d'une pierre deux coups ». Si mes amis et moi, nous nous étions présentés à Toulouse avec des projets strictement municipaux, vous auriez critiqué et vous auriez eu raison. Vous m'auriez dit : « Mais Monsieur MOUDENC, vous oubliez que vous êtes également candidat à la Métropole ! » Donc ne venez pas dire cela, c'est la règle électorale qui oblige à cette exercice sur lequel on est effectivement dans l'application d'un programme électoral municipal et intercommunal à la fois, devant des électeurs dans le cadre d'un scrutin unique à dominante municipale. Par contre, le projet de troisième ligne, on en reparlera et moi, je félicite Jean-Michel LATTES parce qu'il est à la fois très déterminé, il avance et, en même temps, il est très patient

dans cette affaire où il est attaqué de toutes parts. Mais bon, c'est un garçon qui a le tempérament qu'il faut pour ça, pour rester zen. Je note toutefois une chose, Monsieur, que vous n'avez visiblement pas intégrée, c'est que le projet de 3ème ligne, que nous défendons et qui sera confirmé demain, mais aussi bien avant nous le savions déjà, ça ne sera pas un projet recroquevillé sur Toulouse ! Ça sera un projet d'agglomération et qui devra déborder d'emblée du seul territoire communal toulousain. Il va desservir des pôles d'emploi qui notoirement ne sont pas fréquentés par des Toulousains exclusivement. Donc on est bien sur une vision et sur une ambition totalement d'agglomération. Vous avez reparlé du Prolongement de la ligne B (PLB) et du Sicoval. Nous avons cette réunion demain. Moi, je ne peux répéter que ce que j'ai déjà dit. Le Sicoval dit qu'il faudrait faire les deux projets : le PLB, la 3ème ligne, le PLB d'abord et la 3ème ligne plus tard. Ce que je dis et que j'ai redit souvent, c'est que si on me démontre que l'on peut faire, financièrement, les deux projets, écoutez, pourquoi serais-je contre ? Mais il faut bien réfléchir parce que si l'on fait les deux projets, à ce moment-là ça veut dire qu'on prive le territoire du Sicoval d'un accès direct, sans rupture de charge, à Matabiau lorsqu'il y aura le TGV et qu'on prive le Sicoval d'un accès direct sans rupture de charge, à l'aéroport et à la zone avionique de l'ouest. Donc, il y a des enjeux sur lesquels il faut quand même réfléchir, à condition d'avoir une perspective d'ambition qui ne soit pas uniquement une vision à court terme. C'est la raison pour laquelle, comme moi je suis effectivement dans le doute, par rapport à cette possibilité de faire les deux à la fois, je dis que la solution pourrait être de faire en sorte que Labège soit rattachée, soit incluse dès le départ à la troisième ligne de métro pour avoir cette continuité, cette absence de rupture de charge et pour avoir le métro à Labège, parce qu'effectivement, depuis 15 ans, je milite pour le métro à Labège, ce que tout le monde n'a pas fait, ici, dans cette assemblée. Avec Jean-Michel LATTES, depuis plusieurs mois, nous disons au Sicoval plutôt que d'avoir une guerre dans les médias : « Mettons-nous autour de la table, faisons un travail technique, regardons les différentes hypothèses, ce qui est possible, ce qui n'est pas possible, quelles sont les meilleures hypothèses en termes de temps de trajet ! » Parce qu'à la fin, c'est ça qui compte : quelles sont les meilleures hypothèses sur le plan de la soutenabilité financière. Ce travail, malheureusement, n'a pas eu lieu, ou très peu. Ce n'est pas venu de moi ; je n'ai pas été belliqueux ; ce n'est pas moi qui ai été belliqueux. Consultez les revues de presse et regardez les déclarations depuis quatre mois. Depuis quelques mois, c'est un climat de polémique mais je souhaite qu'il cesse. Je l'ai dit il y a deux jours au président du Sicoval puisque nous nous sommes rencontrés. Je lui ai dit en privé ce que j'avais dit en public au Conseil syndical du SMTC, la semaine d'avant. Je lui ai dit : « Écoutez, il faut arrêter ce climat de guerre ; il faut travailler concrètement et voir ce qu'on peut faire pour qu'on soit gagnant-gagnant. » Je lui ai dit que je m'étais mis d'accord avec le Président MALVY, que je m'étais mis d'accord avec le Président MÉRIC et que, par conséquent, je n'avais pas d'objection à me mettre d'accord avec lui, qu'il n'y avait pas de raison politique qu'il en soit autrement. Parce que si j'étais dans une guerre politique à l'égard du Sicoval, alors je serais en guerre politique avec le Département, avec la Région. Il n'y a pas de raison qu'il y ait une guerre politique avec le Sicoval particulièrement ! Donc je souhaite que l'on puisse entrer enfin dans ce temps de travail, dans la dernière ligne droite. Sur ces questions de transport en commun, vous avez également donné une affirmation curieuse. Vous avez dit que j'avais « temporisé » sur la ligne A, sur l'idée de doubler la capacité de la ligne A ?! Alors c'est la première fois que j'entends ça, dans votre bouche ou dans la bouche de quelqu'un ! Parce qu'alors, c'était dans les dernières années du mandat Dominique BAUDIS et je présidais le SMTC, c'était la fin des années 90 pour être très précis, et c'est à ce moment-là que nous avons lancé ce projet qui a été interrompu à deux reprises et pas par nous ! Donc c'est un projet en réalité dont on parle depuis plus de 15 ans et qui n'est pas concrétisé. Les décisions qui ont été prises au SMTC, il y a quelques mois, sous l'impulsion de Jean-Michel LATTES, permettent enfin d'avoir une perspective de concrétisation. Et je vous donne rendez-vous en 2019 parce que là aussi, comme Sacha BRIAND l'a dit, on va passer des discours aux actes et on va réaliser cela. J'avoue que votre critique m'a fortement surpris mais nous allons mettre fin à cette sorte de « serpent de mer ». Après, j'entends votre raisonnement qui est un peu toujours le même, Monsieur LACAZE. Il consiste à dire : « Il faut faire tout ! Il faut faire tout ce qui est prévu et tout ce qui n'était pas prévu, il faut le faire aussi et puis si on peut en rajouter encore, on en rajoute encore et en même temps on baisse les impôts ! » Vous vous enfermez dans ce discours qui ne vous donne pas malheureusement, et je suis pourtant certain que vous en avez la capacité, qui ne vous donne pas de crédibilité. Donc, je sais bien que nous sommes à quelques jours de Noël, si vous voulez

être le Père Noël permanent, pourquoi pas ? Mais moi, je vous invite à avoir un discours plus sérieux à ce sujet.

Sur la 3ème ligne, Monsieur GODEC maintenant, vous avez dit que le scénario financier dont on avait parlé est caduc. Moi, j'ai entendu le président du SMTC et je suis d'accord avec lui. Demain, on présente le tracé et le calendrier précis puisqu'il y a des doutes exprimés par certains sur le calendrier. Il a dit également qu'au début de l'été serait présenté le scénario financier, une trajectoire stratégique impliquant à la fois Tisséo et la Métropole. Donc, pour cet aspect du débat, rendez-vous à ce moment-là ! Monsieur GODEC, je vous ai entendu tout à l'heure, parler de la nécessité de privilégier le développement du transport en commun sur une centaine de communes. En même temps et je n'ai pas trop compris, vous avez dit qu'il fallait prioriser le tram entre le Grand Rond et Purpan, c'est-à-dire un projet totalement centré sur la commune de Toulouse. Dernier point, je veux répondre à la fois à Régis GODEC et à Marc PÉRÉ, sur l'enveloppe « grands projets » de 300 millions : dans la mesure où effectivement on puiserait pour une petite moitié, au maximum, au titre du financement du Parc des Expositions, que resterait-il ensuite pour la LGV ? Justement il y aurait le reste, puisque le reste est fléché pour la LGV ! Après, sur la LGV, le problème de fond est connu. Cela plus de deux ans maintenant, depuis que le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT à l'époque, à la suite du rapport DURON pour être précis, a dit : « Nous retenons le projet Bordeaux-Toulouse ». Nous avons tous applaudi la décision du gouvernement de l'époque mais depuis que cette parole a été prononcée, depuis que cet arbitrage a été rendu, il y a plus de deux ans, nous demandons au gouvernement, en vain, de réunir le comité des financeurs pour faire le point sur le coût actualisé d'une part ; d'autre part, sur l'état des contributions pour financer ce projet. Malheureusement, l'opacité persistante n'a pas été dissipée malgré les déclarations du mois de septembre du ministre Alain VIDALIES qui a confirmé que le projet serait fait, malgré l'avis négatif de la commission d'enquête publique de fin mars. Je regrette que le volet financier ne soit toujours pas traité et c'est d'autant plus préoccupant que nous assistons actuellement à des difficultés étalées sur la place publique pour le financement du chantier qui, lui, est en cours et sera terminé d'ici deux ans, le chantier Tours-Bordeaux. Quand je vois ce qui se passe sur le Tours-Bordeaux, l'inquiétude que j'ai exprimée quand j'étais parlementaire et que je n'étais pas élu ici, est toujours présente, je suis vraiment interrogatif et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement maintient une opacité totale sur le volet financier. Alors, nous demander, à nous, de clarifier notre enveloppe dans la partie des 300 millions d'euros destinés à financer ce projet, alors que le financement global, stratégique, n'est même pas connu, je dis que ce n'est pas possible ! Nous pourrions avancer lorsque nous aurons cette vision globale.

Dernier point et c'est, pour moi, vraiment quelque chose de très positif que je retiens. Je remercie tous les présidents de groupes et retiens l'unanimité qui s'est dégagée au sujet du Parc des Expositions. A l'unanimité des maires de lundi soir répond aujourd'hui celle de notre assemblée, dans sa diversité politique. C'est très important, ça veut dire que tout le monde a compris qu'il y avait là un enjeu stratégique, un levier de développement économique et d'emploi, au-delà je dirais, des enjeux politiques. Je voulais me réjouir de ce consensus. J'ai écouté attentivement, Monsieur GODEC, ce que vous avez dit sur le PEx. Je salue votre évolution parce que, pour la première fois, je n'ai pas entendu de critiques. Ce consensus me semble naturel ; il fait date et peut se matérialiser en faisant en sorte que chacun reste lui-même sans se renier. En 2007, j'ai fait prendre des décisions pour acter le principe du déménagement du Parc des Expositions et de sa nouvelle localisation ; à l'époque, c'était formulé dans la zone de Blagnac- Constellation sans que soit précisé l'emplacement exact. A l'époque, j'avais l'accord de la mairie de Toulouse, de la Communauté d'agglomération, du Département et de la Région, à travers les présidents IZARD, DOUSTE-BLAZY et MALVY. C'était en 2007 et puis après 2010-2011, c'est Pierre COHEN qui a mis en œuvre le concours de maîtrise d'œuvre qui l'a fait aboutir à travers le projet que nous avons. Donc, effectivement, à travers ces deux périodes qui ont été stratégiques et décisionnelles, nous avons les fondements d'un consensus qui se retrouve aujourd'hui. Permettez-moi de vous féliciter tous pour cela, et vous dire que, décidément, oui, notre métropole avance.

1- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Le compte rendu des décisions du Bureau du 29 octobre 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Sur la délibération relative à l'accord-cadre de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, je propose que nous organisions cette séquence de la manière suivante : François CHOLLET, qui a suivi le dossier, pourra nous rapporter la délibération. Max LÉVITA prendra la parole au nom de Montpellier Méditerranée Métropole. Ensuite viendront les prises de parole de l'assemblée. Avant le vote, je vous proposerai de conclure en écoutant une intervention vidéo de notre collègue Philippe SAUREL, enregistrée depuis Montpellier et qui fait le pendant à la même intervention vidéo que j'ai faite et projetée hier devant l'assemblée délibérante montpelliéraine.

M. CHOLLET

Ce sont donc les profonds changements du paysage territorial avec la création des métropoles en janvier 2015, avec la création en janvier 2016 de la nouvelle région, qui vous ont conduit, Monsieur le Président, avec Philippe SAUREL à anticiper. Il y a un an, vous avez pris les devants et décidé de réfléchir à cet accord-cadre entre les deux métropoles, susceptible de créer les conditions d'une coopération plus que d'une rivalité. Votre idée était de mettre en avant le souhait des deux métropoles de cette même région de parler d'une seule voix lorsque c'était possible. Est-il possible de concevoir, de construire un discours commun, vis-à-vis de l'État, vis-à-vis de la Région, et vis-à-vis aussi des villes moyennes ? En faisant valoir les atouts ou les intérêts des métropoles qui rassemblent une bonne partie de la population, qui constituent un moteur important dans la création de richesses et d'emplois, qui concentrent la Recherche en particulier ? La loi NOTRe, adoptée à l'été 2015, participe de fait à reconnaître la responsabilité particulière des métropoles au titre de la croissance régionale. Elle sous-tend l'établissement d'un partenariat constructif avec la nouvelle Région. C'est l'enjeu majeur d'un véritable équilibre territorial, que porte cet accord entre Toulouse Métropole et Montpellier-Méditerranée Métropole sur lequel nous avons travaillé. Vous nous avez missionné en février 2015 et les services ont travaillé. Je tiens à remercier les « sherpas » qui ont œuvré pour cet accord : Domitien DÉTRIE pour Montpellier Métropole, Pierre-Emmanuel REYMUND pour Toulouse Métropole. Leur travail a été fondamental dans la réalisation de ce qui est présenté aujourd'hui. Avec Max LÉVITA, nous avons établi des relations de confiance qui permettent d'avancer. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité, sa clairvoyance, la pertinence de ses analyses, et aussi pour l'empathie et l'humour, et disons l'humanité qu'il a su mettre dans les contacts que nous avons eu et que nous continuons d'avoir. Ce texte, qui vous est présenté, comprend plusieurs parties. Dans la première, sont jetées les bases de la démarche de partenariat entre les deux métropoles, dans la coopération, la recherche de synergie, pour cet équilibre territorial et pour la diffusion de la dynamique métropolitaine à l'ensemble du territoire régional. Cette base est constituée par l'affirmation de la nécessité d'un dialogue constructif entre les deux métropoles, l'État, la Région, les villes moyennes. Les sujets seront nombreux, ils concernent aussi bien la répartition équilibrée des fonctions de commandement stratégique entre les deux métropoles que la proposition d'une conférence bi-annuelle tripartite entre le Préfet, le Président de Région, les deux présidents de métropole. Il s'agit aussi d'un partenariat spécifique et actif avec la nouvelle Région formée et, à cet égard, les deux métropoles s'emploieront, dans le cadre d'une participation active à la définition des futurs schémas régionaux, à exprimer des positions communes. Je pense au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, dans lequel la place de la métropole est prévue. Je pense aussi au schéma régional d'aménagement de

développement durable et d'égalité des territoires dans lequel la place des métropoles est moins évidente à notre avis, et en particulier, vous l'avez vu, proposait de créer un label d'opérations métropolitaines d'intérêt régional, dans les champs économiques, d'accessibilité, du tourisme, de la culture. Il en est de même pour la politique européenne de cohésion économique et sociale en accompagnement du renforcement important et légitime de la Région. Les deux métropoles établiront des propositions de partenariat avec l'exécutif régional. Et puis, dans une deuxième partie que je ne vais pas détailler, nous avons identifié et listé les thématiques communes. Je remercie les collègues et les services qui spontanément, ont décidé de prendre contact avec leurs homologues de Montpellier et qui sont venus enrichir le débat, dans le champ du transport, de la mobilité, du développement économique, du rayonnement international, du tourisme, du développement universitaire, de la culture mais aussi du développement durable, de la politique agricole alimentaire, de l'habitat... Je ne détaille pas ces différentes thématiques mais elles contiennent, chacune, des propositions extrêmement concrètes qu'il nous faudra mettre en évidence. Ces chapitres sont ouverts ; ils ne sont pas fixés ; ils évolueront au cours du temps et ce sera à nous de les faire vivre. Et puis vous remarquerez, j'en terminerai par là, que dans la dernière partie qui définit la gouvernance de cette coopération, il existe une dernière phrase qui nous oblige à produire un rapport annuel de cette coopération entre les deux métropoles, de Montpellier et de Toulouse. Je crois que c'est là un des points essentiels. Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de vous représenter hier soir au Conseil de la Métropole de Montpellier et d'assister au vote de cette délibération par nos collègues montpelliérains et je crois qu'il s'agissait là d'un moment réellement fondateur.

M. LÉVITA

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis venu vous transmettre les salutations de Philippe SAUREL. Comme vient de l'indiquer François CHOLLET, nous avons voté hier soir cet accord-cadre lors de notre réunion du Conseil. Pour information et ce n'est absolument pas pour peser sur votre décision, cet accord-cadre a été voté à l'unanimité moins une abstention, celle de la représentante du Front National ; vous avez la chance de ne pas avoir ce type de représentation ici. Donc, François Chollet l'a dit, entre son discours et le mien nous allons avoir des points communs puisque nous avons été chargés par les deux présidents de rédiger cet accord-cadre. Il y a effectivement une nouvelle organisation territoriale ; il y a une nouvelle Région ; une nouvelle présidente qui va être élue et à son égard il n'y a aucun procès d'intention de notre part. Notre travail a commencé avant les élections régionales, avant que le suffrage universel ne prenne sa décision et dans notre discours, il n'y a pas de procès d'intention, aucune agressivité. En ce qui nous concerne, nous félicitons Madame DELGA, comme vous-mêmes, et nous lui souhaitons bonne chance. En tout cas, la nouvelle organisation pose un problème qui consiste à savoir quelles seront les relations entre cette nouvelle région et les deux métropoles, et au-delà des deux métropoles, avec les communautés d'agglomération. Il y a lieu de s'interroger parce que nous sommes Français et que sur notre territoire fonctionne un modèle qui est celui du centralisme, Georges FRÊCHE disait « *depuis Louis XI* ». Nous avons centralisé ce pays et vraisemblablement à l'excès. Aujourd'hui, on essaie de décentraliser mais nous ne pouvons pas dire que nous ayons fait des progrès tout à fait remarquables dans ce domaine ! Donc le choix qui se posera à la Région est de savoir si elle va adopter le modèle français, qui fait l'admiration des autres peuples dans le monde, ou si elle choisira un modèle décentralisé, un modèle fédérateur, un modèle collaboratif, coopératif... ? Les deux métropoles penchent pour le second modèle bien entendu. Et donc, nous avons une position commune et voulons être entendus sur plusieurs domaines. François CHOLLET l'a dit, nous voulons être entendus dans l'élaboration et le contenu du futur schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation. Nous voulons être entendus sur le schéma régional d'aménagement, développement durable et l'égalité des territoires. Pour Montpellier se pose plus spécialement une question que, je crois, vous avez résolue. Il s'agit de l'établissement du Contrat de Plan État-Région, qui n'est toujours pas voté, en tout cas par la Métropole dans l'état actuel des choses. Nous voulons également être entendus dans la réalisation, par la Région, de la politique européenne de cohésion économique et sociale. Comme vous le savez, cet accord-cadre balaie de nombreuses thématiques, allant du développement économique à la culture, en passant par la mobilité et le rayonnement international, dans lesquels nous avons souhaité identifier des champs d'actions à investir en commun, parce que, premièrement, nous sommes tous contraints à des économies de moyens financiers, et deuxièmement, parce que ces domaines sont porteurs de véritables

complémentarités. Cet ancrage du partenariat dans des problématiques concrètes et partagées par nos deux territoires, est, nous en sommes convaincus, la meilleure garantie de réussite de cette coopération. Donc, Mesdames Messieurs, dans le contexte de réforme territoriale actuel et de tensions sur les finances locales, tensions que tout le monde a tendance à oublier mais que, moi, en tant qu'élu chargé des finances, je ne peux pas oublier, dans ce contexte de tensions donc, nous croyons que nous ne pourrions relever les défis qui nous attendent qu'en faisant preuve d'audace, qu'en nous affranchissant des cadres politiques préétablis. En somme, il nous faut faire confiance à la République d'en bas, à l'intelligence territoriale qui n'a pas de couleur politique, qui n'a pas de frontières administratives, et c'est tout le sens et l'esprit de la dynamique que nous avons impulsée au travers de cet accord-cadre de partenariat. Permettez-moi de remercier à mon tour Monsieur François CHOLLET, pour sa compétence, son expérience, son ouverture et sa courtoisie, qui nous a permis d'avancer. Permettez-moi de remercier également les vice-présidents qui nous ont aidés à mettre de la chair dans cet accord-cadre et comme François CHOLLET, je voudrais également remercier nos deux « sherpas », Monsieur Pierre-Emmanuel REYMUND et Monsieur DÉTRIE qui nous accompagnent au quotidien pour faire vivre cet accord-cadre. En conclusion, je souhaite une longue vie à la coopération entre nos deux métropoles et nous sommes sûrs que l'avenir nous appartient et nous sourira.

M. COHEN

Je crois qu'on peut évidemment se féliciter d'un travail, entrepris après les élections municipales, de rapprochement entre l'agglomération de Montpellier et l'agglomération toulousaine. Je voudrais évidemment saluer aussi Max LÉVITA que j'ai connu en son temps. Quand même, je voudrais reprendre les deux orientations qu'il pourrait y avoir, suite aux réformes. Je ne crois pas qu'en France nous soyons dans une période où nous remettons en cause l'Etat républicain. On peut peut-être envisager une nouvelle République, mais je ne crois pas qu'il puisse y avoir dans le paysage politique une volonté d'Etat fédéral. Aujourd'hui, il s'agit donc plutôt de savoir si l'on se contente de l'évolution de la réforme territoriale, et personnellement je l'ai suffisamment défendu pour dire qu'il y a eu des avancées significatives, non obtenues pendant des décennies, en particulier sur la reconnaissance du fait urbain, sur celle des métropoles. Effectivement, les métropoles ont été un élément majeur de la loi Maptam, un fait majeur qui n'est pas issu de la loi précédente où le mot « métropole » existait mais sans aucun contenu. Donc, oui, nous sommes aujourd'hui dans une période où la réforme territoriale va aller au delà du projet initial, puis des débats, maintenant dans les faits. Et je tiens à revenir sur ma réaction de tout à l'heure lors des propos liminaires. Vous avez, Monsieur le Président, un talent extraordinaire pour prêcher la concorde. C'est quelque chose qui vous ressemble bien mais malheureusement, très souvent, elle est contrariée dans les faits. Vous m'avez refusé la parole mais l'avez donnée à Monsieur TERRAIL-NOVÈS. Ce faisant, vous avez remis en cause une règle fondamentale que j'ai toujours souhaité appliquer quand j'étais Président, règle selon laquelle il n'y a que les représentants des groupes qui parlent. Vous avez donné la parole à quelqu'un qui a, bien sûr, le droit de le faire. En plus, je le trouve très sincère et sa position est très forte dans le débat qui anime le parti « Les Républicains ». C'est atypique qu'il prenne position sur votre débat interne, en plein conseil de la métropole. Et c'est éclairant parce que son propos, qui renvoie à ce qu'on lit tous les jours en ce moment depuis les élections régionales, conforte exactement ce que j'ai pu dire au Conseil municipal ou ce qu'a pu dire Claude RAYNAL. Ce n'est pas une attaque personnelle ; c'est un fait ! Vous avez réagi en disant que des électeurs socialistes, des électeurs communistes et des électeurs de Droite se retrouvent au sein du Front National. C'est, je pense, une Lapalissade, parce qu'on ne passe pas à un score du Front National à Toulouse de 8 % il y a un an et demi à 18 % aujourd'hui sans qu'il y ait des électeurs de tous les partis qui viennent le conforter. Mais quand on parle de « porosité », on parle des responsables de partis et de propos tenus par des responsables dans le cadre de la stratégie définie pour leur propre parti politique. Et c'est cela qui vraiment fait débat ! Bien sûr, il existe des électeurs malheureusement pervertis par la capacité du Front National à jouer sur les angoisses, sur les peurs et sur un certain nombre de non-réponses que nous pouvons avoir tous ensemble depuis que nous avons gouverné, mais par contre, ce qui est grave, c'est la droitisation qu'il peut y avoir et je remercie Monsieur TERRAIL-NOVÈS de l'avoir exprimé, même si je suis quand même un peu choqué que vous lui ayez donné la possibilité de le faire pendant ces propos liminaires. Nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de sujets, comme nous avons eu l'occasion de parler du Quai des Savoirs et nous en reparlerons. Sur ce sujet, excusez-moi mais je voudrais bien refaire un peu d'histoire. Ce

n'est pas que j'aie envie de m'approprier ce qui va être décidé, ce qui va être enfin décidé. Ce projet, j'y tiens depuis que nous avons décidé de le lancer. Depuis un an et demi, vous ne trouverez pas dans mes propos la moindre hésitation. J'ai toujours considéré qu'il fallait aller plus vite et qu'il fallait aller dans la continuité de ce qui avait été décidé dans le précédent mandat. Alors soyons clairs et vous savez que je referai toujours l'histoire quand je considère qu'elle est pervertie. Non, je regrette, le projet du PEx n'a pas été décidé avant 2008 ! Il y a eu, et je peux donner la date exacte, une demande de votre part en tant que maire, une demande de financement du parking du Parc des Expositions actuel. Cette demande de financement était adressée au Conseil général. Une réponse a officiellement donné la position que défendait alors Pierre IZARD, c'est qu'il ne donnerait plus un sou sur la rénovation et l'amélioration du parc des expositions actuel, en considérant la nécessité de le mettre ailleurs. A l'époque, il y a eu une décision de lancer une petite étude, dont nous avons tous eu les quatre pages, très succinctes et absolument pas crédibles. C'est ce que nous avons trouvé en 2008. J'ajoute que le débat avait eu lieu en 2001, puisque François SIMON, candidat à la municipalité de Toulouse, proposait le déménagement du PEx sur la zone de Toulouse Montaudran Aerospace. Si vous voulez, je vous donnerai tous les éléments de l'histoire. Mais puisqu'on a beaucoup mis en avant Bernard KELLER, il rappellera exactement les différentes étapes et les décisions que nous avons prises très rapidement pour le lancement du nouveau PEx. Donc oui, aujourd'hui la décision est collective et, me semble-t-il, urgente et importante. Quant au discours général que vous avez tenu, votre volonté de travailler avec le Conseil régional et de féliciter la Présidente, on vous l'accorde ! Vous pouvez être maintenant béat devant le travail que fait Georges MÉRIC, je vous l'accorde ! Il n'empêche quand même que dans la pratique, vous avez régulièrement une volonté d'être ce que Monsieur TERRAIL-NOVÈS a démontré, c'est-à-dire quelqu'un qui appartient à un parti politique, avec un certain nombre de positionnements qui font que non, la concorde n'est pas de votre dû. En ce qui me concerne, je considère que le protocole avec Montpellier tel qu'il existe aujourd'hui permet de créer un cadre, mais tout le travail est à faire. Il n'y a par exemple aucune réponse en matière de santé. Je l'ai démontré la dernière fois, sur la protonthérapie et ce n'est pas le vœu adopté lors du dernier Conseil qui va régler le problème. Il faut que les deux métropoles se mettent d'accord et comment le faire sur l'oncologie ? Sur la base des compétences, il faut que se coordonnent l'excellence de Montpellier et les compétences et l'excellence construites autour de l'Oncopôle à Toulouse. Cette sorte de liste à la Prévert qui consiste à dire qu'on sera ensemble et qu'on s'entendra, vous savez très bien que ce ne sera pas suffisant. Aujourd'hui évidemment, on peut voter ce texte mais il me semble que tout le travail reste à faire.

Mme CROQUETTE

Cet accord-cadre s'appuie sur deux lois : la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et d'autre part la loi NOTRe. Vous le savez sans doute, notre sensibilité politique, au plan national, n'a pas voté ces deux lois parce que nous considérons que dans la conception d'aménagement du territoire que comportent ces deux textes, il y a des dangers majeurs. Nous nous abstiendrons sur ce texte. Chacun ici a parlé de crise politique et l'un des angles d'analyse de la crise politique que nous traversons intègre ce type de réaménagement du territoire parce qu'au-delà des métropoles et dans la confirmation des métropoles et même dans le texte, le concept de compétitivité a été réaffirmé ici. Nous saluons toutefois la mise en avant de la coopération entre les deux métropoles plutôt que la compétitivité. Souhaitons que ça se poursuive dans ces termes ! Néanmoins, ce réaménagement du territoire organise et réorganise des territoires et produit des déserts ruraux qui sont le cœur de crises politiques et de crises sociales, qui ont d'ailleurs été mentionnées à plusieurs reprises, et qui participent de la noirceur politique que nous traversons au vu des résultats électoraux. Donc, nous sommes très inquiets de ce type de conception ; nous ne nions pas le fait urbain, il existe. Aux politiques de savoir comment ils le gèrent, avec un équilibre de la République dans ces territoires. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui, avec des territoires ruraux qui, outre la crise que traverse l'agriculture, accueillent des gens et des familles qui ne peuvent plus vivre dans les territoires urbains parce que c'est trop cher et qui se retrouvent au milieu de déserts où il n'y a plus de service public et d'autres types de services. Cette crise engendre donc ce que nous connaissons au niveau des résultats électoraux dont je parlais tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce texte parce que nous sommes inquiets des inégalités qu'il génère et qu'il peut générer. Je pense qu'il serait opportun que la métropole toulousaine prenne l'initiative d'un travail de coopération via un texte et un véritable travail qui lui succéderait, sur l'ensemble de l'aire urbaine. De

ce point de vue, si nous avions ce type d'initiative mise en place, nous voterions ce texte sans aucun problème, parce que nous pensons que certes les métropoles existent, mais elles doivent jouer un rôle régulateur dans le paysage d'inégalité qui se dessine sous nos yeux.

M. RAYNAL

Je veux simplement vous dire que j'ai lu avec intérêt cet accord cadre, vous dire que nous le voterons évidemment. Il s'agit d'un accord-cadre et à ce stade, il n'y a pas d'engagement en tant que tel, sinon celui de se parler et de coopérer et c'est quelque chose qu'il est intéressant de marquer. Simplement, je l'ai dit tout à l'heure en introduction, cet accord-cadre a été préparé avec les vice-présidents et, semble-t-il, très sincèrement mais je n'ai pas souvenir d'avoir été associé à quoi que ce soit sinon, je dois le dire, très aimablement par Francis GRASS, avec lequel nous travaillons tout à fait positivement dans le domaine de la Culture et qui a bien voulu, il y a quelques jours, me faire passer une trame de ses réflexions. Donc j'en reviens à ça, la coopération entre Toulouse et Montpellier c'est important, la coopération au sein de Toulouse Métropole, c'est aussi important et il est important que les vice-présidents de Toulouse Métropole, même s'ils ne font pas partie de la majorité de notre institution soient associés à ce travail. En tout cas pour l'avenir, je forme le vœu qu'il en soit ainsi et que nous avançons collectivement. Je comprends que les choses aient été également sans doute traitées dans un délai relativement court. Je n'en fais donc pas plus un sujet mais par contre je demande à être associé de manière convenable, de la même façon que tous les vice-présidents de Toulouse Métropole, aux travaux entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole.

M. MAURICE

A mon tour quelques mots, d'abord pour dire que nous voterons bien sûr cet accord-cadre parce que nous sommes favorables à toutes les coopérations, mais dire justement que la coopération ne devra pas se limiter à nos deux seules métropoles. Justement pour aller dans le sens des inquiétudes qu'ont pu exprimer les élus communistes avant nous, nous pensons qu'il faut aussi envisager des vraies coopérations et d'autres accords cadre avec les territoires autour de nous et par exemple le Sicoval. On a parlé ce matin du débat vif entre nos deux collectivités sur un projet de transport. Cela démontre que nous devons aussi travailler ces coopérations avec l'ensemble des territoires autour de la métropole pour justement ne pas renforcer les métropoles contre tout le reste des territoires, les métropoles contre les autres collectivités. Cependant, cette coopération est pour nous positive, et c'est pour ça que nous la voterons. Je voudrais relever quelques aspects en positif et en négatif, de notre point de vue. En positif sur la question du développement durable parce qu'ont bien été identifiés les deux enjeux majeurs que sont la question de l'énergie avec effectivement notamment le pôle de compétitivité DERBI, et la question alimentaire qui, pour la première fois, apparaît assez clairement, de manière précise, et nous en sommes satisfaits. Dire aussi que, sur la question économique, il y a des choses positives dans les coopérations affirmées mais il manque, de notre point de vue, un élément pourtant marqueur notamment de ce qu'a pu développer la métropole montpelliéraine avant la nôtre, avant le précédent mandat où enfin Toulouse Métropole s'est impliquée sur la question, c'est la question de l'économie sociale et solidaire et des outils que nous avons en commun, je pense à l'incubateur d'innovation sociale qui existe depuis longtemps sur Montpellier et qui existe sur notre territoire depuis quelques années. Je regrette que sur la question économique, nous n'ayons pas souhaité travailler ensemble sur le développement de l'économie solidaire et de l'innovation sociale, alors même que nous avons des complémentarités qui me paraissent intéressantes. Sur les transports qu'a abordé Régis GODEC en propos liminaires, je suis d'accord sur le principe de considérer prioritaire l'ensemble du développement des transports mais, pour renvoyer à votre image du Père Noël, ne faisons pas croire à nos concitoyens que nous pouvons financer l'ensemble des politiques ! Et moi par contre, je considère prioritaire la question du tronçon Toulouse Narbonne ou de l'amélioration de la qualité du cadencement des liaisons ferroviaires et des réseaux urbain, interurbain et régional. Et ceci rejoint le débat qu'on peut avoir entre nous sur la priorité de financer aujourd'hui le projet de LGV par rapport à ces enjeux-là. Donc ne faites pas le Père Noël, Monsieur le Président, mais réaffirmez vraiment les priorités des transports du quotidien à travers la coopération entre nos deux métropoles. Enfin, un dernier élément manquant sur le dialogue entre nos deux collectivités, dans leur fonctionnement. Vous parlez de culture commune de partenariat pour regretter que nous ne soyons pas allés plus loin au-delà du dialogue institutionnel. Là aussi, je rebondis sur le propos liminaire de Régis GODEC qui soulignait

justement la nécessité de renforcer la démocratie de nos métropoles, que la loi n'a pas prévue. Nous regrettons depuis longtemps et nous portons depuis toujours l'élection au suffrage universel direct, qui est un B.A.BA pour les métropoles. Mais au-delà de ce mode d'élection, nous pouvons être force d'initiative, de proposition et d'action pour renforcer une vraie démocratie locale à l'échelle métropolitaine. Toulouse Métropole et la métropole de Montpellier pourraient, pourquoi pas, travailler ensemble et faire des propositions concrètes pour remettre le citoyen au cœur des politiques qu'elles conduisent et qui sont majeures. C'est un élément qui nous paraît manquer et que nous espérons voir améliorer à l'avenir.

M. CARLES

Le groupe RDSE votera lui aussi cet accord-cadre, qui par ailleurs méritera d'être décliné. Je rejoindrai les propos de Claude RAYNAL. Il me semble que la déclinaison de cet accord-cadre pourrait se faire avec, pourquoi pas, des commissions réunissant des vice-présidents de la métropole montpelliéraine et de notre Métropole pour effectivement avancer ensemble.

Un deuxième point ; il me semble que cet accord-cadre permet d'aller peut-être un peu plus loin sur l'élargissement du dialogue métropolitain. Nous avons commencé à travailler sur ce dialogue métropolitain et cela rejoint aussi les préoccupations des territoires intermédiaires. Il me semble en effet qu'un certain nombre de villes moyennes qui sont situées sur le territoire de notre région, proches de Montpellier, pourraient participer à ce dialogue métropolitain élargi. Cela irait dans le sens de ce qui est aujourd'hui la nouvelle grande Région dans laquelle les métropoles pourraient jouer leur rôle de locomotive, en associant les territoires intermédiaires.

M. CHOLLET

Quelques éléments de réponse aux commentaires de nos collègues. Pierre COHEN dit que les choses restent à faire et que nous n'avons pas abordé les sujets qui fâchent. Je crois que cet accord n'est pas à nos yeux un accord naïf. Les sujets qui fâchent et où les deux métropoles seront en concurrence frontale, nous les connaissons, nous les avons identifiés. Nous savons que les intérêts pourront être divergents sur certains aspects, sur certaines données. Mais ce que nous savons aussi c'est que, à côté de ces points qui seront difficiles, il existe et cela n'était pas vraiment identifié jusqu'à maintenant, de nombreux points de convergence dans lesquels la collaboration entre les deux métropoles peut être plus évidente. Lundi soir, Madame Chantal MARION, élue de Montpellier Agglomération, est venue avec Bertrand SERP à la Nuit de la Mêlée Numérique, la nuit des réseaux. Je pense qu'il y a là un grand symbole qui est celui de l'association sur des thématiques dans lesquelles nous pourrions être concurrents. Au contraire, nous encourageons une politique associative.

Deuxième élément de réponse sur l'équilibre territorial. La question est vraie et je pense, nous pensons que c'est le développement et la collaboration entre les deux métropoles qui permettra un enrichissement des autres territoires. Je prends un exemple tout simple qui est celui du tourisme. S'il y a, comme c'est écrit dans cet accord, un développement du tourisme, qu'il s'agisse du tourisme d'affaires ou d'agrément, entre les deux métropoles, immanquablement Albi, Carcassonne, Auch, vont en bénéficier.

Dernier point, je voudrais dire à Claude RAYNAL qu'évidemment, nous souhaitons associer les vice-présidents et complètement. Je voudrais simplement rappeler deux choses. Le 4 avril, je venais de rencontrer à ce moment-là Max LÉVITA, j'ai envoyé à tous les vice-présidents une lettre que j'ai sous les yeux et que j'ai ressortie. Cette lettre vous demandait justement de participer spontanément, si vous le vouliez bien. Donc les vice-présidents ont été associés. Deuxièmement, avant la Conférence métropolitaine et après son passage en commission Prospective, ce texte a été soumis à chacun des vice-présidents mais je sais que les agendas sont chargés et les courriers nombreux également...

M. MOUDENC

Moi, j'ai une question à poser : quand vous avez soumis à Monsieur RAYNAL le texte, est-ce que vous avez eu des suggestions de sa part, une réponse, un retour ?

M. CHOLLET

Je n'ai pas eu de réponse.

M. MOUDENC

Comme Monsieur RAYNAL dit qu'il n'a pas été associé, c'est intéressant de savoir si, quand vous lui avez transmis le texte, il a fait des remarques ! S'il a fait des remarques que vous n'auriez pas prises en compte, il y aurait débat ! Mais s'il n'a pas fait de remarques sur le texte transmis, c'est différent !

Mme CROQUETTE

Nous, nous n'avons pas reçu le texte ! J'ai juste une demande de réponse par rapport à l'initiative que pourrait prendre la Métropole sur une coopération et en tout cas un travail collectif avec l'ensemble des villes de l'aire urbaine et notamment au regard de ce que vient d'indiquer Monsieur CHOLLET, si l'hypothèse du développement du tourisme s'avérait exacte, et qu'elle retombe donc sur d'autres villes, il me paraît opportun qu'il y ait un véritable travail d'animation de ces questions-là, plus large qu'entre les deux métropoles.

M. MOUDENC

Je voulais juste faire quelques commentaires sur l'intervention de Pierre COHEN et sur deux points. Vous avez dit en vous adressant à moi : « Vous êtes béat devant le travail de Georges MÉRIC ! » Je ne suis pas du tout béat devant le travail de Georges MÉRIC mais cette phrase est très significative dans votre bouche et traduit bien votre état d'esprit, c'est-à-dire l'agacement que nous soyons arrivés à un accord si positif et si rapide. Si vous aviez été à ma place et que vous ayez eu affaire à un Conseil départemental dirigé par une majorité de ma famille politique, je ne suis pas sûr que les choses se seraient passées de manière aussi rapide et aussi fluide, vous connaissant. Donc ne vous en déplaie, moi je suis heureux que nous ayons abouti. Pour autant, je ne porte pas à travers cet accord un jugement politique sur l'action de la majorité départementale, ça relève d'un autre débat. Moi je fais la part des choses ; vous avez du mal à la faire ; je n'en suis pas forcément étonné.

Deuxième remarque que je tiens à vous faire, je m'inscris en faux contre votre affirmation selon laquelle, s'agissant du Parc des Expositions, rien n'était décidé en 2007. La vérité, ne vous en déplaie là aussi, mais vous n'y étiez même pas et parlez d'une période que vous n'avez pas connue, dont vous n'avez pas été un acteur. Ce n'est pas un reproche dans ma bouche ; c'est un constat objectif ! J'ai eu trois réunions de travail en 2007, avec François CHOLLET qui était à l'époque mandaté comme vice-président délégué de la Communauté d'agglomération par Philippe DOUSTE-BLAZY. Ces rencontres ont également réuni Martin MALVY, Pierre IZARD et Claude TERRAZONI, président de la CCI. Je donne les noms précis parce que c'est au cours de ces trois réunions successives qui ont eu lieu dans mon bureau de l'époque, au Capitole, que nous avons décidé deux choses : refaire un nouveau Parc des Expositions et le déménager dans le secteur de Blagnac-Constellation. Donc la décision politique était prise et nous avons ensuite commandité une étude à l'Agence d'Urbanisme, en lien avec les services de la CCI à l'époque. Je suis précis dans ce que j'affirme pour que tout puisse être vérifié. Nous avons commandité une étude prospective pour localiser le nouveau parc. Et à l'époque, il y a eu je crois quatre ou cinq sites avant que l'on se détermine sur Blagnac-Constellation. Tout cela ce sont des faits qui sont sus et connus des acteurs de l'époque et des institutions. Je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'était fait. Et moi je ne mégote pas là-dessus, je vous reconnais le fait que vous avez repris le dossier à partir de 2010, que vous l'avez fait avancer à travers la maîtrise d'œuvre. Je vous propose maintenant d'écouter notre collègue Philippe SAUREL.

M. SAUREL, *intervention enregistrée*

Monsieur le Président, cher Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, je salue tous les élus de la Métropole toulousaine, tous les élus de Montpellier Méditerranée Métropole et je souhaite que la signature de cet accord cadre, de coopération entre les deux villes, soit l'occasion de poser une pierre dans l'avenir de nos deux villes respectives. En effet, l'accord-cadre entre Toulouse et Montpellier est un fait unique dans la vie politique française ; il scelle une coopération, un travail en commun, travail qui d'ailleurs est développé avec les deux émissaires que sont François CHOLLET et Max LÉVITA, développé aussi avec les deux Conseils de développement et leur présidentes, Madame JAILLET et Madame VIDIC qui se sont rencontrées pour permettre à nos deux territoires de se développer en complémentarité. Toulouse et Montpellier sont les moteurs de la future grande région mais elles doivent aussi tenir compte de l'ensemble des territoires qui sont autour d'elles. Il ne suffit pas d'avoir deux gros moteurs et d'oublier le reste du monde. Ce n'est pas notre état

d'esprit. Notre état d'esprit c'est de co-construire, de construire ensemble un territoire nouveau et les deux métropoles, dans ce cadre-là, auront à assurer l'avenir, à la fois le nôtre et celui de nos enfants.

DEL-15-916 - Adoption de l'accord cadre de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [129 VOIX]

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)

4- ADMINISTRATION

M. TRAUTMANN présente les points relatifs aux délégations de service public.

Il s'agit du réseau de chaleur de Plaine Campus, qui a démarré en septembre 2013 à la ville de Toulouse, et qui a été transféré à la Communauté urbaine. Après une longue négociation, c'est la société Dalkia qui vous est proposée pour la signature de ce contrat ; c'est une filiale à 100 % d'EDF. Le périmètre, vous le connaissez, c'est le périmètre qui va sur la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace, jusqu'à Saint-Exupéry qui est la partie déjà construite autour de la piste d'Air France. Il couvre la zone de la ZAC Malepère vers Saint-Orens et rejoint également le quartier Empalot. Il dessert au passage le CHU de Rangueil et de Larrey et peut également apporter de la chaleur à l'Université Paul Sabatier, qui a certes un système de chauffage autonome mais qui peut être intéressée par la chaleur, au moins pendant la période d'hiver. C'est un réseau important qui fait 120 Gigawatts (GWh), qui dessert l'Hôpital de Rangueil et de Larrey pour 40 GWh, soit un tiers de la totalité. J'ajoute que sans le passage par l'hôpital, nous n'aurions pas pu bâtir un réseau rentable. C'était donc important. Suivent ensuite Montaudran pour 15 GWh, Empalot pour 17. On arrive donc au total à 120 GWh. Il est intéressant de visualiser ce réseau qui démarre de l'usine d'incinération, traverse l'autoroute, la voie ferrée et la Garonne par fonçage pour arriver rapidement à l'hôpital de Rangueil et de Larrey. Pourquoi Dalkia a fait ce choix ? Pour que la chaleur soit la plus forte possible. Après, on dessert l'ensemble des sites que je vous ai indiqué. Sur un total de 120 GWh utiles, 16 GWh représentent les Gigawatts qui sont perdus ; c'est la perte en réseau. Une analyse du mode de production de l'usine du Mirail montre certains jours qui sont un peu froids au cours desquels vous utilisez un tout petit peu de gaz. Tout le reste vient de l'usine. Le tableau qui vous est projeté reprend une présentation qui s'appelle la courbe monotone puisqu'elle est construite de manière décroissante. Vous voyez que 55 % de la chaleur produite par l'usine est dissipée dans l'atmosphère. C'est-à-dire qu'on a un très mauvais rendement énergétique de cette usine. Si on reprend la même présentation en rajoutant le réseau Plaine Campus, vous voyez que les pointes sont plus élevées, c'est-à-dire qu'il faut du gaz un peu plus souvent et vous voyez que la perte diminue. On va encore la faire diminuer et ce, par quatre opérations : une première opération consiste à faire des améliorations sur les aérocondenseurs qui permettent de diffuser la chaleur en été quand vous n'avez pas de besoins. Ils diffusent également de la chaleur en hiver et donc un traitement sur les aérocondenseurs permet de récupérer de la chaleur en hiver ; voici la première amélioration. La deuxième opération, c'est d'essayer de maintenir ce niveau de production de chaleur assez élevé, voire même d'essayer de le monter encore parce qu'on est très en-dessous de l'autorisation préfectorale. Actuellement, on incinère 270 à 280 000 tonnes par an, alors que l'autorisation préfectorale est à 330 000. L'objectif est donc de monter un tout petit peu pour arriver à 280, 285 000 tonnes de manière régulière. Pour ce faire, on verse une prime d'intéressement, une prime d'incitation à la Setmi pour les inciter à gérer des ordures supplémentaires. Cette prime ne nous coûte rien parce qu'une redevance nous est reversée, de 23 % sur les tonnages qui sont amenés au-dessus d'un certain niveau. Le taux de redevance est tellement élevé qu'on n'arrive pas à négocier, à ce niveau, des ordures supplémentaires. Donc on verse, on rend ces 23% que nous n'obtenons pas sous forme de prime d'intéressement. Et puis il y a deux autres opérations, c'est faire de l'échange été/hiver avec l'usine d'incinération de Bessières, 4 000 tonnes qu'on va donc prendre ici à Toulouse, qu'on va donner à Bessières en été et qu'ils nous rendront en hiver. Ceci a pu être mené grâce à Decoset, avec les élus qui ont œuvré en ce domaine, avec Marc PÉRÉ qui, dès le début, a été pleinement en accord avec ce projet et qui nous a aidé en permanence. Il y a donc eu pratiquement quasi-unanimité à Decoset pour ces échanges qui vont permettre d'améliorer le rendement. Une dernière amélioration, également importante, consiste à mettre des ordures en

balles, 10 000 tonnes. Il se trouve qu'à partir de 2019, la compostière de boues de Ginestous, actuellement source d'odeurs, va être supprimée parce notre collègue SOLÉRA va mettre en place le méthaniseur qui supprime un certain nombre de boues. En conséquence, on va disposer de ce local, qui fait quand même la taille d'un terrain de rugby pour y stocker 10 000 tonnes d'ordures ménagères. Nous pourrions alors stocker ces ordures pour les utiliser les jours de froid. Avec le premier moyen, on peut améliorer les performances des aérocondenseurs. Le deuxième moyen consiste à maintenir le tonnage à un niveau élevé. Le troisième moyen, ce sont les 4 000 tonnes d'ordures échangées et le quatrième moyen, les 10 000 tonnes stockées. Avec ce dispositif, on arrive d'une part à faire de la vente de chaleur pour 1,5 million d'euros ; d'autre part, l'usine devenant vertueuse puisqu'elle dépasse les 60 % de rendement énergétique, nous bénéficions d'un taux de TGAP amélioré pour les ordures que nous y traitons. On ne connaît pas encore les hypothèses de l'Ademe puisque les textes sont en train de changer. On a donc construit nos hypothèses avec deux niveaux, entre 0,5 et 1 million d'euros de dépenses en moins. Au total, nous aurons donc entre 1,75 million d'euros et 2,25 millions d'euros de recettes annuelles. Ce qui permet d'aboutir à un réseau de chaleur de 36km, à un prix attractif de 66 euros TTC du MGWh. A titre de comparaison, je vous signale qu'actuellement l'hôpital, en cogénération, dépense 80 euros du MGWh pour sa production propre. Ils pourront faire 600 à 700 millions d'euros d'économies tous les ans. On a un réseau à 70 % d'énergie renouvelable et récupérable (ENR), ce qui est considéré par l'État comme un réseau vertueux puisqu'il dépasse le taux de 50 % d'ENR. Ce faisant, l'usager final obtient un taux de TVA réduit de 5,5 % au lieu de 20,6 %. Sur les 49 millions d'euros pour les travaux de BTP, nous pourrions obtenir une subvention du fonds de chaleur de l'Ademe de 14 millions d'euros. L'Ademe subventionne fortement les réseaux de chaleur, entre 25 et 30 %, et sans subvention de l'Ademe, aucun réseau de chaleur ne peut vivre en France. Pourquoi ? Tout simplement parce que 40 % du prix que vous payez au final correspond à l'investissement réalisé en amont. Ce qui montre d'ailleurs que le projet initial, nous n'aurions pas pu le réaliser. Il était dans une impasse. Parce que ce réseau ne marche qu'avec l'hôpital. Or l'hôpital avait comme système de référence la centrale biomasse dont le système de cogénération arrivait à terme en 2018. Ils nous disaient : « Notre centrale nous coûte 65 euros du MGWh. Si vous n'arrivez pas en-dessous, nous ne prendrons pas ! » Or avec le projet initial de centrale biomasse, nous ne pouvions pas espérer desservir l'hôpital car le coût du réseau représentait 40 % du coût à facturer à l'hôpital. Ce n'était pas rentable. Lors d'une précédente séance, Claude RAYNAL nous avait posé la question : « Est-ce que ça ne coûte pas plus cher d'aller depuis la Setmi vers l'autre côté de la Garonne en comparaison avec le coût de la construction de la centrale biomasse ? » Effectivement, l'étude a finalement montré que la solution à laquelle nous aboutissons coûte 600 000 euros moins cher que la solution initiale. Globalement, les avantages sont nombreux : prix sensiblement inférieurs au gaz par rapport à la moyenne nationale, réseau vertueux avec 70 % d'ENR, optimisation de l'usine d'incinération, amélioration du TGAP, recettes de vente de chaleur pour Toulouse Métropole. Finalement, nous arrivons à faire, ici à Toulouse, le plus grand réseau de chaleur construit sur les cinq dernières années en France. Enfin, l'évaluation de la réduction d'émission de Gaz de CO₂ ; c'est l'équivalent d'une consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour 15 000 logements. En termes d'émission de gaz de CO₂, cela représente 19 000 tonnes par an non émises. Depuis la mise en service de la ligne 2 du métro, depuis dix ans, c'est la plus forte opération de réduction d'émission de CO₂ réalisée localement. Pour comparer, cette réduction de CO₂ est deux à trois fois plus forte que la réduction permise par la création des lignes de tramway T1 et T2.

Je conclus en faisant état d'une modification qui n'a pas pu être intégrée dans le projet de convention tripartite que nous signons avec Decoset et qui vous a été transmise. C'est une modification de forme mais que je suis obligé de lire : « *les comptes rendus seront notifiés aux autres parties qui ont 15 jours pour faire valoir leurs observations écrites, observations qui seront portées en fin de compte rendu* ». Pour terminer, je voudrais remercier d'une part Decoset, son président Marc PÉRÉ et tous ceux qui nous ont aidés. Je voulais également remercier les services qui ont travaillé sur ce dossier, la Direction des gestions déléguées, les services techniques et les affaires juridiques.

M. LACAZE

Nous voterons ces délibérations. Depuis le début, nous soutenons effectivement le montage financier tout comme la solution technique d'échange des tonnages de déchets et de valorisation de ce réseau de

chaleur. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer en commission et dans un Conseil précédent ; nous sommes effectivement favorables à cette solution de développement du réseau de chaleur. Par contre, nous voterons contre la délibération concernant le choix d'une délégation de service public. Nous avons bien entendu dans l'argumentaire de Pierre TRAUTMANN qui est juste, qu'on bénéficie d'un financement public supplémentaire via l'Ademe. Encore une fois, on fait le choix de privilégier une bonne solution, mais au profit du privé : Dalkia, filiale d'ERDF. Je pense que nous aurions pu développer une régie et un service public. Je le dis parce que ça rejoint les interventions liminaires concernant les préoccupations de nos concitoyens. Je pense que la régie, sur d'autres questions on y reviendra, c'est une garantie de transparence, c'est une garantie de sécurité, c'est une garantie d'efficacité et c'est une garantie d'utilisation de l'argent public, même si effectivement il faut que s'exerce le contrôle dans la régie comme dans la DSP.

Quelques questions pour finir. Sauf erreur, je vois que la durée de DSP prévue est de 26 ans. Vous savez que les élus communistes mènent à l'échelle nationale une vigilance importante sur la loi SAPIN et en particulier sur les durées maximales de 20 ans. Nous considérons que cette loi n'est pas propre à l'eau et à l'assainissement mais c'est une garantie de transparence qu'il convient de généraliser. Vous savez qu'il y a eu des DSP passées sur 99 ans. Elles paraissent lier les élus et les futures majorités sur beaucoup de temps. Je voudrais une explication technique, qui doit exister, sur le fait que cette durée de 26 ans n'est donc pas attaquant. Pourquoi ne pas s'être limité à 20 ans ? Pourquoi avoir dépassé, même si juridiquement je suppose qu'on pouvait le faire. Nous voterons contre cela mais j'aimerais quand même avoir la réponse sur la durée de cette délégation de service public qui nous paraît excessive.

M. COHEN

Juste quelques mots pour dire que, évidemment, nous ne pouvons être que d'accord sur le fait qu'il y ait un réseau de chaleur de cette importance. Le projet existait, un projet qui permettait d'avoir dans ce territoire de la ville de Toulouse, avec le campus universitaire, CHU, un certain nombre d'immeubles, en particulier Empalot, une véritable réponse et des moyens permettant vraiment d'utiliser de l'énergie renouvelable. J'ai encore quelques questions même si Monsieur TRAUTMANN a déjà proposé certaines réponses. D'abord, et même si ce n'est plus tellement d'actualité, au départ, le premier argument que vous aviez mis en avant c'était une économie d'investissement extrêmement importante, de l'ordre me semble-t-il de 5 à 10 millions, en tout cas au moins de 5 millions. Maintenant, on est à 600 000 euros ! On voit donc qu'on se rapproche du coût d'investissement du projet initial. La seconde question, vous parliez de diminution sans précédent d'émission de gaz à effet de serre. C'est effectivement très important pour l'avenir et c'est l'un des intérêts de la COP 21 que d'avoir pu mobiliser l'ensemble des personnes, au sens domestique du terme : collectivités, entreprises et particuliers qui pourront désormais prouver que leurs choix vont dans le sens de la diminution des gaz à effet de serre. Ce qui m'aurait intéressé, c'est d'avoir sur ce registre une comparaison par rapport au projet précédent qui privilégiait la production de chaleur à partir du bois alors que là, nous sommes dans la récupération des déchets. Le troisième point, et vous le dites très ouvertement parce qu'au moins une chose qui est sûre c'est que la franchise ne vous embarrasse pas, vous évoquez l'idée d'augmenter les tarifs pour avoir plus de déchets. Évidemment nous sommes dépendants de Decoset mais globalement, c'est complètement le contraire de ce qu'il faut faire par rapport à l'évolution de notre société. Aujourd'hui, l'objectif vertueux, c'est d'avoir de moins en moins de déchets et en particulier ceux qu'on traite par incinération. Alors, vous semblez l'avoir évoqué ; c'est vrai qu'il y a eu quelque temps, certains choix opérés ont été fâcheux. Je pense en particulier au moment où, en dehors de la ville de Toulouse, se discutait un projet sur l'ensemble du département un grand nombre de communes pour faire un autre incinérateur. Finalement, le choix a été de faire un quatrième four à Toulouse. Aujourd'hui, on est en surcapacité de production d'incinération ; mais si on veut vraiment aller, d'une manière vertueuse, vers les choix fondamentaux d'écologie, je trouve quand même un peu particulier de miser sur l'extension d'un réseau de chaleur sans précédent, sans envisager un autre type de production d'énergie plus vertueux même. Il me semble que ce serait une erreur stratégique de vouloir augmenter la capacité d'incinération. Aujourd'hui, il faut aller vers beaucoup plus de compostage, beaucoup plus de tri, beaucoup plus de récupération. Cela a été évoqué la dernière fois à la ville de Toulouse, certains comme le Sicoval sont en train d'envisager de faire payer leurs déchets au poids, c'est-à-dire amener les particuliers à devenir responsables du poids de déchets qu'ils donnent

à incinérer. Or, cela va à l'encontre de ce que vous attendez quand vous privilégiez un niveau de déchets à incinérer qui ne me semble pas aller dans le sens de l'histoire.

M. MAURICE

Effectivement nous prenons aujourd'hui le débat autour de ce projet qui avait suscité quelques interrogations la dernière fois sur le plan technique et je vais reposer quelques questions. Tout d'abord rappeler que sur tous les territoires, les élus écologistes soutiennent le développement des réseaux de chaleur. D'ailleurs, sur ce territoire, nous avons poursuivi le développement du réseau dans le précédent mandat autour du projet de la Cartoucherie, parce que nous pensons effectivement que les réseaux de chaleur sont des outils pertinents à la fois sur le plan écologique et social, pour répondre aux besoins de chauffage et en même temps, répondre aux enjeux écologiques. Mais la question de l'outil réseau doit être aussi déconnectée de la question du combustible. J'ai d'abord quelques questions sur le plan technique qui ont été en partie posées par d'autres. D'abord sur la fermeture de la compostière, nous en sommes tous ravis, mais il n'est pas impossible que, demain, de nouvelles nuisances apparaissent pour les riverains avec les balles de déchets stockées. Nous souhaiterions que vous précisiez les modalités de ce stockage et les mesures prises pour limiter d'éventuelles nuisances pour les riverains. L'autre élément et nous avons déjà posé la question précédemment, nous n'avons toujours pas eu le bilan total carbone de ce projet comparé à celui du projet que nous avons envisagé. Il y a eu des évolutions en peu de temps que je n'arrive d'ailleurs toujours pas à comprendre, sur le coût et l'intérêt de cet investissement, du développement de ce réseau de chaleur par rapport à un autre projet, du coût du projet initial. Parce que, nous avons eu des éléments sur le plan technique et pourtant ce sont les mêmes services qui les ont fournis. Or ils disaient que c'était trop loin et donc trop cher en termes d'investissement et pas assez rentable sur le plan énergétique. Visiblement, ces éléments ont évolué. Mais j'aimerais connaître le bilan carbone total, intégrant justement l'impact du transport supplémentaire de déchets à l'usine d'incinération. On sait bien que, sur ces enjeux-là, c'est toujours compliqué avec des éléments contradictoires. Il importe donc de toujours regarder de manière globale le bilan carbone. Je trouve que sur les projections établies, on manque d'éléments. C'est affirmé de manière un peu péremptoire mais on voudrait être certains que réellement ce bilan carbone est plus positif qu'une autre solution.

Ensuite, dernière question qui a été posée par Pierre LACAZE ; la durée de la DSP nous interroge. 26 ans, ça nous paraît long et il nous semble que 20 ans, le maximum posé par la loi SAPIN mériterait d'être appliqué dans toutes les DSP, y compris celle-là, pour permettre effectivement d'avoir une évaluation de cette DSP en temps voulu.

Après, je veux rappeler l'importance de la cohérence de nos politiques publiques. Effectivement, si l'outil réseau de chaleur est pertinent, la solution consistant aujourd'hui à valoriser l'énergie fatale peut-être pertinente parce que c'est effectivement une énergie perdue, mais nous ne devons pas, sous prétexte d'avoir mis en place ce réseau de chaleur à partir de l'usine d'incinération, justifier le développement de l'incinération qui reste une mauvaise solution sur le plan de la politique des Déchets. Elle reste d'ailleurs incohérente avec notre politique de réduction des déchets, à travers le programme local de prévention des déchets qui privilégie la réduction des déchets à la source et la valorisation plutôt que l'incinération. Je voudrais donc m'assurer que nous poursuivrons le développement d'une politique volontariste sur les déchets qui vient à peine d'être commencée et que nous n'hésiterons pas à l'avenir à remplacer le combustible aujourd'hui issu de l'incinération, par des énergies réellement renouvelables et non pas récupérables, tout en considérant que le réseau reste effectivement en soi une bonne solution. J'aimerais quand même avoir des réponses sur les questions techniques que j'ai posées. Par notre vote aujourd'hui, nous souhaitons marquer une approbation vigilante plutôt que ce que nous avons posé la dernière fois, à savoir une abstention positive. Nous voulons effectivement marquer notre soutien à l'idée d'un réseau de chaleur, convaincus que, oui, c'est un outil pertinent. Sur les quelques questionnements, nous souhaiterions avoir aujourd'hui des réponses.

M. TRAUTMANN

Je vous remercie Monsieur LACAZE de dire que c'est un bon projet, mais vous dites qu'il faudrait le faire en régie plutôt qu'en DSP. Le problème est que la technicité est réelle. En France, il y a de

multiples réseaux de chaleur mais il y en a qu'un seul, à Mulhouse je crois, qui est en régie ; tous sont gérés en DSP à cause de la technicité. A la rigueur, on sait faire et gérer des parkings mais des réseaux de chaleur, on ne sait pas faire dans la fonction publique territoriale. Ensuite, vous dites, vous et Monsieur MAURICE, « 26 ans, mais c'est bien long ! » et vous dites « la loi SAPIN ne le permet pas ». Je vous rappelle quand même que cette loi dit que la durée de la DSP doit être proportionnée en fonction de la durée d'amortissement de l'équipement. La loi BARNIER de 1995 rajoute que, pour l'eau, si cette durée doit dépasser 20 ans, il faut un avis du Directeur général des Finances publiques. Il n'est donc pas interdit de dépasser 20 ans mais, dans ce cas, il faut un avis du Directeur général des Finances publiques. Et pour mettre tout le monde d'accord, je vous avais dit tout à l'heure que le coût de l'amortissement de ce réseau correspondait au moins à 40 % du prix de l'énergie. Si vous réduisez l'amortissement sur 13 %, ça multiplierait par deux l'incidence de cet amortissement sur le prix de l'énergie. Et puis, un point qui devrait emporter votre décision : 26 ans, c'est exactement la durée que vous aviez prévue dans la consultation que vous avez lancée. J'ai pris exactement la même durée ! Je ne pense pas que cela puisse être l'objet d'une quelconque contestation.

Monsieur COHEN disait que le projet existait, c'est vrai et il y avait effectivement des endroits qu'on voulait desservir. Sauf que le système choisi allait dans l'impasse. L'un des candidats qui participait au débat pour le premier système a demandé à me voir à l'issue de la première réunion de négociation et m'a dit : « Monsieur TRAUTMANN, vous allez à l'impasse parce que le gaz a baissé de 20 %. Des systèmes de chaleur comme ça, avec une centrale biomasse, j'ai essayé d'en faire dans l'agglomération, j'ai été désigné comme lauréat, mais je n'ai jamais pu faire signer les polices d'abonnement ! » Donc le projet est mort-né ! Il n'était pas tenable et surtout à cause de l'élément de référence qui est l'hôpital. L'hôpital disait : « Mais moi, mon prix de référence, c'est mon prix avec une centrale biomasse, mais sans payer de réseau ». On ne pouvait donc jamais y arriver. Vous dites, Monsieur COHEN, que l'économie en investissement avait été chiffrée de 5 à 10 %. Je pense que ce n'est pas exact. Nous avons dit que les coûts des réseaux étaient exactement les mêmes et que la différence se faisait sur le coût de construction de la centrale biomasse, soit 10 millions d'euros, à comparer au coût du raccordement à l'usine. Et là, on avait dit qu'on pensait que c'était inférieur. Effectivement, les études ont prouvé que l'investissement était de 600 000 euros inférieur sur 10 millions. Ensuite, vous posez la question : « Mais y a-t-il diminution des gaz à effet de serre avec le modèle précédent ? » Le modèle précédent, celui de la centrale biomasse, émet beaucoup de gaz à effet de serre. Pourquoi ? Parce que la combustion du bois engendre beaucoup de gaz à effet de serre. En revanche, tout le monde admet qu'on compte comme zéro cette émission de gaz à effet de serre parce qu'on estime que, par sa production, cette forêt absorbe du CO² et l'Ademe le confirme.

Ensuite, je me suis mal exprimé, Monsieur COHEN, si vous pensez qu'on augmente les tarifs pour avoir plus de déchets. Nous avons mené la négociation à l'époque avec Annette LAIGNEAU. En 2006, Annette LAIGNEAU était adjointe au maire. Comme le délégataire allait chercher des ordures pour remplir son usine, on ne voulait pas que finalement, les communes raccordées, comme Blagnac, Villeneuve-Tolosane et Cugnaux qui nous ont toujours fait confiance, payent finalement moins cher que nous. Nous avons donc mis une redevance que le délégataire nous verse. Il nous verse 23 % de ce que payent les autres. A partir d'un certain tonnage, ils payent 23 % de redevance. Le délégataire n'y arrive pas et nous dit : « Si vous voulez augmenter un tout petit peu le tonnage, il faut supprimer ces 23 % » Donc on ne perçoit pas ces 23 % et l'on donne une prime d'intéressement de 23 % en maintenant la redevance de 23 %. Finalement, il va effectivement y avoir des ordures supplémentaires mais on ne touchera pas les 23 % sur ces ordures supplémentaires. Donc ça ne coûtera rien et ça donnera 5 ou 10 000 tonnes d'ordures supplémentaires par an, qui nous permettent donc de garantir le taux d'énergie renouvelable de 70 %.

Ensuite, Monsieur COHEN et Monsieur MAURICE, au niveau des déchets et de la croissance de la population, nous avons tous le même objectif, c'est effectivement de réduire les déchets. Aujourd'hui, on réduit de 1 % par an, bien qu'on se soit fixé un objectif de 7 %. Le problème c'est que nous avons la chance ou l'avantage d'avoir une augmentation de population qui correspond à ces 1 %, voire plus de 1 % ce qui nous permet de maintenir ce niveau de déchets. Et puis nous avons d'autres éléments. Au niveau réglementaire, la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va augmenter sur les décharges. A travers les autorisations préfectorales, les décharges vont être réduites de 20, 30, 40, 45, 50 % dans les années à venir, ce qui fait que le gisement de déchets que nous avons va se porter sur les autres méthodes de traitement et d'élimination de ces déchets. Et c'est une méthode quand même

vertueuse que nous avons de convertir ces déchets en chaleur. Au niveau de la production, nous n'aurons pas de surcapacité. Vous dites Monsieur COHEN que l'usine est en surcapacité. Non ! L'autorisation préfectorale est à 330 000 tonnes et nous consommons actuellement 275 à 285 000 tonnes. C'est donc une autorisation préfectorale qui est quand même tout à fait en adéquation avec les besoins. Vous dites également que, peut-être à l'avenir, on va se payer au poids, c'est-à-dire transformer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en redevance. Je souhaite bonne chance à ceux qui veulent mettre en place une redevance dans une agglomération. Une redevance, c'est très bien et il faut ici féliciter le Sicoval mais il y a surtout de l'habitat individuel. Or, dès que vous avez de l'habitat collectif, l'incitation disparaît et à Toulouse, vous avez 81 % d'habitat collectif, 67 % d'habitat collectif sur l'ensemble de l'agglomération. Et puis je peux vous dire que la TEOM, c'est une taxe collectée par l'État et que le logement soit occupé ou vide, vous payez votre taxe au même niveau, 7 à 8 %. Avec la redevance, c'est différent. C'est vous qui collectez la redevance, et quand vous devez collecter vous-même la redevance, comment vous faites ? Sachant que 75 000 ménages sont installés dans leur logement depuis moins de deux ans ; c'est le propre des villes universitaires ! Vous allez courir après 75 000 ménages qui changent régulièrement d'adresse. ? J'ajoute que la redevance, vous la faites payer une fois que le service est rendu, mais souvent les redevables ont disparu. Vous allez donc passer votre temps à courir après des gens que vous ne trouverez jamais, sans compter les 7% de logements vides ! Vous le savez bien, dans le recensement, à Toulouse, nous avons 20 000 logements vides sur lesquels vous ne prélèverez aucune redevance. Alors que la taxe sur les ordures ménagères, c'est le propriétaire qui paye et qui répercute sur le locataire. Pour ne pas payer une taxe sur les ordures ménagères, il faut que vous démontriez que votre logement est vide de meubles et qu'il est déconnecté de tous les systèmes d'alimentation en énergie. La plupart du temps, ce n'est pas le cas et tout le monde paye la taxe. La redevance, quand le logement est vide, vous ne payez rien. Donc votre système de redevance marche quand vous avez des logements individuels et que vous pouvez tout contrôler. En plus, l'histoire de redevance, c'est pervers, parce que vous faites payer comment ? Soit au nombre d'habitants dans un logement, ce qui entraîne un transfert vers les familles. Ce sont les familles qui vont devoir payer plus que les autres. Soit au poids, là, vous avez un risque de voir beaucoup d'ordures finir dans la nature que vous devrez tout de même ramasser. Donc, tout ceci vous montre que la taxe est quand même bien pratique, à tel point qu'aucune agglomération, sauf à la marge pour Besançon, n'a mis en place un système de redevance. On peut toujours en parler mais ne rêvons pas !

Ensuite Monsieur MAURICE posait une question sur la fermeture de la compostière et sur l'utilisation des balles. Je vous invite à chercher et à vérifier sur Internet. Les balles sont des balles enveloppées dans du plastique et il n'y a aucune odeur. En plus, comme elles sont stockées dans le site de la compostière qui est désodorisé, vous aurez une double lutte contre les odeurs. Le bilan carbone du projet j'en ai parlé. Vous dites : « On risque de perdre beaucoup en ligne, c'est trop loin... ». Je réponds que nous avons des spécialistes pour cela. Ce sont Dalkia et les autres qui ont calculé que ce réseau produisait 16 GWh de perte, qui correspondent à 12 % de perte sur le réseau. C'est leurs calculs et de toute façon, c'est eux qui prennent le risque. Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions.

M. RAYNAL

Je ne vais pas relancer le sujet parce que là, ça commence à faire beaucoup. On a d'ailleurs traité beaucoup de choses qui sont à la marge me semble-t-il du sujet d'aujourd'hui. Nous, nous sommes plutôt rentrés dans cette réunion avec l'idée de rester sur la position de base qui était en première intention, l'abstention et ce, pour une raison simple : ce sont des sujets très techniques dans lesquels on nous amène mais nous ne sommes pas vraiment là sur la politique. On est sur une question technique : faut-il ou non faire un réseau supplémentaire ? Faut-il faire la centrale biomasse ? Il y a une partie du débat dont on connaîtra finalement la réponse dans 30 ans : savoir s'il aurait fallu faire une centrale biomasse supplémentaire de manière à être plutôt en prévision de la suite du développement de ce secteur. C'est finalement une question sur laquelle votre sujet, Monsieur TRAUTMANN, ne nous amène pas parce que c'est très compliqué de prévoir à très long terme. On voit bien par contre le sujet de court terme. On le comprend et on vous fait confiance, avec les services techniques de la Métropole pour proposer une solution qui fonctionne. Cela ne nous dit rien sur l'avenir. Est-ce qu'on sera sur une baisse des tonnages qui permettra finalement de faire fonctionner ce réseau ? Est-ce qu'à un moment donné la question d'une centrale supplémentaire ne se posera pas ? Et à ce moment-là, peut-être qu'on regrettera d'avoir fait ce choix ? Mais très sincèrement, c'est très compliqué. Alors nous allons essayer

de rester dans l'esprit de Monsieur le Président aujourd'hui puisqu'il y a la volonté d'être responsables et d'avancer ensemble. Sur le plan technique, Monsieur TRAUTMANN, sincèrement c'est très compliqué d'argumenter contre, d'abord parce qu'il y a le talent de l'explication et puis parce qu'on n'a pas les éléments d'appréciation pour savoir si tout ce qui nous est dit est réellement ce qui va se passer. Au final, on sera plutôt sur la confiance et on votera cette délibération.

M. LACAZE

Je me félicite que Claude RAYNAL ait été convaincu par la technicité et la présentation de Pierre TRAUTMANN. Simplement sur la régie, bien sûr qu'il y a des notions de technicité, et je rappelle à Pierre TRAUTMANN que la régie peut être en totale exploitation mais aussi qu'il peut aussi y avoir des marchés passés par une régie de gestion. Je fais court puisque le choix a été fait mais il ne faudra pas toujours reculer sur cette question de technicité, qui d'autre part s'acquiert.

DEL-15-357 - Présentation des rapports annuels des délégataires de services publics - Exercice 2014

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BOLZAN.)

DEL-15-758 - Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [129 VOIX]*

CONTRE [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)

DEL-15-759 - Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Adoption d'une convention tripartite de fourniture de chaleur avec Décoset et la Setmi

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [134 VOIX]*

DEL-15-760 - Délégation de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur et de froid "Plaine Campus" : Adoption d'une convention quadripartite de transfert de tonnages de déchets entre Décoset, la Setmi, Econotre et Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [134 VOIX]*

.....
Suspension de séance à 13h30

.....
Reprise de séance à 14h30

.....

5- ADMINISTRATION

M. AUJOLAT

Dans l'attente du retour du Président, je propose de commencer par l'examen du rapport sur le développement durable.

Mme TOUTUT-PICARD

Le rapport de Développement durable revêt cette année une solennité un peu particulière puisqu'il se situe dans le cadre de la COP21. Je suis donc très heureuse de vous le présenter dans sa nouvelle mouture qui se présente de la façon suivante : rappel des éléments législatifs et réglementaires qui font que nous avons une obligation de présenter, une fois par an, un compte rendu sur notre démarche Développement durable de la Métropole, puis cinq messages-clés qui me semblent présenter un intérêt pour débattre et ensuite quelques mots de conclusion.

Nous sommes tenus, c'est une obligation réglementaire, par la loi Grenelle II et par le décret d'application, de présenter une fois par an, en préalable au projet de budget, un rapport qui fasse le tour

de tout ce que nous avons pu faire dans l'année, en fonction d'un contenu qui nous est non pas imposé mais vivement conseillé et qui porte à la fois sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques publiques mises en place et les processus de gouvernance. Vous trouverez donc dans ce rapport les réponses à ces questions, à ces grandes thématiques. Toutes les actions insérées au rapport correspondent à ce qu'on a baptisé une « administration territoriale exemplaire ». Les politiques publiques, c'est principalement le Plan Climat Energie Territorial mais aussi toutes les autres politiques publiques en transversalité. Les processus de gouvernance passent avant tout par la mise en place d'une transversalité entre les directions. Il m'a semblé intéressant, au moment où on parle beaucoup de développement durable, de dire en deux mots ce que l'on met sous cette terminologie parce que, très souvent, il y a un flottement quand on utilise cette expression. Je tenais donc à vous rappeler que le décret d'application a donné un cadre de référence très précis : le développement durable a cinq finalités : la lutte contre le changement climatique et l'on vient d'en voir l'apothéose avec la COP21 ; la préservation de la biodiversité, de tout ce qui est vivant sur la planète, c'est la dimension environnementale ; une dimension de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations ; la recherche de l'épanouissement de tous les êtres humains ; la promotion des modes de production et de consommation responsables, ça renvoie à la dimension économique pour que la durabilité de nos démarches et de notre modèle économique répondent à ces enjeux écologiques, socio-sociétaux et économiques. Pour ce faire, cinq démarches à conduire : une démarche d'amélioration continue avec un soutien, une participation active de toute la population, associations, société civile mais également le monde de l'entreprise, avec un pilotage qui tienne la route, une transversalité des approches et bien sûr un processus d'évaluation continue.

Ce rapport développement durable, cette année, je vous le propose en quatre parties distinctes : un rapport détaillé reprend toutes les actions qui ont été lancées dans toutes les directions, pour toutes les compétences de la Métropole ; un document de synthèse un peu plus lisible et plus facile à la lecture, vous a été remis sur table ce matin, qui rappelle les faits marquants de la période et enfin la nouveauté, c'est le tableau de bord avec des éléments quantifiés. A plusieurs reprises la critique que l'on formulait à l'égard des démarches de développement durable, c'est qu'elles paraissaient assez évasives, un peu incantatoires alors qu'elles donnaient lieu à des démarches très concrètes, avec financement à la clef. Cette année, nous avons souhaité qu'un tableau de bord récapitule en volume et en moyens financiers ce que l'on a pu mettre dans cette démarche. L'ossature de notre politique publique métropolitaine de développement durable est concrétisée dans le Plan Climat Energie Territorial qui est largement mutualisé entre la ville de Toulouse et la métropole.

Premier point clef : un accent très important a été mis sur la gouvernance en transversalité. Comme vous avez pu le voir quand je vous ai donné la définition du développement durable, c'est une démarche qui englobe et touche tous les secteurs d'activité, puisque c'est une démarche système, systémique où un sujet en entraîne un autre, qui en entraîne un autre. Nous sommes donc obligés, pour vraiment consolider et structurer une démarche de développement durable, de balayer très largement toutes les thématiques de gestion qui sont portées par les services métropolitains. Cette année, ce que nous avons développé, c'est une instance que nous avons baptisée Club21 mais on aurait pu l'appeler autrement, une instance qui est une émanation de la commission Environnement Développement durable Energie et qui s'est constituée à la demande spontanée des membres de cette commission qui souhaitaient pouvoir se rencontrer pour construire un projet métropolitain autour de thématiques qui leur paraissaient prioritaires dans la gestion de leur commune. Quatre sujets principaux ont fait l'objet d'un gros travail en groupe, constitué ad hoc. Les quatre sujets traités, c'est la consommation énergétique des bâtiments publics communaux, avec la variante Lutte contre la précarité énergétique ; les problématiques d'éclairage public municipal ; la question de l'agriculture métropolitaine, urbaine et périurbaine et la question de la biodiversité et du vivant. Nous serons en mesure, au premier trimestre 2016, d'organiser un forum de restitution sur tout le travail qui a été porté par ce Club 21 et tous ses membres engagés sur la base du volontariat, en transversalité entre les 37 communes de la Métropole. Cette transversalité d'ailleurs nous a permis d'être rapidement opérationnels et efficaces sur plusieurs dossiers, TEPCV (territoire énergie positive croissance verte) ; le dossier « Ville respirable », qui porte sur les problématiques de qualité de l'air, et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) sur lequel nous sommes en train de travailler actuellement, notamment dans sa dimension Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Point clef 2 : ce qui a caractérisé aussi notre travail cette année, c'est notre mobilisation autour de la COP21. La COP21 ce sont 194 pays qui ont réussi, ô miracle ! à s'entendre sur des engagements très précis avec financement à la clef mais c'est également la mobilisation de toutes les collectivités territoriales parce que comme vous le savez, 70 % des gaz à effet de serre, émis à la surface de la planète, viennent des territoires des collectivités territoriales. C'est dû au fait que la population devient de plus en plus citadine et que la population du monde se regroupe à 70 % maintenant dans toutes les grandes villes. C'est donc source de problèmes gaz à effet de serre. Il convient donc de se pencher sur les impacts principaux sur les collectivités territoriales mais également les moyens et actions au niveau des collectivités territoriales. Comment avons-nous procédé à cet accompagnement autour de la COP21 ? Déjà la Semaine du Développement durable, qui a eu lieu en juin, a porté essentiellement sur cette thématique climatique et nous avons fini notre démarche, officiellement, par un forum citoyen pour le climat qui a eu lieu le 20 novembre et au cours duquel nous avons pu échanger avec les participants. Les solutions des citoyens du territoire ont été entendues et nous avons lancé par la même occasion la révision de notre Plan Climat Energie Territorial. Ce forum citoyen a eu beaucoup de succès, comme a eu beaucoup de succès notre Semaine de Développement durable en juin. Ensuite, nous avons tenu à participer et à soutenir différents événements toulousains qui auraient eu beaucoup de mal à avoir lieu sur Toulouse et sur la métropole s'il n'y avait pas eu un accompagnement financier et logistique de toutes les délégations de la Métropole à destination des milieux économiques. Ce sont les événements baptisés « Forum 123 Climat »; « Play's to B », événement porté par le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), « B pour Business ». C'est également le soutien et la participation très active à différents événements nationaux et internationaux à Toulouse, en France, et à l'étranger, dont « Alternatiba » qui présente le panel de toutes les solutions alternatives, le « Train du Climat » où nous avons accompagné les climatologues et le monde de la science, avec une participation très soutenue de la Métropole, « l'Arche de Noé » pour le Climat, une démarche à caractère et à contenu artistique, sans oublier diverses contributions à des colloques, avec des interventions à Washington, Sofia, Toulouse, etc. Et puis surtout, notre présence à Paris, autant au Bourget qu'au Grand Palais, pendant la dizaine de jours de la COP21. J'ai moi-même eu l'honneur d'intervenir à trois reprises dans des ateliers de la COP21 au cours desquels j'ai présenté notre politique de lutte contre la précarité énergétique qui intéresse vivement toutes les autres métropoles françaises. Nous avons donc beaucoup travaillé pour présenter les réalisations de la collectivité sous forme de posters, de vidéos, ainsi que toutes sortes de conférences auxquelles nous avons pu assister.

Troisième point clef : des actions innovantes dans le cadre de ce Plan Climat Energie Territorial. Premier point : une action sur les énergies renouvelables. Pierre TRAUTMANN vous a fait une belle démonstration ce matin de l'extension du réseau historique de chaleur urbain qui fonctionne à partir de l'incinération des ordures ménagères. C'est donc une énergie renouvelable dite plus exactement de récupération. Et avec cette création d'une nouvelle branche, nous pourrions desservir l'équivalent de 15 000 logements. Nous avons beaucoup de projets en cours, dont un que je n'ai pu inscrire sur ce diaporama parce qu'on a eu la réponse il y a une quinzaine de jours à peine alors que les documents étaient déjà terminés. Nous avons eu la réponse à un appel à projet que nous avons présenté dans le cadre de la commission de régulation des énergies et qui porte sur une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Marché d'Intérêt National, avec une puissance installée de 1,6 MGW de crête. C'est la société Soldeo qui va être porteuse de cette démarche qui fournira l'équivalent de la consommation de 800 foyers par an, soit une tonne de CO² économisée. Derrière ce premier projet, nous sommes en train de travailler sur d'autres projets d'installation de panneaux photovoltaïques, une deuxième tranche sur le MIN, mais d'autres localisations sont en train d'être étudiées, notamment sous forme d'ombrières de différentes surfaces de parking sur toute la métropole.

Deuxième point sur lequel nous avons travaillé, ce sont toutes les mobilités durables. Je ne vais pas relancer la discussion autour de la troisième ligne de métro mais au-delà du métro, il y a eu aussi beaucoup de travail sur tout ce qui est mobilité douce, le recours au vélo et une forte sollicitation auprès des métropolitains pour éviter d'utiliser les voitures à combustion thermique, surtout quand on sait que 50 % des déplacements en voiture thermique sur l'aire de la métropole toulousaine sont faits pour des déplacements inférieurs à 3 km. Il y a là une marge de manœuvre d'amélioration sur laquelle nous sommes en train de travailler.

Troisième point, c'est la solidarité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, avec ce démonstrateur social qui s'appelle « l'Atelier solidaire » d'Empalot que nous avons monté avec

différents partenaires, notamment EDF. Son objectif est de tester l'impact sur le niveau de consommation énergétique d'une population qui est disons en situation économique difficile. Je vous rappelle que sur l'aire de la métropole, nous avons 17% de foyers qui sont d'ores et déjà en situation de précarité énergétique et 13 % qui sont sur le point d'y tomber. Qu'est-ce que ça veut dire précarité énergétique ? Cela veut dire que ces foyers n'ont plus les moyens de payer une facture de thermie et ne peuvent pas se chauffer normalement en plein hiver. Donc, nous essayons, à travers cette expérimentation sur Empalot dont nous avons de très bons retours pour le moment, de voir s'il n'y a pas moyen d'aider ces populations avec une démarche de sensibilisation et d'apprentissage des écogestes, de les aider à se sortir d'une situation extrêmement précaire. Il y a aussi toute l'énorme démarche de rénovation énergétique des logements, qu'ils soient sociaux ou copropriété privée. Pour les logements sociaux, presque un millier de logements par an sont réhabilités, avec à la clef un objectif de réduction de 25 % des consommations énergétiques des foyers qui sont logés. L'effort porte également sur les copropriétés privées construites entre 1960 et 1990, c'est-à-dire 52 000 logements sur l'aire métropolitaine. Il faut savoir que 50 % de ce parc de logements privés, sont classés indice D à G, c'est-à-dire que ce sont vraiment des bâtiments qui ont besoin d'être rénovés. Donc là aussi un millier de logements par an sont réhabilités. Egalement des démarches plus ciblées sur les quartiers dits sensibles, prioritaires, avec ce projet « Médiaterre » porté par l'association « Unicité ». Cinq équipes de 8 volontaires de service civique vont dans les quartiers prioritaires et, en relation avec les bailleurs sociaux, vont essayer d'accompagner les habitants pour réduire la facture énergétique grâce à de la rénovation thermique ou simplement des écogestes.

Quatrième point : atténuer les impacts gaz à effet de serre, en soutenant les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très petites Entreprises (TPE). Il faut savoir que 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont issues du monde de l'entreprise sur la métropole toulousaine. Nous avons donc ciblé les PME et TPE pour les pousser à s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, à travers notamment le dispositif « Agil'T » qui pousse les entreprises à s'inscrire dans ce qu'a évoqué le Président ce matin, le Small Business Act. En échange d'un accès facilité à la commande publique, ces entreprises s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leur consommation énergétique.

Ensuite, une démarche très importante, qui est celle de l'administration territoriale exemplaire. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les services qui gèrent le patrimoine de la ville de Toulouse ou de la métropole se sont engagés dans une stratégie de rénovation énergétique pluriannuelle, pour améliorer la performance énergétique. Ce qui veut dire que, chiffres à la clef et avec un financement inscrit au budget, la Direction du patrimoine s'est engagée dans une démarche de réduction des consommations énergétiques et de travail sur l'isolation thermique, notamment sur les piscines et les écoles.

Point-clef 4 : l'autre point sur lequel nous avons porté tous nos efforts c'est justement essayer de faire en sorte d'entraîner tout le monde dans la démarche Développement durable, au-delà de la petite équipe d'une douzaine de personnes qui s'occupe officiellement des questions d'environnement et de questions énergétiques et de Plan Climat. La lutte contre le réchauffement climatique et contre les diverses pollutions ne pourra marcher qu'à la condition que tout le monde se mobilise. Je vous ai présenté la démarche que nous avons lancée en termes de transversalité à l'échelle de la métropole, entre les 37 communes, via ce fameux CLUB21. Nous avons aussi beaucoup travaillé à faire passer ce message en interne pour faire en sorte que toutes les Directions générales de la Métropole, toutes les directions support, prennent aussi leur part de travail dans la démarche Développement durable collégiale et collective. Et je remercie d'ailleurs le Directeur général des services qui nous a donné l'occasion au cours d'un après-midi, de présenter ce qu'était une démarche de développement durable auprès de l'ensemble des directeurs de services, pour justement les mobiliser ainsi que leurs équipes, dans toutes les démarches, qui, de près ou de loin relèvent du Développement durable. Et concrètement, plus précisément, nous travaillons dans le cadre du PLUi-H sur ce fameux PADD, document de politique qui inclut pour la première fois une composante environnementale. Nous avons tenu des ateliers autour de cette dimension, de cette question et nous avons rencontré beaucoup d'intérêt. Les représentants des maires qui étaient présents se sentent très motivés par l'inclusion de ces composantes environnementales dans le cadre des documents officiels d'un document aussi structurant que le PLUi-H. Nous avons participé, nous participons et continuons à participer à la large démarche « Smart-City » qui inclut une démarche climatique et d'adaptation. Nous avons lancé une réflexion

pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. Nous avons également une politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires, avec notamment cette opération « Cœur de quartier » à Toulouse. Et puis nous travaillons beaucoup sur les relations entre les questions d'environnement et de santé. L'impact sur la santé publique de toutes les pollutions auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement. Et puis enfin, dans les actions culturelles, nous avons accompagné toutes ces manifestations pour en faire des événements écoresponsables. Il s'agit d'éviter qu'à l'occasion de manifestations telles que « Rio Loco » et « Passeport pour l'Art » ne soit dégradé notre environnement commun.

Dernier point-clef 5 : quelles sont les perspectives nouvelles pour 2016, pour renforcer notre politique Climat Energie ? Comme je viens de vous le dire, notre Plan Climat Energie Territorial est en cours de révision. Nous allons commencer en 2016 et allons intégrer la dimension Air qui devient une compétence de la Métropole. Le PCET devient un PCAET : Plan Climat Air-Energie Territorial. Nous avons également rajouté tout un volet d'adaptation ; qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que d'ores et déjà nous savons que le réchauffement climatique est là, qu'on ne doit pas simplement se contenter de chercher des mesures pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur la qualité de vie de notre environnement. Il faut d'ores et déjà se mobiliser pour adapter le territoire à cette augmentation de la température que les climatologues établissent à 2° mais nous savons malheureusement qu'on risque d'avoir un peu plus. Les effets en sont nombreux et très préoccupants. Nous devons donc travailler sur une politique, anticiper sur ses effets, avec un plan d'adaptation. Et puis ensuite nous allons travailler sur la mise en œuvre de conventions que nous avons passées avec l'État puisque nous avons été lauréats de plusieurs appels à projets, le projet « Territoire Energie Positive Croissance Verte » (TEPCV) et l'appel à projet « Ville respirable » pour l'amélioration de la qualité de l'air. Et puis nous allons continuer à travailler sur les différents documents de planification : PLUi-H, Plan de déplacement de la Métropole.

En conclusion, je répète que la transition climatique passe par la mobilisation de tout le monde. Si nous voulons créer des emplois et c'est vraiment une préoccupation que nous avons tous en commun, c'est dans le cadre de la croissance verte que nous le ferons. Nous avons des réussites à notre actif et avec le PCET, nous pouvons d'ores et déjà dire que 80 % des actions inscrites sur le précédent PCET ont été engagées avec l'aide de 30 directions supports qui ont été impliquées. Nous avons une politique de développement durable que nous avons rendue cohérente et mobilisatrice, au-delà des simples thématiques Energie-Climat. Il y a toutefois des points de vigilance. Il faut soutenir cette mobilisation indispensable de tous les acteurs, pas simplement les élus, pas simplement l'administration mais également la société civile et le monde de l'entreprise. Et puis surtout, il faut avoir la certitude qu'au niveau le plus haut de la collectivité, il y a un engagement réel avec des moyens à la clef, moyens humains et moyens financiers, pour accompagner cette politique fort ambitieuse. Et puis il faut continuer à sensibiliser, à communiquer sur la situation actuelle, sur le climat, sur les problématiques de pollution de l'environnement, sur la déperdition du monde du vivant. Il faut donc une véritable stratégie de communication sur ces sujets. Ensuite, et c'est la nouveauté de ce présent rapport, il s'agit de continuer à quantifier nos actions avec des objectifs chiffrés, un budget dédié et avec un nombre d'actions qu'on voudrait un peu plus concentrées pour donner davantage de lisibilité à notre démarche. Nous engageons un renforcement de notre plan d'action sur ces trois thématiques, que sont la qualité de l'air, la transition énergétique pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique. Pour ceux qui seraient intéressés, vous avez en annexe un tableau de bord qui rassemble des chiffres et des indicateurs clefs. Tout ce que nous avons comme informations chiffrées, nous vous les avons données. Merci de votre attention.

M.MAURICE

Merci à Madame TOUTUT pour cette présentation. Je veux réaffirmer le soutien des élus écologistes au combat qu'elle mène parfois un peu seule, et malgré son engagement sincère et déterminé, force est de constater que le chemin à parcourir est encore long. Pour l'instant, le rapport Développement durable qui nous est présenté montre au mieux une poursuite de certaines actions, au pire une stagnation où certains reculent dans les choix opérés et peut-être une inquiétude pour l'avenir. Je vais y revenir. Je rappelle qu'il aurait été souhaitable que ce rapport soit présenté au moment du débat d'orientations budgétaires pour réellement permettre d'orienter les choix financiers, les choix politiques du budget qui nous est aujourd'hui présenté. Or la présentation faite le même jour que l'adoption du budget montre qu'on ne tiendra pas compte de tout ce travail pour les orientations

politiques. Nous aurons l'occasion de le redire au moment du budget. Sur les faits marquants de l'année, je voudrais rappeler que sur la consolidation de la gouvernance transversale, nous avons eu le débat en Conseil municipal à Toulouse, rappeler qu'on ne peut pas affirmer que l'instance Club21 est une instance nouvelle qui aurait été mise en place alors qu'elle a existé sous le précédent mandat. Je me suis engagé à relever le défi auprès de Madame TOUTUT de lui rapporter les nombreuses réunions et travaux déjà menés par les différentes communes de notre collectivité au sein de l'instance Club 21 déjà existante mais je n'ai pas eu le temps de le faire depuis vendredi. Il existait également d'autres instances qui, malheureusement, ne perdurent pas aujourd'hui. Sur la forte mobilisation des acteurs, je partage ce fait marquant et on ne peut que remercier la société civile, les associations qui depuis des mois ont montré effectivement leur mobilisation, ont montré que la société était prête à agir et le faisait déjà. Nous avons eu à Toulouse la chance d'avoir de nombreux événements qui ont mobilisé toutes ces associations, tous ces citoyens ; je pense à « Alternatiba », au « Train du Climat » notamment, et d'autres qui ont été cités. Sur les progrès qui auraient été faits, le réseau de chaleur est un projet positif ; on l'a dit tout à l'heure et nous avons eu le débat. Nous le saluons donc, mais pour le reste, ce n'est pour l'essentiel que la poursuite de ce qui avait été engagé, pas de nouvelles actions. Sur l'excellence environnementale, j'allais dire c'est plutôt en perspective que nous verrons la réalité de sa prise en compte puisque le PLUi-H notamment n'a pas encore été adopté et sa réflexion démarre seulement. Donc nous attendrons plus que des paroles et nous jugerons les actes à ce moment-là. Si on reprend les différentes cibles de ce Plan Climat en cours, d'abord je note qu'il est salué que 80 % des actions étaient engagées. Cela veut bien dire que c'était un Plan Climat réaliste dans sa mise en œuvre alors que j'avais beaucoup entendu dans le précédent mandat, qu'il était trop fourni et que du coup, il y avait beaucoup d'actions qui ne pouvaient pas être mises en œuvre. Si on en est déjà à 80 %, c'est bien qu'il était quand même sur la bonne voie et réaliste dans sa capacité de mise en œuvre. Mais il ne suffit pas de les mettre en œuvre, j'y reviendrai, il faudra des résultats. Et du coup, sur la gouvernance et au-delà du Club21 dont je me réjouis qu'il soit poursuivi et enrichi peut-être, je n'en doute pas, dans les débats, je regrette l'arrêt du pôle économique et financier. Vous avez rappelé à juste titre la nécessité de mobiliser les entreprises dans la mise en œuvre de la lutte contre le changement climatique. Nous avons créé une instance qui réunissait des entreprises, des acteurs financiers, vous n'en parlez plus. J'imagine donc que cette instance est supprimée et je le regrette. Je pense également au Conseil métropolitain de l'Énergie. L'énergie est un champ d'actions majeur dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie, évidemment. C'est pourquoi nous avons créé une instance à côté de l'autorité organisatrice de l'énergie qui permettait de réunir tous les acteurs pour développer ensemble des actions. Vous n'en parlez plus également ; je le regrette ! Sur l'énergie, le développement des énergies renouvelables passe effectivement par une stratégie au sein de laquelle, pour notre part, nous regrettons que la réflexion que nous avons engagée sur la mise en place d'une régie métropolitaine de l'énergie soit abandonnée. Aujourd'hui, la ville de Toulouse a la chance de disposer d'une régie municipale qui existe et développe effectivement, c'est dit dans le bilan, différents projets de centrale hydroélectrique et aussi un projet de centrale photovoltaïque que nous avons engagé. Mais il aurait été intéressant que nous ayons une stratégie à l'échelle métropolitaine et que cet outil que peu de communes ont à leur disposition, du fait de l'histoire de ce pays, puisse devenir aujourd'hui une régie intervenant à l'échelle métropolitaine. Vous n'en parlez pas, ni dans le bilan ni dans les perspectives et nous le regrettons. Je m'interroge aussi sur la place de l'autorité organisatrice de l'énergie dont j'espère qu'elle sera effectivement en transversalité au cœur de l'action politique de notre Métropole mais avec des moyens pour justement mener cette politique. Quand je vois dans la programmation pluriannuelle des investissements, qu'on est tombé à 100 000 euros de budget pour des études et quand on sait l'ampleur du travail à mener sur les axes qui sont rappelés dans le rapport, je pense que nous ne donnons pas les moyens à cette autorité de mener à bien une vraie politique transversale et ambitieuse sur l'énergie. Là encore, je le regrette. Le réseau de chaleur, oui, c'est un point positif, la poursuite de certains projets comme « l'Atelier solidaire » d'Empalot, comme le programme « Médiaterre », tout ça, c'est positif et normal que vous le poursuiviez. Nous le soulignons également. En revanche, un axe où nous sommes très inquiets, c'est la mobilité et dans le bilan, on peut dire que c'est le néant ou, a minima, une poursuite en partie. La mobilité sur le développement des transports en commun ? Depuis votre arrivée, aucun nouveau projet ou plutôt des nouveaux projets contraires au développement des transports en commun, comme l'ouverture de la LMSE aux voitures, comme le développement des parkings et l'attractivité des voitures en centre-ville de Toulouse. Sur les pistes cyclables ? Oui, une

poursuite et nous espérons qu'elle se maintiendra dans son ambition, et sont rappelés les réseaux cyclables qui sont engagés pas simplement depuis 2014 comme je vois indiqué, mais bien depuis plusieurs années dans le cadre du Plan Vélo poursuivi. Mais pour le reste, sur les transports en commun, dans le bilan, on ne peut pas dire qu'il y ait de nouveaux projets ! Et d'ailleurs je note que vous saluez la mise en œuvre de la nouvelle ligne de tram T2 dont nous aurions espéré qu'elle puisse être poursuivie. Sur la question de la solidarité énergétique, l'espace Info-Énergie est pour nous effectivement un élément majeur qui permet de faire passer à l'action de nombreux citoyens et nous regrettons que pour l'instant, il reste dans son format actuel, qui ne se développe pas. Vous avez effectivement maintenu le soutien à l'Espace Info-Energie et c'est bien mais nous aurions souhaité que vous poursuiviez le développement de cet Espace Info-Énergie. Nous étions passés de deux à trois conseillers et nous disions qu'il fallait monter progressivement jusqu'à un pour 100 000 habitants au moins, comme le font de nombreuses agglomérations. On voit d'ailleurs dans les résultats l'impact concret qu'il peut avoir, notamment sur la réhabilitation énergétique. Je ne vais pas aborder tous les points concernant les ressources naturelles, d'autant qu'on a eu le débat ce matin mais sur la question des déchets, il ne faut pas oublier que c'est un enjeu du plan climatique. Il ne faut donc pas opposer les politiques énergétiques, comme le choix que nous avons fait sur le réseau de chaleur, à la nécessaire prévention et réduction des déchets à la source et du tri sélectif dont je voulais rappeler que c'est un enjeu qui reste majeur et pour lequel nous sommes loin d'avoir atteint les 7 % de réduction des ordures ménagères et assimilés. Rappeler également que pour l'agriculture, si nous saluons la poursuite du travail précédemment engagé, nous espérons toujours que nous irons plus loin avec notamment une vraie prise de compétence « Agriculture » pour permettre d'avoir une politique alimentaire sur notre territoire qui réponde au modèle « de la fourche à la fourchette » et permette à la fois un développement de l'agriculture et une véritable politique alimentaire. Sur l'implication des acteurs, cela veut dire aussi qu'on se donne les moyens d'accompagner les citoyens et notamment de soutenir véritablement les associations qui font un travail important. Sur l'implication des associations d'éducation à l'environnement, même si je remercie le fait que le bilan salue le travail qu'elles mènent, je regrette que vous ayez choisi de baisser leurs subventions de façon importante et de manière unilatérale. A mon avis, elles ont pourtant un rôle primordial à jouer dans l'enjeu climatique.

Sur les perspectives que vous évoquez pour l'avenir, je veux redire ici que « 80 % des actions engagées » ça n'est pas 80 % des objectifs atteints ! Et pour nous, l'inquiétude est importante parce que si nous allons réviser le Plan Climat Air Energie et c'est une obligation légale, nous espérons que ce sera là l'occasion de réaffirmer des objectifs, mais d'autres politiques que votre majorité a fait le choix de mener risquent de contrarier fortement ces objectifs nécessaires et ambitieux. On sait par exemple que l'objectif des « 3x20 » affirmés lors du vote de notre Plan Climat Actuel sont déjà en-deçà des objectifs que nous devons atteindre pour arriver à 1,5° au plus dans le cadre de la COP21. Sur l'adaptation au changement climatique, nous sommes d'accord, il faut effectivement une vraie politique d'adaptation parce que le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre mais ça ne doit pas l'être au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique. Malheureusement, on voit des perspectives déjà à part. Pour la mise en place de programmes d'action et de conventions, il est simplement rappelé l'appui financier dont nous bénéficions et c'est tant mieux que nous ayons obtenu des appuis financiers, mais pour quelles actions ? Avec quel impact ? Rien n'est dit pour l'instant sur cette mise en œuvre. Cela nous inquiète.

Sur les révisions en cours et notamment le PLUi-H, vous avez affiché une « excellence environnementale » intégrée ; nous y serons vigilants et nous y contribuerons pour faire en sorte qu'effectivement, le PLUi-H prenne en compte ces enjeux dans sa mise en œuvre. Par contre, sur la révision du PDU, je redirai ce que j'ai exprimé à la ville de Toulouse. L'inquiétude est importante au vu de l'arrêt de nombreux projets. J'en ai cité : la LMSE, un choix aujourd'hui contraire aux objectifs du PDU. J'ajoute que nous savions que ce PDU était tout juste suffisant pour atteindre les objectifs du Plan Climat et qu'il ne respectait pas la loi sur l'air. C'est la raison pour laquelle les écologistes n'étaient déjà pas satisfaits du Plan de Déplacement Urbain actuel, pas assez ambitieux. Notre inquiétude, c'est que vos choix politiques consistant à stopper de nombreux projets, risquent fort, nous le craignons, d'avoir un résultat en termes d'impact sur le CO₂, pire que le PDU actuel. Nous alertons donc sur les choix politiques que vous allez opérer. La troisième ligne de métro serait le meilleur choix pour la lutte contre le dérèglement climatique ? Cette affirmation sera jugée sur la réalité de l'étude d'impact sur le CO₂ de votre nouveau PDU et nous savons déjà que si vous ne faites que la troisième

ligne de métro, dans dix ou quinze ans, et que vous abandonnez trop de projets parmi ceux qui étaient prévus, vous ne serez pas à la hauteur des enjeux du Plan Climat Energie. Vous ne respecterez pas les engagements que nous nous sommes donnés !

En conclusion, je relèverai en positif que vous essayez, et je sais que vous essayez donc je vous encourage à poursuivre, de faire vraiment de ces enjeux une démarche globale et transversale. Là-dessus, nous serons à vos côtés pour soutenir une vraie transversalité dans nos politiques publiques. Mais sur les 80 % des actions engagées, ça n'est pas un point fort en soi, surtout si derrière ce qui est engagé, les ambitions sont diminuées. Nous nous vous demandons donc d'être aujourd'hui à 80% des résultats, a minima l'année prochaine car les enjeux doivent être bien là et là-dessus. Effectivement, il faudra une sacrée mobilisation pour faire en sorte que les choix politiques opérés aillent réellement vers les enjeux climatiques aujourd'hui posés. Et de ce point de vue, les transports, on le sait, c'est 50% des émissions de gaz à effet de serre. On sait donc très bien que c'est notamment là-dessus que nous verrons concrètement la réalité de vos engagements et nous serons très vigilants, mais aussi constructifs. Le vœu que nous présentons à la fin de ce Conseil en témoigne. Nous faisons des propositions pour cela mais nous vous alertons sur la menace que présentent vos choix politiques qui risquent fort de ne pas permettre la mise en œuvre des objectifs du Plan Climat Energie actuel alors même que nous savons que nous devons aller plus loin. Donc vous pouvez compter sur les Écologistes pour maintenir à la fois la pression et pour nos propositions, mais soyez réellement à la hauteur des enjeux qui sont devant nous, suite à la COP21, pour vraiment relever le défi climatique à l'échelle de notre territoire.

M. BRIANÇON

Le groupe socialiste s'interroge lui aussi sur les choix calendaires que vous avez fait, en nous proposant ce débat sur le Développement durable au moment où nous allons engager notre choix budgétaire. C'est vrai que la loi le permet ; elle ne l'interdit pas, mais c'est vrai qu'il est plus raisonnable, en tout cas plus utile, au moment où nous avons la discussion d'orientations budgétaires de pouvoir avoir ce type de débat préalable. Si j'avais un premier vœu à formuler, c'est que pour l'année prochaine, nous puissions tenir compte de ces recommandations et que nous puissions avoir une présentation de ce rapport bien en amont du choix budgétaire...

M. AUJOLAT

Je peux vous confirmer que c'est déjà prévu.

M. BRIANÇON

Merci. Je souscris en partie à ce qu'a dit Antoine MAURICE à l'instant, ce rapport est en très grande partie la continuation des actions mises en place sous l'ancienne mandature. Ils ont été listés, je n'y reviens pas. On peut effectivement s'en satisfaire, même si tout n'est pas encore réalisé et que tout n'est pas à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. Mais on peut se satisfaire de la continuité de ces actions. Ceci dit, puisqu'on a eu exactement le même document présenté en Conseil municipal de la ville de Toulouse, la semaine dernière, j'avais pointé un certain nombre de manques qui peuvent se transformer en inquiétudes de notre part. Un certain nombre de choix, les seuls que vous avez fait et qui ne figurent pas dans ce rapport. Antoine MAURICE a repris à juste titre la LMSE. Comment peut-on, dans un rapport sur le Développement durable, comme il a été fait il y a quelques instants, se satisfaire des résultats que nous obtenons en matière de développement des déplacements doux, et accepter de ne pas mentionner, un choix pour le moins particulier qui a consisté à ouvrir aux voitures une possibilité qui était réservée jusqu'à présent aux déplacements doux ?

Deuxième exemple, la presse en parle ce matin, le choix que vous vous apprêtez à faire, en termes de tarif dans les transports en commun. On le sait, les tarifs préférentiels dans les transports en commun, qu'il s'agisse de gratuité ou de tarif réduit, ont deux objectifs. Le premier dont on parle le plus souvent, est un objectif de solidarité ; le second dont on oublie souvent de parler en termes de finalité permet de favoriser l'utilisation des transports en commun. Il apporte donc, par rapport au climat, au développement durable, un certain nombre de solutions qui vont dans un sens bien sûr beaucoup plus intéressant pour notre environnement. Et lorsque vous vous apprêtez à remettre en cause ces tarifications solidaires qui créent de l'attractivité, notamment auprès des jeunes, je m'interroge, en

particulier sur les conséquences que cela pourra avoir. Je pourrais reprendre d'autres exemples. On a parlé du PDU, j'y souscris mais je ne veux pas alourdir nos débats.

Comme je l'ai dit la semaine dernière en conseil municipal de Toulouse, nous avons, par rapport à ce rapport, une forme de dichotomie. Nous soutenons Madame TOUTUT-PICARD dans sa volonté qui est certaine, de faire bouger les lignes, de faire des choses, d'être dans la continuité d'une politique, d'essayer de continuer à avancer, mais nous avons l'impression qu'elle se heurte malgré tout à un certain nombre de difficultés, liées à la nouvelle orthodoxie financière qui s'abat sur cette Métropole comme sur la ville de Toulouse. Peut-être cela ne lui permet-elle pas de développer les orientations souhaitées ? Et je voudrais qu'elle sache, le groupe des Verts l'a dit à l'instant, que nous serons, nous, constructifs sur cette volonté de poursuivre, d'aller de l'avant et qu'elle nous trouvera toujours à ses côtés lorsqu'il s'agira de pouvoir apporter des points positifs supplémentaires à ce qui avait déjà été mis en place sous l'ancienne mandature.

Deux choses pour terminer, deux inquiétudes : la première, c'est celle de la participation citoyenne. On le voit dans ce rapport, il faut en faire beaucoup plus car les défis qui sont devant nous en termes climatiques, se posent bien sûr aux organisations publiques, aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux États mais également dans le quotidien de chacun. A chaque fois qu'on le peut, et c'est dommage d'ailleurs que vous ayez fait un certain nombre de choix contraires, je pense notamment à la baisse des subventions pour les associations, chaque fois qu'on le peut, il faut favoriser, inciter, impliquer les citoyens dans ce débat. C'est un gros chantier sur lequel vous me semblez encore un peu timide. La seconde inquiétude qui me paraît assez essentielle porte sur l'air. Madame TOUTUT-PICARD, à la fin de votre présentation, vous y avez fait allusion. Aujourd'hui, je pense qu'on ne mesure pas encore, dans une agglomération comme celle de Toulouse, ce que représente l'enjeu sur l'air en termes de santé publique. Et moi j'appelle à une forte mobilisation de notre collectivité, avec des mesures fortes qu'on pourrait prendre dans les mois à venir, à l'occasion du prochain débat sur cette question. Je vous remercie.

M. STRAMARE

Au nom du groupe des Indépendants, je tiens à faire un point de méthode. A 16h00, nous quitterons cette séance, car les débats durent trop longtemps et nous ne sommes plus vraiment dans l'action qu'il faut mener. Nous avons d'autres réunions programmées aujourd'hui. En ce qui me concerne, j'en ai jusqu'à 23 h ce soir. Alors à 16 h, je serai obligé de vous quitter et de donner procuration. D'autres collègues sont dans la même situation que moi, ce qui fait peser un risque sur le quorum, si les débats ne sont pas plus rapides.

M. AUJOLAT

Monsieur STRAMARE, je peux être d'accord avec vous sur la durée de certaines interventions mais je vous fais remarquer que nous étions convoqués au moins jusqu'à 18 h. Sur ce, Madame TOUTUT-PICARD qui est bienheureuse et soutenue à la fois par les groupes Socialiste et Écologiste, en quelques mots, brefs, vous pouvez apporter une conclusion, je vous prie ?

Mme TOUTUT-PICARD

Je vais essayer de faire un package de réponses en essayant d'être la plus succincte possible. D'abord merci à tous les soutiens qui se sont exprimés. Il est toujours agréable d'entendre publiquement qu'on n'est pas tout seul à porter une démarche qui intéresse et concerne absolument tout le monde. Donc merci à vous. Je ne vais pas reprendre la discussion qu'on a eu l'autre jour en conseil municipal parce que ça lasserait tout le monde et nous n'en avons plus le temps. Je vais répondre sur deux ou trois questions ou remarques qui m'ont été faites. D'abord, sur cette remarque que vous avez faite tous les deux selon laquelle une grande partie de ce qui est accompli aujourd'hui serait une simple poursuite de ce qui avait été lancé et initié par les équipes précédentes. Oui, et heureusement, j'allais dire, nous n'allions pas perdre du temps dans des postures de rupture, simplement pour des questions purement politiciennes au mauvais sens du terme. Moi, ce jeu-là ne m'intéresse pas ! Moi, je me suis engagée pour être efficace concrètement et que l'initiative en revienne à tel ou tel ne m'importe guère à partir du moment où c'est pertinent, ça a du sens, et que ça ne nous fait pas perdre du temps par rapport aux enjeux que nous connaissons, des enjeux d'urgence climatique. Parce que les discussions qui ont eu lieu sur la poignée de migrants qui étaient à nos portes et qui a donné lieu à des débats passionnés, ça

n'est strictement rien par rapport aux millions de réfugiés climatiques qui vont déferler sur nos belles démocraties et les mettre en danger. Donc, oui, effectivement et c'est d'ailleurs une position qui a été affirmée par le Maire-Président, nous n'avons pas fait le choix de la rupture mais au contraire de la continuité. Je le souligne et vous avez raison. Nous avons continué et heureusement parce qu'il y avait des choses extrêmement intéressantes dans ce qui avait été fait. Alors, tout n'était pas non plus optimal. Le Plan climat venait d'être voté et n'était pas encore véritablement en phase d'application, d'autant qu'il y avait énormément d'actions. Quand je dis : « 80 % des actions ont été engagées » Oui, mais c'est énormément de boulot ! Je ne vais pas vous rappeler, Monsieur MAURICE, combien il faut de mois pour faire un enfant, mais quand il s'agit de démarches aussi structurantes, c'est bien plus de neuf mois. Donc, nous essaierons de faire en sorte que 80 % des actions soient effectivement réalisées mais laissez-nous un tout petit peu de temps ! Quand on sait combien de temps il faut pour monter un dossier, je pense par exemple à celui dont je vous parlais tout à l'heure concernant l'installation du photovoltaïque sur la toiture du Marché d'Intérêt National de Toulouse, il va nous falloir encore quelques mois pour réaliser des installations en énergie renouvelable. Donc soyez patients ! Je partage votre impatience mais on fait ce qu'on peut avec les moyens que nous avons.

Ensuite, pour ce qui est de la présentation du rapport Développement durable, en amont des choix budgétaires, oui, j'aurais préféré moi aussi cette année qu'on l'aborde un peu plus tôt. Pour ce qui est des sommes qui ont été affectées à nos démarches, vous savez qu'il y a eu une valorisation opérée dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM). Et quand même, elle montre que toutes les directions déléguées se sont engagées dans des démarches de développement durable. En fait, le budget officiel qui a été octroyé à cette délégation environnementale doit être additionné à tout ce qui avait pu être investi dans les compétences métropolitaines portées par les Vice-présidents délégués.

Ensuite, que dire d'autre ? La baisse de subvention aux associations, il n'y a pas eu une baisse particulièrement significative. Elle est de 10 % comme pour les budgets de toutes les délégations ! 10 % et il n'y a aucune volonté délibérée de massacrer les associations comme c'était sous-entendu dans vos propos.

Pour ce qui est de l'air, je partage tout à fait la position de Monsieur BRIANÇON et je ne sous-estime pas l'impact en termes de santé publique des problématiques de l'air. J'appartiens toujours au monde de la Santé et reste particulièrement sensible à ces questions-là. C'est pourquoi d'ailleurs je disais que le Plan Climat insisterait sur les relations entre la qualité de l'environnement et les impacts en santé publique parce qu'on les sous-estime, on s'aveugle souvent et ils sont fort nombreux.

Et puis, j'ai trouvé qu'Antoine MAURICE avait une conclusion un peu pessimiste disant qu'on ne serait pas à la hauteur des enjeux climatiques. Écoutez, moi j'ai un discours modeste ! Je dis qu'avec les moyens qui me sont donnés et puis surtout avec votre aide à tous parce que ça n'est pas le problème d'un seul élu que de porter une telle démarche, je vais faire de mon mieux. Je pense que les équipes qui m'accompagnent sont composées de gens extrêmement motivés, très performants et je les remercie du travail de qualité qu'ils ont produit avec ce rapport Développement durable. A mon avis, c'est le premier à avoir vraiment l'ambition d'être très structuré, avec des chiffres à la clef et de faire le tour de la question en ayant balayé largement ce que font aussi toutes les autres délégations en transversalité en matière de développement durable.

DEL-15-672 - Rapport de Développement Durable 2015 de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

6- RESSOURCES HUMAINES

M. DE LAGOUTINE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. RAYNAL

Sur la deuxième délibération qui concerne la mutualisation des services entre la Ville de Toulouse et la Métropole, j'ai des questions. Je me suis permis d'ailleurs de me rapprocher, un peu par confusion et m'en excuse auprès de Monsieur DE LAGOUTINE, mais je me suis rapproché de Sacha BRIAND sur l'aspect financier. Sur cette mutualisation, nous avons deux sujets qui ne posent pas de difficulté. Premièrement, la direction de la Culture scientifique où on limite le nombre de postes nouveaux créés, avec l'idée de regrouper le Quai des Savoirs avec le Muséum ; pas de sujet particulier à ce stade ! Deuxièmement pour le Cycle de l'eau, un poste d'ingénieur, pas de sujet ! Mais sur la Direction des Finances, là il y a un sujet et d'abord sur la manière de présenter les choses. Il est indiqué qu'on transfère 32 postes comme si c'était une évidence ! D'abord on ne parle pas là d'un ou deux postes créés mais on parle en réalité de mutualisation entre la ville de Toulouse et Toulouse Métropole. Alors, je voudrais dire tout de suite que les questions de mutualisation, de manière générale, ne nous gênent pas et nous en avons fait d'ailleurs un certain nombre dans un nombre de services support. Mais celle-ci justement, nous ne l'avons pas faite à l'époque parce qu'il avait des enjeux un peu particuliers, sur lesquels je vais revenir. Et toujours dans la présentation des choses, il est dit : « Dans le cadre de l'application de la loi, il est prévu la création de services communs entre les intercommunalités et leurs communes membres ». Non, ce n'est pas la loi qui prévoit ça ; elle donne la possibilité de le faire. D'ailleurs, avant la loi NOTRe déjà, on pouvait bien sûr faire des mutualisations. Donc il n'y a rien de nouveau du point de vue législatif pour le faire aussi vite. Par contre, dans une vision de services mutualisés au sein de la Métropole, cela part d'un bon esprit que d'essayer de regrouper les choses. Mais je voudrais donner un certain nombre d'éléments. Premier point, lorsqu'on a des questions de mutualisation entre services, quels que soient les services, quelle que soient les villes concernées, on a toujours eu un débat préalable pour le décider. Alors, je peux me tromper et tout à l'heure, lorsque je me suis absenté, on a paraît-il commenté le fait que je n'avais pas reçu tel document. Je resterai donc pour entendre la réponse mais je n'ai pas l'impression qu'on ait abordé cette discussion, au niveau des maires ou au niveau des commissions. Chaque fois qu'il y a une mutualisation, la Commission des Finances est obligatoirement saisie, parce que les enjeux financiers sont considérables. Cette décision nous est donc inscrite en point 3 d'une délibération sans avoir fait l'objet d'aucun débat interne ; aucun ! Sauf à être démenti par vous Monsieur DE LAGOUTINE, mais je n'en ai pas connaissance. En tout cas elle n'a pas fait l'objet d'un examen en Commission Finances.

Deuxième point, les mutualisations obéissent à un cadre très particulier et toujours très complexe et il faut bien en mesurer les conséquences. Pour les mutualisations effectuées dans le passé, nous avons toujours, et d'ailleurs les maires ici s'en souviennent parce qu'ils venaient souvent demander pourquoi on leur retenait des charges complémentaires par rapport aux salaires transférés. Vous avez des salaires transférés, et des charges support sont également transférées. Nous avons donné un chiffre correspondant à peu près à 7 % sur ces charges support. A chaque fois que les communes engageaient cette discussion, les communes disaient : « Mais pourquoi on prend 7% ? Est-ce que ce n'est pas beaucoup ? Est-ce qu'on ne peut pas faire avec moins ? » Eh bien là, on fait moins, on fait zéro. Chaque fois qu'il y a eu mutualisation, il y a eu 7 % de charges support, retenu pour les communes. A minima, il faut que ces éléments apparaissent dans la délibération, ça n'y est pas ! Là, on a un transfert du glissement vieillesse-technicité (GVT), tout le monde le comprend et il est normal qu'il passe de la ville de Toulouse à la Métropole. Et, excusez-moi ce vocabulaire un peu léger, mais les charges support sont « *enquillées* » par Toulouse Métropole, sans transfert financier, au moins à ce stade de délibération. Alors, ça ne veut pas dire que demain cela ne soit pas pris en compte. J'ai prévenu ; encore une fois, ce n'est pas une question politicienne et je le dis en toute tranquillité. C'est une question technique et c'est pour cela que j'ai posé la question, il y a trois jours, à Sacha BRIAND pour qu'il n'y ait pas de piège. Je veux des réponses. Mais je veux que les solutions soient les mêmes pour tous, y compris pour la ville de Toulouse. Donc premièrement, on passe par un examen préalable en commission des finances et deuxièmement, on applique les coefficients qui s'appliquent partout. L'autre jour j'étais à Bordeaux et sur les schémas de mutualisation, les charges de transferts, c'est 15%. C'est la valeur prise entre les communes membres et Bordeaux Métropole. Ils ont fait leur choix, nous c'est un peu moins, tant mieux mais il faut que ça apparaisse ! Sinon, chaque commune qui voudrait mutualiser n'aurait qu'à demander l'inscription en disant : « Vous prenez mon agent et puis c'est terminé ! » Cela ne peut pas se faire d'une manière aussi légère, pour aucune commune membre, ce ne serait pas accepté par Toulouse Métropole, donc pas pour la ville centre non plus. Il faut qu'on ait des règles extrêmement strictes.

Dernier point, peut-être y a-t-il là des urgences liées au statut des personnels, parce que derrière ces décisions, des personnes doivent être intégrés, cela, je peux l'entendre, mais je veux des assurances sur la prise en compte financière des coûts de transfert, c'est un point majeur. Deuxièmement, je veux des assurances sur le fait que la règle traditionnelle s'appliquera, ni plus ni moins. Et troisièmement, que ce sera repris à minima dans le schéma de mutualisation qui est encore devant nous et que nous devons regarder de façon complète. D'ailleurs, quand on regarde les questions financières, par exemple à Bordeaux Métropole, il y a deux ans, ils ont proposé un schéma de mutualisation un peu en avance par rapport à nous, mais ce n'est pas le sujet. Certaines communes membres hors ville-centre ont souhaité rentrer dans le schéma de mutualisation sur les finances et aujourd'hui, la moitié des communes de Bordeaux-Métropole font partie du schéma de mutualisation. Donc moi, encore une fois, j'appelle à ce qu'on ait les mêmes règles pour tous ! Il n'y a pas de communes plus importantes que d'autres dans Toulouse Métropole, en dehors du fait du poids indiscutable de la ville centre qu'on ne remet pas en cause, mais il faut que les règles soient les mêmes pour tous et appliquées avec la même rigueur pour tous.

Je serais donc plutôt pour le report de cette délibération. S'il n'y avait pas vraiment un accord là-dessus, on verra ; mais au moins qu'il y ait un engagement pour que tous les coûts annexes liés aux emplois soient bien pris en compte selon les règles de cette maison. Et puis que nous soit proposée, plutôt que des solutions au « coup par coup », une vision de schéma de mutualisation avec un débat collectif sur les 37 communes pour voir qui rentre dans le schéma, qui n'y rentre pas, avec une vision « à la carte » qui peut tout à fait se mettre en place. Voilà, Monsieur DE LAGOUTINE, en m'excusant de ne pas vous avoir saisi directement mais pour moi, c'est un sujet essentiellement financier en fait.

M. DE LAGOUTINE

Mon cher collègue, ne vous inquiétez pas, nous sommes en lien permanent avec mon collègue Sacha BRIAND, pas de souci ! D'ailleurs, avant peut-être de lui laisser la parole si vous le voulez bien, quelques éléments de réponse. Monsieur RAYNAL, il me semble bien, sauf erreur de ma part, que le Bureau s'est prononcé le 3 décembre, à l'unanimité, en faveur de la création de ce service commun. Il me semble bien que vous étiez présent et que vous avez voté pour.

M. RAYNAL

Mais ce n'est pas le sujet que je pose ! Le sujet ce n'est pas l'objectif ; sur l'objectif il n'y a aucune difficulté, c'est la méthode !

M. DE LAGOUTINE

Je termine. La semaine dernière donc, il n'y avait pas d'objection de votre part. Je précise également que la commission paritaire s'est réunie hier et a émis un avis favorable à l'unanimité. Faisons donc confiance aux représentants du personnel sur l'intérêt d'un service commun ! Le comité technique s'est également prononcé à l'unanimité le 8 décembre. Voilà pour ces éléments qui relèvent de ma délégation, c'est-à-dire des Ressources humaines, avec accessoirement le Schéma de mutualisation, peut-être Monsieur BRIAND pourra compléter.

M. BRIAND

Oui, effectivement comme Henri DE LAGOUTINE vient de l'indiquer, lors du Bureau de la Métropole du 3 décembre dernier, a été renouvelé, pour une période de un an et en attendant le schéma de mutualisation, la convention de mise à disposition de services et de services communs entre Toulouse Métropole et la ville de Toulouse, qui prévoyait trois points : le principe du renouvellement de ce qui existe, la mise en œuvre concrète des transferts des équipements et la décision de constituer le service commun des finances géré par Toulouse Métropole et qui s'inscrit pleinement dans les dispositions actuelles de la convention de mise à disposition et de mutualisation et de services en commun de Toulouse Métropole. Sur les questions d'ordre financier, cette logique s'inscrit dans le cadre qui existe pour l'ensemble de ces services et je tiens à le préciser, il n'y a strictement aucun impact financier négatif pour Toulouse Métropole. Il n'y a aucun impact négatif pour la ville de Toulouse, tout ça s'inscrit dans le cadre de la convention ; les agents qui travaillent pour la ville de Toulouse font l'objet d'une refacturation selon les règles qui existent dans la convention de mutualisation, précision étant faite qu'en réalité la mise en place de ce service commun va permettre

aux deux collectivités de réaliser des économies puisque elle s'inscrit aussi dans une réorganisation de la Direction des finances. Enfin, dernier point important puisqu'il y avait eu une remarque là-dessus, nous avons pris le soin dans le cadre de ce service commun, de maintenir deux lignes budgétaires distinctes. Pour tout ce qui est l'élaboration et le suivi budgétaire, il y a deux cellules différentes, l'une pour la ville et l'autre pour la Métropole. Nous sommes donc bien là dans une logique d'optimisation qui respecte parfaitement le cadre préétabli et dans la perspective du schéma de mutualisation qui interviendra prochainement.

M. CARLES

Sur la forme, le fait qu'on aille vers la mutualisation me paraît tout à fait pertinent et mon intervention ne porte pas sur le principe de la mutualisation. En revanche, s'agissant d'abord des finances mais plus globalement sur les modalités financières de cette mutualisation, il eût été préférable que la Commission des Finances soit saisie de cette question, au moins qu'elle en ait connaissance. Certes c'est une question « Ressources humaines » mais on a vu que Monsieur DE LAGOUTINE a demandé à Sacha BRIAND d'intervenir, ce qui montre qu'une question comme celle-là aurait dû effectivement venir sur la table de la commission des Finances. Je regrette que ça n'ait pas été le cas et je souscris à la proposition de Claude RAYNAL. Si le coup est parti, il est parti, mais nous serons attentifs effectivement aux modalités et je souhaiterais qu'elles fassent l'objet, même a posteriori, d'une présentation en Commission des Finances.

M. BRIAND

Ça ne pose aucune difficulté, Monsieur le Président.

M. RAYNAL

Monsieur DE LAGOUTINE, votre réponse n'est pas bonne, je voulais vous le dire. Je comprends que vous en cherchiez une, mais celle-là n'est pas bonne. Dire qu'au Bureau nous avons validé les choses, c'est faux et pour deux raisons. D'abord, parce qu'une délibération ne peut pas passer à la fois en Bureau et en Conseil de la Métropole, c'est l'un ou c'est l'autre ! C'est la fonction même du Bureau que d'alléger l'ordre du jour du Conseil. Il y a donc des délibérations fléchées Bureau, et on les vote, ou on ne les vote pas, et des délibérations fléchées Conseil et on les vote ou on ne les vote pas. Donc on ne peut pas avoir voté en Bureau ce que vous dites, c'est impossible ! Vous faites référence à autre chose mais vous aviez d'ailleurs dû partir après le Bureau, donc on vous a mal aiguillé. Peut-être parlez-vous du fait que, à l'issue du Bureau, pendant la Conférence métropolitaine, on examine l'ordre du jour du Conseil. Là vous avez raison, on ne s'est pas exprimé parce qu'à ce stade, il n'y a qu'une ligne pour inscription à l'ordre du jour...

M. BRIAND

Voilà la délibération dont il est question, adoptée en Bureau.

M. RAYNAL

Très bien ! Parfait. J'ajoute que parfois, on reçoit les projets de délibération du Bureau rapidement, juste avant le Bureau. Comme vous le savez, on ne rentre pas tout de suite dans le détail et on ne voit qu'ensuite quelquefois des sujets qui sont lourds ; celui-là, en est un. Pour la réponse, vous avez renvoyé sur Monsieur BRIAND. Finalement, j'ai eu raison d'aller vers Monsieur BRIAND. Je l'ai informé trois jours avant le Conseil pour éviter des querelles idiotes. Ce qui est important, c'est de trouver les règles. Encore une fois, on est d'accord pour qu'il y ait mutualisation mais il y a un sujet que j'ai levé, auquel Monsieur BRIAND a répondu mais qui n'est pas dans la délibération : dans le mode de fonctionnement, les deux budgets de Toulouse Métropole et de Toulouse doivent être absolument étanches. Monsieur BRIAND y a répondu à l'instant mais il n'y a pas trace de ceci dans la délibération, tout ceci mérite d'être éclairci. Ce type de sujet doit être abordé avec beaucoup de précautions, et avec un regard précis. Donc, vous voulez la maintenir ! Monsieur BRIAND me l'avait dit pour des raisons liées aux personnels, ce qu'on peut entendre. Maintenant qu'un changement de statut a été annoncé au personnel, il y a nécessité de le faire. Très bien ! Mais je tiens à voir figurer au compte-rendu que tous les éléments de cette mutualisation seront portés devant la Commission des Finances même si c'est légèrement après coup et je le regrette, et que les mêmes conditions

s'appliquent pour toutes les mutualisations. Je crois qu'il n'y a pas de difficultés par rapport à ces points.

M. AUJOULAT

Dont acte !

M. BRIAND

Les propos de Claude RAYNAL peuvent prêter à confusion et je vais être beaucoup plus clair. Le Bureau de la Métropole n'a pas évoqué cette question en fin de réunion mais il a voté une délibération qui prévoit la création du service commun des Finances. Sur les modalités financières, on pourra tout à fait l'évoquer à la commission des Finances mais je le redis pour être bien compris : ce service commun s'inscrit dans les mêmes règles de mutualisation que tous les autres services, DRH, Direction des affaires juridiques, Communication, Commande publique... Les règles existent ; elles ont été déjà évoquées et n'ont pas à être examinées au titre d'une nouveauté. C'est le même système qui était instauré au précédent mandat. Qu'il n'y ait pas de confusion ! Je pense que lorsqu'on participe à une instance délibérative, c'est mieux de lire les délibérations que l'on vote, et lorsqu'on intervient en n'ayant pas en tête ce que l'on a voté, on peut le cas échéant et très simplement le reconnaître, plutôt que de tenter de créer une confusion qui n'existe pas.

M. RAYNAL

C'est extraordinaire, tout à l'heure Monsieur BRIAND m'a dit qu'effectivement, ça aurait été souhaitable de le passer en commission des Finances. Il s'est d'ailleurs tourné vers le Président pour lui demander si c'était bien passé, qui lui a bien indiqué que non. Donc je crois que les choses sont claires, on n'a pas suivi le bon ordre ! La délibération que vous m'avez fait passer concerne essentiellement les services mutualisés, soit l'Orchestre national, le théâtre national ... et dans un coin, il y a quelque chose qui est d'ailleurs la poursuite de la convention d'un an. Nous ne sommes pas sur les mêmes sujets. On n'en fait pas une polémique, ça suffit on en parlé suffisamment mais je retiens l'idée essentielle, c'est que ce point reviendra devant la commission des Finances avec toute la visibilité nécessaire et ça me suffit pour aujourd'hui. J'annonce toutefois mon abstention sur cette délibération.

DEL-15-572 - Convention de participation Garantie maintien de salaire Prévoyance : Adoption d'un avenant au contrat conclu avec la MNT

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

ABSTENTION [1 VOIX] (M. SANCHEZ.)

DEL-15-763 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [94 VOIX]*

ABSTENTION [38 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-785 - Élargissement des compétences de la Métropole : transfert du personnel totalement affecté aux compétences transférées et maintien des avantages acquis (art.111) des agents transférés à Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

ABSTENTION [1 VOIX] (M. SANCHEZ.)

M. AUJOULAT présente le point relatif au COSAT inscrit à l'ordre du jour.

DEL-15-806 - Renouvellement de la convention avec le COSAT (Comité des Œuvres Sociales Sportives et Culturelles des Agents de la ville de Toulouse et assimilés)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

ABSTENTION [1 VOIX] (M. SANCHEZ.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, MAYEUX-BOUCHARD, MICOULEAU, MM. BOLZAN, DE LAGOUTINE.)

7- ADMINISTRATION

M. AUJOULAT présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération concerne la position de Toulouse Métropole sur le dispositif de dérogation au principe du repos dominical des salariés. Donc, dans le cadre des nouvelles dispositions légales, chaque commune arrête avant le 31 décembre ? pour l'année suivante la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical. Cet arrêté municipal s'il va au-delà de cinq dimanches doit être pris, je vous le rappelle, après avis conforme de Toulouse Métropole. Il est donc proposé que l'avis de Toulouse Métropole s'appuie sur l'accord porté par le Conseil départemental du commerce (CDC) qui a retenu les jours suivants : les quatre dimanches de fêtes de fin d'année, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016 ; les deux dimanches du premier week-end des deux périodes de soldes, 10 janvier et 26 juin 2016 et le dimanche de la grande braderie de Toulouse, le 4 septembre.

Mme HARDY

Par cette délibération nous actons le principe d'ouverture des commerces pour 7 dimanches en 2016. Si effectivement l'objectif affiché est la préservation des équilibres commerciaux à l'échelle du département, je veux vous alerter comme je l'ai fait au conseil municipal de Toulouse, sur la dérive insidieuse qui est en train de s'opérer et vous interroger sur les actions que vous avez prévu de mettre en œuvre pour préserver le commerce indépendant et de proximité. Pourquoi une dérive ? Parce qu'insidieusement, on passe d'une autorisation pour deux dimanches et trois jours fériés, soit cinq jours au total, dans un consensus avec les employeurs, les salariés, les collectivités, avec une reconnaissance par le Préfet sur cet accord, à sept dimanches, sans préciser le nombre de jours fériés autorisés. Donc on passe de cinq jours à dix, douze, voire plus au bon vouloir des enseignes, et je le précise, sans reconnaissance de cet accord par le Préfet et la majorité des syndicats. Et ce n'est plus un accord, c'est une règle de bonne conduite. Je suis persuadée que l'accord du CDC qui existait depuis vingt ans en Haute-Garonne a été un facteur de protection des commerces indépendants, pas seulement à Toulouse mais dans toutes les villes de l'agglomération et du département et a permis de trouver un consensus entre les grandes enseignes, les succursalistes et les commerces indépendants. Mais aujourd'hui, cet accord est mis à mal. Je tenais à le souligner et cela va se traduire par une fragilisation du commerce de proximité et, par effet induit, par une nouvelle explosion des mètres carrés commerciaux en périphérie.

Je profite donc de cette délibération pour vous interroger sur votre stratégie, votre politique en matière d'urbanisme commercial qui est capitale en termes de régulation de l'offre commerciale, et sur laquelle nous n'avons, depuis quelques mois, aucune information. Depuis 18 mois, vous n'avez pas réuni une seule fois la commission d'aménagement commercial de l'InterScot et nous ne savons pas non plus où en est votre réflexion sur le volet commercial du SCoT. Si vous pouviez nous éclairer ? Merci.

Mme DURRIEU

Je ne serai pas longue et ne rajouterai guère plus, si ce n'est que nous voterons contre cette délibération. Effectivement, augmenter le nombre de dimanches travaillés, ça ne va pas dans le sens d'améliorer le vivre-ensemble dans cette ville et dans cette métropole. C'est laisser les salariés et notamment les plus bas salaires à la merci des patrons qui veulent, eux, faire du chiffre. On sait très bien que les pouvoirs d'achats ne sont pas extensibles et ce n'est pas le nombre de jours ouverts qui permet de bien faire marcher les commerces mais plutôt le montant des salaires. Deuxièmement, ces dimanches ouverts profitent aux grandes enseignes, à la grande distribution et non pas aux petits commerces de proximité qui, eux, sont contraints d'essayer de suivre le rythme d'ouverture des grandes enseignes, ce qui augmente leurs charges et leurs difficultés. Si on continue comme ça, vous verrez, Toulouse a déjà la palme pour les grandes surfaces périphériques ; Toulouse aura la palme pour la fermeture des commerces de proximité.

M.GODEC

Au nom du groupe des Écologistes nous voterons nous aussi contre cette délibération, sachant que la loi autorise les communes à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, mais ce n'est bien sûr pas une obligation. C'est donc un avis de Toulouse Métropole qui est requis aujourd'hui sur cette demande des communes et je regrette d'ailleurs que la plupart des communes fasse cette demande qui n'est pas une obligation légale, certaines étant non-conformes avec des positions prises par ailleurs dans la loi. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Isabelle HARDY tout à l'heure et j'aurais souhaité qu'il y ait moins de villes candidates à cette dérogation. Je note que deux villes seulement ne sont pas candidates à aller au-delà du seuil de cinq dimanches, Brax et l'Union ; je les remercie d'appliquer ce principe de repos dominical et effectivement, nous pensons que, pour les salariés et pour la question du commerce, ce n'est pas une bonne chose d'appliquer cette ouverture dominicale 12 fois par an.

M. TOMASI

Juste un petit point réglementaire, le cadre de ces extensions le dimanche est quand même un cadre qui voulait privilégier le dialogue social, mais aujourd'hui, nous sommes face à un accord tellement minoritaire qu'il n'a pas été reconnu comme tel par le Préfet. Donc moi, cela me gênerait énormément d'approuver cette résolution en l'absence d'un accord syndical majoritaire.

M. LÉPINEUX

Effectivement, en tant que maire de Brax, je fais partie des communes qui se sont positionnés sur cinq ouvertures le dimanche. L'action est symbolique parce qu'aujourd'hui, beaucoup de commerces sont déjà ouverts le dimanche, mais nous souhaitons le faire. Nous sommes attachés au repos dominical, attachés aussi à ce que les activités sportives, culturelles, de bénévolat... aient lieu sur ces périodes de dimanche. Pour nous, c'est également et tout simplement un facteur important et très important du lien social et nous savons aujourd'hui en termes de politique où est-ce que nous en sommes après ces élections régionales. Nous sommes persuadés que le lien social est un élément qui permet aussi aux gens de se retrouver et quelque part de développer du vivre ensemble. Également, un petit point anecdotique mais quand même important, il faut savoir que 40 % des étudiants qui aujourd'hui travaillent soit la semaine soit le dimanche sont confrontés à des difficultés d'accès à leur diplôme. Je sais qu'ils sont à la recherche de ressources et c'est donc un point contraignant, mais toujours est-il que c'est un système qui se développe et qui ne va pas forcément les aider. Pour ajouter à la complexité, les deux communes de l'Union et Brax, ne sont pas concernées par cet avis du Conseil de la Métropole, les membres du groupe se positionneront donc pour.

Mme FAURE

Juste quelques mots par rapport aux différentes interventions, pour rappeler simplement qu'on est tous attachés au repos dominical et ce qu'il nous est demandé de voter aujourd'hui ne consiste pas à dire si l'on est pour ou contre le fait de se reposer le dimanche. L'idée n'est pas non plus de favoriser le chef d'entreprise par rapport aux salariés. Je voudrais rappeler qu'on est sur la base d'un volontariat et, passer de cinq à sept dimanches alors que la loi autorisait une dérogation jusqu'à 12, je crois la proposition sage. C'est un bon compromis, équilibré et qui permet aux chefs d'entreprise qui le souhaitent d'augmenter de deux dimanches sur l'année en passant donc de 5 à 7. J'ajoute que nous sommes surtout dans le suivi de ce qui nous est recommandé, de l'accord passé par le CDC. Isabelle HARDY, vous dites qu'il est mis à mal mais on a des syndicats patronaux, des syndicats salariaux qui se sont mis autour de la table. Vous savez combien il a déjà été difficile de trouver ce consensus à cinq, puis à sept. Moi je vous propose de considérer que cette augmentation est raisonnée, raisonnable, qu'elle est sur la base d'un volontariat et qu'à ce titre, il me paraît sage de la voter.

M. AUJOLAT demande s'il y a des interventions sur les autres points relatifs à l'administration.

M. MAURICE

Je voulais intervenir sur les rapports sur les délégations de service public qui sont justement l'occasion d'analyser les choix politiques que nous faisons. Je voulais intervenir sur deux rapports : celui sur les parkings, pour relever une baisse de la fréquentation du parking Jean Jaurès au moment où l'on demande au concessionnaire de réaliser 400 places supplémentaires. On peut donc s'interroger sur l'intérêt réel de ces places supplémentaires et surtout des conséquences qu'aura la réalisation de ces 400 places demain sur le coût pour l'utilisateur de ces parkings. Le deuxième point, c'est sur le Parc des Expositions. Nous avons eu ce matin un débat autour du sujet à nouveau et le Président a cru bon de dire qu'il y avait aujourd'hui l'unanimité sur ce projet. C'est l'occasion, à l'analyse aussi de ce rapport d'activité, de rappeler la position des élus écologistes qui n'ont jamais été contre, en soi, un nouveau Parc des Expositions. Par contre depuis le début, nous nous sommes interrogés sur trois volets, le positionnement, le dimensionnement et la priorisation de ce financement. Quand on regarde l'analyse faite par GL Events - ce ne sont pas les Écologistes qui ont fait le rapport - sur la tendance du marché de l'événementiel et les résultats comparés avec d'autres parcs des expositions, cela devrait nous interroger sur le positionnement de l'équipement qui, comme Lyon, est situé à 20 km du centre ville. Les résultats de Lyon, qui est quand même la troisième ville de France, montrent une baisse importante de fréquentation. En réalité, ce choix ne correspond plus aux tendances du marché de l'événementiel qui sont bien présentées dans le rapport de GL Events et auxquelles je vous invite à vous référer. Aujourd'hui, on privilégie vraiment des parcs des expositions connectés aux lieux de vie, avec tout ce qui se déroule dans les grandes villes, et c'est bien sur ces villes, où les parcs des expositions sont connectés à l'ensemble de la dynamique, pas seulement économique mais aussi de tous les lieux de lien social, de nouveaux espaces de coworking etc... que les parcs des expositions réussissent le mieux ; ça devrait nous interroger. Sur le dimensionnement, regarder là aussi les résultats des autres lieux tels que le centre de congrès à Toulouse ou le Zénith. Demain, le PEx et sa fréquentation risque d'impacter et de réduire un peu plus leur activité car le nouveau Parc des Expositions va capter une partie des événements qui se déroulent aujourd'hui dans ces lieux. Enfin sur la priorisation, il me semble que les éléments concernant l'année 2014 et présents dans le rapport de GL Events démontrent un chiffre d'affaires en augmentation, avec toujours plus d'événements, indiquent que les clients sont 100 % satisfaits des événements qu'ils réalisent, que les publics sont satisfaits à plus de 60 %. Même si nous sommes tous d'accord pour dire qu'en soi, ce n'est pas le plus beau ni le meilleur Parc des Expositions qui existe dans toute la France, étant donné que d'autres choix budgétaires pourraient être effectués, est-ce que vraiment un nouveau Parc des Expositions est prioritaire ? Pour ces trois raisons, je rappelle donc que les Écologistes continuent à penser que ce nouveau Parc des Expositions n'est pas une priorité financière et une erreur tant sur le positionnement que sur le dimensionnement.

M. AUJOULAT

Je voudrais apporter des précisions pour ce qui concerne les désignations des représentants de Toulouse Métropole au sein d'organismes extérieurs. Pour l'École Régionale de la Deuxième chance, sont proposées Madame Nadine MAURIN en tant que titulaire, à la place de Madame Julie ESCUDIER et Madame Anne BORIELLO, en tant que suppléante à la place de Laurence KATZENMAYER. Pour la SA HLM Nouveau Logis méridional, Madame Françoise RONCATO qui était suppléante est proposée en tant que titulaire et Madame Dominique FAURE qui était titulaire devient suppléante. Pour l'Établissement Public Foncier Local, Monsieur Aviv ZONABEND qui était suppléant est proposé en tant que titulaire et Madame Jacqueline WINNEPENNINCKS-KIESER qui était titulaire passe suppléante ; les autres membres de l'EPFL ne sont pas modifiés. Pour la Commission Consultative créée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il est proposé Monsieur Emilion ESNAULT, Monsieur Michel AUJOULAT, Monsieur Michel FRANCES, Madame Elisabeth TOUTUT-PICARD, Monsieur Raymond-Roger STRAMARE et Monsieur François LÉPINEUX.

M. TRAUTMANN

Monsieur MAURICE pose deux questions : d'abord il constate que le parking Jean Jaurès a une petite baisse de fréquentation et il se pose la question de la nécessité de faire un nouveau parking supplémentaire à Jean Jaurès. Nous en avons déjà discuté. Ce parking supplémentaire n'est effectivement pas nécessaire maintenant, mais le propre d'un Conseil de Métropole, c'est de se projeter dans l'avenir. Or, il est prévu d'accueillir la LGV à la gare Matabiau toute proche. Ce sera donc l'un des parkings privilégiés de la LGV, près de la gare.

Dans la deuxième partie de son intervention, Monsieur MAURICE remet en cause ce dont on a parlé ce matin, à savoir la nécessité de faire un nouveau parc des expos. Le Président Jean-Luc MOUDENC l'a indiqué ce matin : faire ce nouveau PEx nous place au rang qui est le nôtre. Il a dit que de ce fait, nous serons le troisième parc des expositions de France soit le rang qui est le nôtre actuellement en termes d'importance démographique, et d'importance économique. Donc il n'est pas anormal que tous les cinquante ou soixante-dix ans, on change de niveau, d'autant plus que le Parc des Expos de l'île du Ramier, tout le monde le sait, est un parc certes pratique et intéressant, mais il est quand même difficilement réaménageable et améliorable, compte tenu notamment des contraintes d'inondabilité du site. Je voulais donner ces éléments pour répondre à Monsieur MAURICE. Si on construit l'avenir, de temps en temps il faut se projeter, dix, quinze, vingt années en avance et ces deux équipements-là y contribuent. Le parking du haut de Jean Jaurès est nécessaire pour la LGV et le Parc des expositions est nécessaire pour le développement économique de notre métropole.

DEL-15-825 - Position de Toulouse Métropole concernant le dispositif de dérogation municipale des communes membres au principe du repos dominical des salariés par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [115 VOIX]

CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES RAMOS, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. COHEN, CUJIVES, REULAND, ROUCH, TOMASL.)

DEL-15-923 - Délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président : Modification

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-920 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - Avis de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-739 - Présentation des rapports annuels 2014 des représentants de Toulouse Métropole aux conseils d'administration de sociétés d'économie mixte locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) : Oppidéa, Semidias, SEM Tourisme, SEM du MINT, Europolia SPLA, SMAT, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MME ROUILLON VALDIGUIE, MM. ALVINERIE, BOLZAN, BROQUERE.)

DEL-15-919 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (11).

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-900 - Service extérieur Pompes funèbres – Incinération des pièces anatomiques et dons de corps à la science : adoption d'une convention type à passer avec divers établissements de soins publics et privés

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

8- FINANCES

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Je vais essayer de présenter l'ensemble des délibérations, sur la base du budget primitif. Je n'évoquerai pas un certain nombre d'entre elles, qui sont essentiellement techniques, mais si vous avez des

questions sur un point particulier, je ferai une réponse globale. Je vous propose donc d'aborder concrètement la situation budgétaire et financière de Toulouse Métropole.

Le premier élément à prendre en compte, marque une modification du périmètre du budget puisqu'en 2016, nous intégrons des équipements d'intérêt métropolitain. Cette intégration se fait dans une logique de neutralité budgétaire.

Au titre du budget principal, ces transferts représentent près de 37 millions de dépenses de fonctionnement et 3 millions de recettes de fonctionnement. Il y aura, en conséquence, une réduction de l'attribution de compensation que Toulouse Métropole verse chaque année à la ville de Toulouse, d'un montant d'un peu plus de 34 millions d'euros. A ce stade, nous sommes sur des chiffres estimatifs, d'élaboration budgétaire. La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges va travailler dans le courant de l'année et fixera définitivement ce montant, qui, je vous le rappelle, intègre également une clause de garantie sur le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement. Cette clause concerne des dérapages financiers qui ne dépendraient pas de décisions propres de Toulouse Métropole. Elle prémunit la collectivité face à l'évolution de ces dépenses et ce, afin qu'elle n'ait pas d'impact sur les équilibres budgétaires de Toulouse Métropole. Nous avons donc un budget qui évolue. Pour 2016, le montant total des inscriptions budgétaires, tous budgets confondus, s'élève à environ 1,5 milliard d'euros. C'est un budget très important. Les dépenses réelles consolidées sont de 1,180 milliard d'euros. Il faut avoir en tête que sur ce montant, on consacre 269 millions aux versements obligatoires aux communes, c'est à dire à l'attribution de compensations et 741 millions d'interventions, en fonctionnement ou en investissement.

Mais pour bien comprendre la situation d'une collectivité comme la nôtre, je vous invite à sortir de tous les chiffres pour n'avoir comme ligne d'horizon que la ligne de l'épargne. Pourquoi ? Parce que l'épargne, l'épargne nette nous permet d'assurer la bonne trajectoire financière. L'épargne nette, c'est la conséquence de la section de fonctionnement et nous avons une section de fonctionnement qui est en équilibre et qui surtout est maîtrisée dans son évolution, entre 2015 et 2016, à périmètre constant. L'épargne, c'est ce qui va permettre d'assurer le financement de la politique d'investissement. Au budget primitif 2015 l'épargne était limitée, réduite, au terme du mandat précédent, à hauteur de 16 millions d'euros. Bien évidemment, si nous partions sur ce mandat avec une étape, un « point zéro » à 16 millions, on ne risquait pas de pouvoir réaliser un programme d'investissement. Avoir une épargne qui se limite à 16 ou 20 millions d'euros, c'est réduire ses capacités d'investissement à 100 ou 120 millions d'investissement par an, guère plus, et encore au grand maximum.

La situation du budget 2016, après approbation de la stratégie budgétaire et fiscale définie l'an passé, après l'évolution fiscale répartie sur deux ans et qui connaîtra sa deuxième partie en 2016, permet d'atteindre et de rétablir l'épargne nette autour de 47 millions d'euros. Ce qui permet d'assurer le financement du Plan Pluriannuel d'investissement que vous avez approuvé à près de 1,5 milliard d'euros.

Dans le détail et très rapidement, le budget de fonctionnement s'équilibre à 826 millions d'euros, et l'investissement à 328 millions, compte tenu notamment de la dette. L'épargne brute est de 78 millions. Une fois la dette payée, on arrive à une valeur de 47 millions d'épargne nette. L'emprunt d'équilibre, tel qu'il est affiché à ce stade du budget primitif, est de 175 millions d'euros. Bien évidemment, cet emprunt ne se situera pas au même niveau en fonction du taux de réalisation des emprunts, de la réalisation effective des recettes d'investissement, et surtout de la reprise du résultat qui découlera du Compte Administratif 2015. La fiscalité directe s'établit à 500 millions d'euros et permet d'assurer notamment le versement aux communes de 318 millions d'euros. On note que les actions propres, 160 millions et la masse salariale 152 millions, représentent une partie relativement limitée du budget de la Métropole, qui finance le versement aux communes pour 318 millions d'euros et le versement à des organismes extérieurs. On fait référence, notamment au SMTC pour 100 millions, mais également à Decoset et au SDIS. Donc on parvient à un budget primitif parfaitement équilibré avec une épargne nette satisfaisante. Cet équilibre est le fruit d'un travail d'élaboration budgétaire assez remarquable. Sur ce périmètre, mis à part l'évolution de l'attribution de compensation qui dépend des équilibres liés au transfert de compétences, les dépenses d'intervention de Toulouse Métropole, et notamment les dépenses relatives à la masse salariale, sont en stabilité par rapport au budget primitif 2015. Il en va de même sur les autres dépenses. Seules varient les contributions aux organismes extérieurs, 2 millions d'évolution et l'attribution de compensation à raison des transferts de compétences. Nous avons donc un budget primitif qui s'inscrit parfaitement dans cette logique de

maîtrise des dépenses de fonctionnement, indispensable pour maintenir l'épargne nette et donc notre politique d'investissement. Cette politique d'investissement s'inscrit dans la mise en œuvre concrète de la PPIM, avec une montée en charge des crédits d'investissement, nous avons évoqué la dernière fois le taux d'évolution, le taux de consommation de ces crédits. Cette année, nous vous proposons au budget primitif une inscription à 289 millions d'investissements qui fera l'objet, assez rapidement, d'un budget supplémentaire pour prendre en compte les arbitrages rendus sur le PEx et le calendrier de ces opérations. Cela représente une évolution significative du programme d'investissement mais qui reste cohérent.

Pour le reste, les programmes d'investissement correspondent aux priorités arrêtées : 3 millions pour le Grand Parc Garonne ; 16 millions sur le Grand Projet de Ville ; 18 millions sur Montaudran Aerospace ; plus de 5 millions pour le financement de l'IRT, 86 millions pour les enveloppes communales de voirie, 10 millions sur la ligne Déchets-Propreté ; 25 millions pour l'Habitat ; 6 millions pour les Pistes cyclables. L'ensemble de ces opérations est donc cohérent avec la PPIM et la stratégie budgétaire, mais n'est rendu possible que par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Sans cela, il n'y a plus d'épargne et sans épargne il n'y a pas de financement de l'investissement. Vous qui faites tout pour préserver l'épargne, dans vos communes, vous le savez. Le budget 2016 sera également l'occasion d'affirmer la maîtrise des dépenses pour ce qui est des satellites et notamment du Syndicat des transports. Je réponds d'ores et déjà aux questions qui ne manqueront pas d'être posées à ce sujet : nous avons, dans la trajectoire et au titre de la capacité d'absorption de la baisse des dotations de l'État, arrêté la contribution au SMTC à 100 millions d'euros, sur 2015, 2016, et 2017. Au sein du SMTC, nous travaillons à la mise en œuvre des mesures de rationalisation nécessaires pour maintenir cet équilibre. Si le SMTC, comme Toulouse Métropole, avait connu sur l'année 2015 et les suivantes, le même taux d'évolution de ses dépenses d'exploitation que sur le mandat passé, il n'aurait pas eu la même capacité de financement. Il n'aurait pas pu financer quelque investissement que ce soit, en réseau de surface, en tramway, ni aucun projet d'infrastructure ambitieux. Le SMTC, comme Toulouse Métropole, doit assurer la maîtrise des dépenses d'exploitation du réseau pour conserver une capacité d'investissement. Nous étions sur une trajectoire de pénurie, nous étions sur une trajectoire de fin de la capacité d'investissement du SMTC, et c'est là l'enjeu de la stratégie.

Deuxième élément important de ce budget 2016, s'agissant des évolutions, c'est la mise en œuvre de la taxe de séjour intercommunale. Nous avons eu des discussions avec les communes intéressées par cette taxe et nous leur avons proposé un dispositif de compensation, sur le mandat, de cette ressource qui effectivement va se retrouver transférée à Toulouse Métropole. Elle permettra le financement de la politique de rayonnement et d'attractivité au travers de l'Agence d'attractivité qui portera le nom éponyme. Voilà les éléments que je voulais évoquer.

Une dernière remarque, peut-être par anticipation, sur la délibération concernant le MIN et l'adoption d'une convention pour le versement d'une avance. Elle entre dans le plan des avances adopté précédemment qui ne règle en rien la situation du MIN. Il nous faut trouver dans les prochains mois une solution de pérennisation des activités du MIN et de rétablissement de sa structure d'exploitation. Nous y travaillons et je sais que nous parviendrons à une solution positive. Mais nous aurons encore l'occasion d'évoquer le MIN avec Jean-Jacques BOLZAN et l'ensemble des interlocuteurs.

M. RAYNAL

Voilà une synthèse rapide et brillante, mais toujours présentée dans un seul sens. Évidemment que les augmentations de dépenses de fonctionnement ne seraient pas de même nature aujourd'hui que par le passé. Par le passé, les ressources augmentaient et on n'avait pas de baisse des dotations de l'État. Rien que les baisses de dotation de l'État, c'est 15 à 16 millions d'euros par an. Alors, il est évident, Monsieur BRIAND, que n'importe quel élu aurait tenu compte de cette baisse des dotations et aurait appliqué la même règle, qui consiste à les récupérer dans le budget de fonctionnement. Pas de miracle, vous l'avez fait, c'est positif. Il fallait le faire et nous l'aurions fait aussi, je vous rassure.

Deuxième point sur la chaîne de l'épargne, c'est toujours le point majeur. Il faut, toujours avoir, sur cette chaîne de l'épargne, une vision tout à fait réaliste. On parle d'une épargne nette du budget primitif 2015 de 16,16 millions d'euros. Je voudrais tout de même vous rappeler le chiffre du compte administratif 2014, c'est à dire non pas l'épargne telle qu'on la budgète, mais telle qu'on la forme, c'était 63 millions d'euros. On a voté le compte administratif à ce niveau-là. Donc, de budget primitif à

budget primitif, certes c'est ainsi qu'il faut le présenter, mais ce n'est pas la réalité en fin d'exercice, au compte administratif. Donc vous nous parlez de 16 millions pour 2015, très bien, mais il se peut qu'en juin prochain, on soit en réalité sur un montant du même ordre que les 63 millions du compte administratif 2014. C'est-à-dire que la réalité est bien différente, d'ailleurs vous le dites vous-même, mais vous n'en tirez pas les conséquences quand vous précisez : « Bien sûr on n'empruntera pas le montant qui est indiqué » Évidemment, on n'empruntera pas le montant indiqué ; ça n'a jamais été fait comme ça et d'ailleurs on ne fera pas non plus le montant d'investissement indiqué, vous le savez très bien. Au final, l'épargne formée en fin d'année sera, donc, et heureusement d'ailleurs, très largement supérieure à celle indiquée, 16 millions d'euros.

Partant de là, vous disposez, de 30 millions d'euros de fiscalité supplémentaire, entre 2015 et 2016. 15 millions sont dus aux 7 % sur les impôts ménages et à peu près autant sont dus aux 9 % de la CFE sur les entreprises. Alors, effectivement, on augmente l'épargne nette. Là aussi, je vous donne rendez-vous à la fin de l'exercice 2016 et on va se retrouver avec quelque chose de l'ordre de 100 millions. Voilà comment les choses se forment, voilà la réalité des chiffres. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? Parce que si on se fondait sur les CA prévisionnels, c'est quand même une technique que vous maîtrisez parfaitement et qu'on connaît les uns et les autres, on verrait finalement que le montant demandé aux habitants de la Métropole est très largement surabondant par rapport aux besoins. Alors, il n'est pas forcément surabondant forcément par rapport à l'objectif total et global mais il l'est dans sa montée en charge. Il pouvait être beaucoup plus lent. Nous en avons déjà débattu. Je voudrais, tout de même, rappeler le point sur lequel nous avons été hérissés. Nous avons conduit sous votre autorité, et nous avons tous été d'accord pour le faire, une commission spéciale pour réfléchir à la montée en charge de cette hausse. Les résultats de cette commission ont été données ici, en assemblée. Il était proposé de procéder à une augmentation d'impôt de 3 à 4 % par an pendant les trois premières années, ensuite on regardait où nous en étions, en fonction de la réalité des ressources. C'est un système qui était très différent de celui qui a été choisi, 15% d'un seul coup, proposition finalement amendée à la demande du RDSE pour une augmentation de 7,5 % par an. En optant pour une hausse en douceur, on serait certainement arrivé à des besoins de nature comparable. On aurait pu faire le plan d'investissement débattu et proposé à l'assemblée, mais on l'aurait fait de manière beaucoup plus modérée, de manière beaucoup plus acceptable pour les habitants. Je vous le dis comme nous le pensons. Deux aspects : d'abord cette hausse aurait été plus lente, plus étalée dans le temps, c'est quand même important pour les habitants. Ensuite, pourquoi on a parlé de 15 % à la Métropole ? Il n'y en avait aucun besoin. On a parlé de 15 % à la Métropole parce qu'il y avait un vote de 15 % à la ville de Toulouse, c'est tout ! Il y a eu une symétrie des formes entre la ville de Toulouse, qui selon vous en avait besoin, et Toulouse Métropole, qui selon nous n'en avait pas besoin. C'est pour cette raison que nous avons refusé de voter ce budget, parce qu'après sur le reste pour 90 % de dépenses, ce sont des dépenses classiques, normales, dans une Métropole. Des dépenses que l'on partage, sur les ordures ménagères, sur les routes... Il n'y a pas de difficulté majeure sur ces questions-là. Par contre, la forme est importante, tout comme la façon dont on communique avec les habitants sur la fiscalité ; c'est un élément crucial. Pourquoi ? Parce qu'on a pas donné en face des 7,5 % le programme d'investissement. On a dit, on met 300 millions pour le programme d'investissement et on vous indiquera après de quoi il s'agit. Quand on augmente la fiscalité, il est important d'indiquer à quoi ça va servir. Maintenant on en sait un peu plus, mais on n'en sait pas autant qu'on le voudrait. Parce qu'en réalité, le budget de Toulouse Métropole, vous le savez et nous le savons tous, il n'existe pas uniquement au travers de ce budget principal, il intériorise également la participation au syndicat mixte des transports – que d'ailleurs nous voterons tout à l'heure - et donc à la politique d'investissement en matière de transport. Il est important pour nous, sincèrement, d'appréhender enfin la globalité de ce programme d'investissement, à Toulouse Métropole et au SMTC. Cette vision globalisée, absolument nécessaire, nous n'en disposons toujours pas. Je vous rappelle que sur les dernières années du mandat précédent, nous avons toujours donné une vision agrégée de l'investissement pour voir comment nous pouvions fonctionner. Or, aujourd'hui tous les choix sont faits les uns après les autres, sans vision agrégée, sauf peut-être dans votre esprit Monsieur BRIAND, puisque vous êtes dans les deux structures. Peut-être avez-vous des choses à nous dire, mais jusqu'à présent on n'a pas cette vision agrégée de l'investissement. Cela reste un vrai souci. Monsieur le Président nous a annoncé « nous mettons en route le PEx », mais si on met en route ce projet, ça aura forcément un impact sur d'autres investissements. C'est bien normal, c'est un choix politique, d'ailleurs il n'y a pas de difficulté, il est partagé quand il s'agit du PEx, mais cela

signifie que d'autres types d'investissement ne pourront pas être faits et n'auront pas de subventions, de partenaires pour se réaliser, comme vous le savez. Donc cette vision agrégée, nous ne l'avons toujours pas, nous ne l'avons toujours pas sur les transports, même si c'est défaussé sur le Syndicat mixte des transports. C'est, pourtant, une des questions majeures des politiques publiques d'aujourd'hui. Aussi, de l'ensemble, nous ne pouvons pas dégager de choix.

Encore une fois, dans cette période de montée d'investissements, on pouvait y aller de manière plus modérée pour les habitants. Je vous interpelle là-dessus, je pense que pour les habitants il y a de vrais questionnements sur ces montées d'imposition, sur leur nature, avec un discours sur les objets finalement financés qui reste relativement limité encore à ce stade. Enfin, ce qui est vrai pour les habitants est vrai cette année également pour les entreprises, avec une hausse de la CFE de 9 % . C'est un niveau qu'on n'aurait jamais osé indiquer dans le passé. Je ne vais pas vous rappeler encore une fois que vous aviez jugé, sur le précédent mandat, une augmentation de 1% de la CFE « *absolument insupportable* ». Vous aviez estimé qu'on allait « *tuer les entreprises de la région* ». Là on est au-delà et je crois qu'il faut faire attention. On pouvait là aussi, concevoir une progressivité dans la montée de la CFE. Cette option n'a pas été choisie. Alors évidemment, vous pouvez nous dire après coup qu'il n'y a pas de difficulté, que les comptes s'équilibrent... C'est sûr qu'en mettant 15 et 15, soit 30 millions pour les habitants plus 15 millions d'impôts supplémentaires pour les entreprises, à la sortie on a des comptes équilibrés ! Avec ce type de pratique, il n'y a pas de difficulté à équilibrer les comptes. Nous restons donc sur une même position, sur le programme d'investissement tel qu'il est décrit là, il n'y a pas de difficulté particulière mais on pouvait faire autrement, on le réitère. Aussi, nous nous abstiendrons sur les délibérations en question.

M. CARLES

Lors du débat d'orientations budgétaires, j'étais intervenu pour préciser que si les investissements n'étaient pas au rendez-vous, nous aurions quelques difficultés par rapport à ce budget. C'est vrai que parmi ces investissements, il y avait notamment le Parc des Expositions. Nous avions observé qu'il y avait un retard par rapport à la trajectoire d'investissement sur les deux premiers exercices. Aujourd'hui, j'aurais souhaité qu'on inscrive 320 ou 330 millions en investissement, on en inscrit 290. Compte tenu de l'arrivée du PEx, je pense que nous aurons, comme l'a dit Monsieur BRIAND, une décision modificative qui nous permettra de lancer ce projet. A cet égard, il me semble nécessaire, et c'est une suggestion, que le groupe Finances soit sollicité pour travailler à la fois sur le calendrier et le financement du Parc des Expositions. En effet, les décisions modificatives qui viendront, il vaudrait mieux qu'on les prévoit par anticipation. Bien sûr, ce groupe ne prendra pas de décisions, mais il pourra faire un certain nombre de propositions sur les arbitrages entre l'autofinancement, l'emprunt...

J'observe aussi qu'un rapport, sorti aujourd'hui, met en évidence que sur l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale, l'investissement va baisser de l'ordre de 7 à 8 %. Il me semble important que Toulouse Métropole, au regard de la dynamique que nous devons porter, ne soit pas sur cette trajectoire.

Compte tenu de tous ces éléments, qui apportent un certain nombre de réflexions, notamment sur le taux de CFE, qui arrive après les 15 %, transformés en 7,5 % et 7 %, c'est vrai que ça va être compliqué à expliquer à un certain nombre de professionnels, même si heureusement la cotisation minimale va en épargner un certain nombre ; compte tenu que certains membres de notre groupe représentent des communes diverses, nous prendrons des décisions différentes, au regard de ce qui se passe ici à la Métropole, mais également au regard de ce qui se passe dans leurs communes. Je crois qu'on a fait école sur cette question puisque d'autres groupes ont, effectivement, utilisé le vote séparé en fonction des problématiques singulières des différentes communes.

M. CARREIRAS

Mon intervention porte sur le budget et sur l'attribution de la contribution au STMC.

Sur le budget, pour illustrer le propos de Claude RAYNAL, il est vrai que, dans les exercices budgétaires, il y a toujours une difficulté et cette tentation de raisonner en compte administratif prévisionnel. On constate toujours une différence entre la réalité et ce qui est projeté. Il faut toujours être prudent. Sur cette question « le Juge de Paix » me semble bien être le compte administratif.

Je voudrais, tout de même, évoquer deux chiffres sur 2016 : fiscalité professionnelle, fiscalité ménages plus 48 millions d'euros ; les dotations, moins 16 millions d'euros . Le produit de fiscalité va au-delà

de la seule compensation des dotations. Si on regarde, depuis 2014, on est sur 68 millions de recettes fiscales et moins 30 millions sur les dotations. On le sait, ce sont les résultats de la réforme de la taxe professionnelle, on est passé, pour la fiscalité professionnelle, de recettes de l'ordre de 65 % en 2010, à des recettes de l'ordre de 53 % aujourd'hui. Sur la CFE, si on peut regretter que des engagements pris par le Président n'aient pas été tenus, vis-à-vis du monde économique, on ne peut que constater que, par ailleurs, cette augmentation de la CFE contribue, mais très faiblement, à une forme de rééquilibrage, entre la fiscalité ménages et de la fiscalité économique.

Je veux revenir un peu plus dans le détail par contre sur ce qu'a dit Claude RAYNAL, sur la stabilité de la contribution de Toulouse Métropole au SMTC. Cela me semble important, pourquoi ? Pas simplement parce que je m'intéresse aux questions de transport, mais parce que la contribution au SMTC, c'est un quart de nos dépenses de fonctionnement, hors reversement aux communes. 25 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrés à cette subvention au SMTC pour une compétence déléguée. Je le dis aux maires ici présents, la ville de Toulouse ne contribue plus comme elle l'a fait ces six dernières années, à aider Toulouse Métropole dans le versement de cette subvention de 100 millions d'euros comme elle le faisait, auparavant, à hauteur de 15 millions d'euros, pour financer des projets que le Maire de Toulouse définit aujourd'hui pour la métropole. 100 millions d'euros, pourquoi pas, mais pour quoi faire ? C'est un peu le sens de la question de Claude RAYNAL. Nous ne disposons pas d'informations sur la programmation des investissements, sur l'évolution de l'offre, sur l'évolution tarifaire. Il semble que nous ayons certaines informations dans le journal du matin. Ne me dites pas que la prospective d'investissement n'est pas possible ; elle l'est dans toutes les collectivités et elle ne le serait pas au SMTC ?! Je n'y crois pas une seule seconde. Je pense que cela relève d'un autre argument.

J'ai entendu un autre argument formel sur la difficulté de transmettre des informations, la compétence du SMTC étant déléguée. Bien sûr ! Sauf que déléguer une compétence, c'est une chose, s'exonérer de définir une orientation politique pour la compétence que l'on délègue, c'en est une autre. Quand ça pèse 25 % des dépenses de fonctionnement, j'estime que nous sommes en droit de mandater nos représentants dans ce syndicat, dans l'utilisation qui est faite des cent millions d'euros qui représente 98 % des recettes de ce syndicat, à travers une orientation politique que l'on définit ensemble.

Mais j'ai bien écouté le Président ce matin, il me semble que sa volonté consensuelle passe par une autre méthode qui consisterait à dire : « Ne vous inquiétez pas, demain vous aurez toutes les informations ». A force de nous dire : « Demain, demain », on nous dira : « C'était demain ! » Donc avant que les décisions soient prises, je pense qu'il y a des débats d'orientations à avoir ici.

Deuxième élément, Monsieur Sacha BRIAND a indiqué que nous aurions des éléments plus précis sur la question de la subvention d'exploitation à l'EPIC Tisséo, avec une stratégie que je vois poindre, sur la stabilité de cette subvention. Vous le savez, par année, à peu près 1,2 million de kilomètres commerciaux supplémentaires sont injectés sur le réseau. Comment peut-on concevoir de maintenir ce développement du réseau, avec une stabilité de la subvention de fonctionnement ? Il n'y a pas de mystère, il va falloir jouer sur des variables d'économies. Quelles seront-elles ? A quel degré ? A quel niveau ? Je voudrais m'adresser, sur ce point solennellement, aux maires des communes. Nous sommes face à un véritable sujet sur le devenir des coûts d'exploitation, ou, en tout cas du développement du réseau, à l'échelle de l'ensemble du périmètre, qui concerne plus de 110 communes. Ce n'est pas un petit sujet, quand on sait que les dépenses d'exploitation de Tisséo ont augmenté de 5,8 % l'an dernier. Il faut savoir que 43 % de cette augmentation est dû à l'offre kilométrique supplémentaire, 21 % est dû à des décisions d'offres structurantes supplémentaires, donc des décisions de développement du réseau. Est-ce que c'est là-dessus que portera demain ce qu'on appelle la rationalisation et que pour ma part, je pressens comme un retrait du service public ? Comment poursuivre cette injection de kilomètres supplémentaires ? Bien évidemment, on voit poindre la question du développement de la sous-traitance d'une partie du réseau. C'est la tentation classique, de développer, non pas la privatisation du réseau, non pas une délégation de service public, mais par des sous-traitances d'une partie du réseau pour peser sur les coûts d'exploitation. Je suis désolé mais ce n'est pas une décision technique ; c'est un choix politique et je demande qu'on en débattenne ici. Dans les comptes de Tisséo, on constate une baisse de l'investissement avec 168 millions en 2013, 152 millions en 2014, 95 millions en 2016. Et on stabilise notre contribution. Donc la courbe qu'on nous affiche ici, ce n'est pas la courbe du syndicat de transport. Lorsque Monsieur BRIAND nous indique « l'ambition est intacte, regardez le BUN, les Linéo ». Sur le BUN, on a 3 millions prévus dans la PPIM. Un maire

a fait remarquer qu'il faudrait six mandats pour réaliser le BUN ! Parce le coût du BUN, c'est six fois trois millions d'euros ! Alors, ce BUN vous n'êtes pas prêts de l'avoir, mes amis ! Si c'est ça, l'ambition intacte, je ne sais pas ce qu'est l'ambition ! Les Linéo, la belle affaire ! Bien sûr, il y a des Linéo à 40 millions d'euros, et d'autres à 2 millions d'euros. Derrière ce mot marketing, que je partage puisque ce sont des projets qui étaient dans nos cartons, je pense qu'il y a des différences et le Linéo, c'est aussi des coûts d'exploitation.

Lorsque je regarde le PDU revisité tel qu'il nous est proposé, je refais les calculs, c'est à peu près 600 à 700 millions d'euros qui sont économisés, ou plutôt rabotés. Je vois bien qu'il faut trouver des marges, mais encore une fois pour quoi faire ?

Enfin, dernier élément : la réforme tarifaire. L'autre levier, c'est d'accroître les recettes de Tisséo puisque la contribution va stagner à 100 millions. Je ne conteste pas la réforme tarifaire dans son principe, à condition qu'elle soit dans le sens d'une tarification solidaire, et pas simplement de tarifs sociaux ; ce n'est pas tout à fait la même chose. Une note circule, signée du président du SMTC et adressée au Président de Toulouse Métropole. La méthode est révélatrice. Là aussi, ce n'est pas une question technique et c'est peut-être révélateur d'un état d'esprit. Je pense que derrière tout cela, se dessine un objectif de recettes commerciales supplémentaires de l'ordre de 10 millions d'euros, soit l'équivalent de ce que nous avons prévu comme progression de la contribution au SMTC chaque année. Ce qui me choque, c'est que vous projetez de relier les zones d'emploi avec une troisième ligne de métro, mais parallèlement vous prévoyez de supprimer la gratuité, non pas pour ceux qui n'ont pas d'emploi, mais pour ceux qui demandent un emploi. Je trouve quelque peu une contradiction symbolique entre les deux termes. Tout ça pour quoi ? On nous dit : c'est un projet en rupture, mais en rupture par rapport à quoi ? Beaucoup d'autres projets sont dans la continuité. La question ce n'est pas une troisième ligne ou pas, c'est pas celle de son financement. On peut toujours trouver un financement, je ne dis pas que ce n'est pas possible, mais ça relève de choix politiques. On n'est pas non plus sur un problème de calendrier, même si je considère que le calendrier 2024 n'est pas soutenable. Mais admettons, on n'est pas à deux ans ou trois ans près ! On n'est pas non plus sur une opposition tramway/métro. On n'est pas sur une question de reconnaissance de la population. En 2006, la ligne B a été ouverte. Pour autant, le maire sortant n'a pas été reconduit en 2008. En réalité la véritable question, c'est celle d'une vision globale, à l'échelle de 110 communes. La vraie question, c'est donc celle du PDU, du PLUi-H, de l'occupation de notre espace, de la densification et de la manière dont on voit l'aménagement de notre espace, avec le plan de déplacement urbain. Le véritable sujet, c'est de savoir si on peut faire une troisième ligne de métro, sans porter atteinte à un développement harmonieux de l'offre de transports sur l'ensemble de ce territoire.

Enfin, un dernier élément sur le prolongement de la ligne B du métro. Monsieur MOUDENC, ce matin vous avez regretté le climat polémique utilisé par nos collègues du Sicoval. Ce terme ne me paraît pas adapté. Nous sommes plutôt sur un climat d'exaspération et on peut le comprendre. Et je me retrouve tout à fait dans vos propos quand vous vous félicitez de la qualité de l'entente, du dialogue existant notamment avec le président du Conseil départemental. Pourtant, sur la question du prolongement de la ligne B, je ne suis pas sûr que l'entente soit parfaite. Pour le coup, il y a de l'exaspération aussi de ce côté-là.

Pour conclure définitivement, je voudrais qu'on arrête, cette sorte de bagarre notariale du type « c'est moi, c'est moi qui l'ai lancé le premier ! » J'ai l'impression, que l'on considère ici que toutes les grandes décisions ont été prises avant 2008, excepté peut-être la troisième ligne de métro et qu'entre 2008 et 2014 on n'a rien fait, ou pas grand-chose. Nous n'aurions fait que gérer les affaires courantes ; comme s'il y avait une volonté non affirmée d'effacer six années de mandat dans notre Métropole. Alors, mettons fin à ces débats de bilan contre bilan, ces querelles notariales sur qui a commencé à faire quoi. Le « *je l'avais décidé au Capitole et vous avez pris la décision après* », arrêtons avec ça, nos concitoyens attendent sûrement un peu plus de sérieux et d'élévation de nos débats.

M. GODEC

Vous avez indiqué Monsieur BRIAND, dans la séquences des liminaires, que la meilleure réponse au désarroi politique, à la crise démocratique, c'était d'être dans l'action. Il semblerait que nos concitoyens attendent aussi de nous que nous soyons dans la transparence et dans le respect des promesses. On regrette, pourtant, dans votre présentation du budget, l'absence ou l'opacité d'un certain nombre d'éléments. Ce n'est, à mon avis, pas une réponse adaptée à cette crise démocratique. Par

exemple, dans votre présentation, je ne vous ai pas entendu insister sur l'augmentation de la fiscalité des entreprises. L'augmentation de la CFE a été mise en avant par Joël CARREIRAS. Il a cité les chiffres réels qui sont présentés au budget primitif 2016, à savoir 27 millions d'euros pour la CFE et 20 millions d'euros pour la fiscalité ménages ; soit 47 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour la collectivité. Ces décisions vous les avez prises mais sans pleinement les assumer, en tout cas face aux Toulousains. En effet, lorsque je reprends les documents que vous aviez présentés et sur lesquels figure d'ailleurs votre photo, vous indiquiez très clairement : « Nous réviserons les niveaux de cotisation foncière des entreprises, aujourd'hui parmi les plus hauts de France, pour redonner de l'attractivité économique à Toulouse. » Je ne parle pas de l'engagement que vous aviez pris sur l'endettement et la fiscalité. Cet engagement sur la fiscalité ménages, vous l'avez rompu en avril, au lendemain des élections départementales, brutalement, sans tenir compte des discussions préalables qu'on avait eu avec un consensus pour une augmentation progressive de la fiscalité. Vous avez préféré présenter, à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole, une augmentation de 15 % qui est passée 7,5 % pour 2015 et 7 % pour 2016. Ces éléments, il faut les faire connaître aux habitants de la Métropole et les assumer complètement.

Vous indiquez que la stagnation de la contribution au SMTC fait suite à la baisse des dotations de l'État. Pourtant, quand on déduit des 47 millions de recettes fiscales supplémentaires, les 16 millions de dotations de l'État, on a bien 31 millions d'euros au service des projets de la collectivité. Là aussi, je pourrais reprendre les critiques de mes prédécesseurs, sur le manque de lisibilité de ces projets et sur la nécessité de les mettre en perspective, notamment concernant la politique des Transports. Pourtant, vous ne le faites pas. D'ailleurs, je note que vous présentez un budget primitif en nous annonçant qu'il sera bientôt modifié puisque Monsieur le Président a annoncé qu'il y aurait un investissement plus rapide que prévu sur le Parc des Expositions. Si j'ai bien saisi, la ligne prévue dans le budget primitif 2016, sera donc en augmentation. Selon toute vraisemblance, ce budget n'a pas été préparé avec cette décision là, c'est assez étonnant.

Nous, Écologistes, nous souhaiterions que vous puissiez assumer pleinement les décisions que vous êtes amenées à prendre. Nous vous demandons une plus grande lisibilité et de consacrer les moyens de la collectivité aux besoins urgents des habitants de la Métropole. La dotation au SMTC, une augmentation de cette dotation se traduirait en offre de services rapide, sur le temps du mandat, pour les habitants de la Métropole. Si des investissements sont nécessaires, le Parc des expositions ne nous paraît ni prioritaire ni urgent. L'exploitation du Parc des Expositions, aujourd'hui sur l'île du Ramier, peut durer un certain nombre d'années. Ces moyens peuvent être consacrés à d'autres politiques publiques. Pour ces différentes raisons, nous ne voterons pas le budget présenté aujourd'hui.

M. LACAZE

Mes chers collègues, je partage les propos de Messieurs RAYNAL et GODEC, nous ne voterons pas ce budget, comme nous n'avons pas voté le budget 2015. Je voudrais rappeler ce que nous avons alors dit à nos collègues, Monsieur BRIAND. Je ne pense pas que cette assemblée aurait voté une telle augmentation de la fiscalité, si elle avait eu le compte administratif entre les mains. Vous avez proposé d'augmenter la fiscalité des ménages, au nom de la baisse des dotations de l'État. Nous condamnons cette baisse des dotations de l'État mais le montant de cette fiscalité va au-delà de cette baisse. Vous prenez de la poche des citoyens de Toulouse Métropole, plusieurs milliers d'euros et ce, de manière éhontée, alors même qu'en arrivant, vous aviez pourtant salué la gestion de cette Métropole. Nous avons eu des débats, des audits et vous avez salué ce qui s'est fait de 2008 à 2014.

Aujourd'hui, vous persistez dans l'erreur et vous maintenez une augmentation de la fiscalité de 7 % dans la présentation de votre budget. Les comptes administratifs qui viendront feront, à notre sens, la preuve que cette hausse ne se justifiait pas sur notre territoire, je le dis à tous les maires. On constate, sur le budget primitif 2016, une augmentation des recettes de 10 millions d'euros à la fois sur la fiscalité des entreprises et sur la fiscalité des ménages par rapport au budget primitif 2015 et au budget modifié.

Claude RAYNAL nous a rappelé le différentiel entre les 60 millions d'euros d'épargne présenté sur le compte administratif et les 16 millions d'euros d'épargne nette projetés. Au compte administratif 2015, il y aura certainement confirmation de ce que nous vous disions à l'époque, c'est-à-dire que vous alliez avoir plus de recettes que ce que vous aviez prévu et en 2016, nous serons sur la même problématique.

Selon moi, vous sous-estimez volontairement les recettes à venir et vous dramatisez volontairement les questions sur l'épargne.

Cette augmentation d'impôts, à quoi elle sert ? Elle ne sert pas à compenser la baisse des dotations d'État, puisqu'elle va beaucoup plus loin. Elle ne sert pas à développer une politique de transport ambitieuse puisque sur la contribution au SMTC connaît une stabilité inquiétante et ce, alors même que la ville de Toulouse a renoncé à sa contribution exceptionnelle.

Ce matin, vous avez réaffirmé que la grosse réalisation de ce mandat porterait sur la troisième ligne de métro, puisque vous avez réengagé Toulouse Métropole sur ce principal objectif d'ici 2024. Vous avez aussi indiqué que suite à la hausse d'impôts 2016, il n'y aurait plus d'augmentations sur le mandat. Vous avez précisé : « Les maires des communes garantissent cela avec moi. » Mais si vous allez au bout de la réalisation de la troisième ligne de métro, quelle augmentation allait vous prévoir à terme ? Je voudrais alerter sur ce point. Puisque vous nous avez conseillé de lire le journal, Monsieur MOUDENC et Monsieur BRIAND confie qu'il voit l'équilibre financier de la troisième ligne de métro, avec un SMTC qui aurait moins de charges financières après 2024 et avec des contributions qui pourraient augmenter. Nous ne voterons pas ce budget, parce qu'il n'est pas honnête vis-à-vis de nos concitoyens. L'augmentation fiscale est trop forte, Monsieur MOUDENC. Quand nous avons refusé l'augmentation de 15%, puis l'augmentation en deux fois 7 %, nous n'avions pas dit 0 % d'augmentation. Nous avons au contraire différents scénarios qui prévoyaient des augmentations de 3, 4 % de l'impôt et nous vous l'avons redit au Conseil Municipal de Toulouse. Vous nous proposez une gestion à coup de massue ! On augmente brutalement les impôts de 15 % et après, promis, on ne fait plus rien. Nous vous proposons, aujourd'hui, de n'augmenter les impôts que de 2,5 %, de regarder les résultats du compte administratif et de ne pas engager la collectivité dans des dépenses non fléchées. Comme mes collègues, je regrette un peu l'absence de transparence sur les fléchages de ces millions supplémentaires.

Dernier point sur la contribution Transport, je pense qu'il faut l'augmenter. Nous ne la voterons pas en l'état, ce n'est pas sérieux, au vu des besoins, de laisser cette contribution à ce niveau alors que nous avions prévu de l'augmenter, surtout si l'un des engagements importants du mandat porte sur la politique des transports. L'année 2016 ne sera pas une année blanche en termes de fiscalité ici, puisque si ce budget était adopté, nos concitoyens seraient à nouveau frappés par une hausse de l'impôt qui n'est en aucun cas justifiée.

M. LÉPINEUX

Concernant la délibération prévoyant le versement d'une avance au MINT, je voudrais exprimer ma préoccupation. Nous avons déjà versé 1,3 million à cet établissement, le 25 juin 2015. Nous nous apprêtons à verser une nouvelle avance de 1,4 million. Sacha BRIAND a d'ailleurs précisé qu'un travail allait être fait pour essayer d'équilibrer les comptes et une réflexion menée pour essayer de soutenir cet outil. On peut constater une dégradation en termes de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut se dégager du MIN, ce n'est pas du tout ça, je pense que c'est un atout, mais il y a peut-être des pistes de réflexion à mener. Je ne parle pas uniquement de partenariat avec le privé mais peut-être du rôle des collectivités, vis-à-vis du MIN, de redynamiser l'économie locale avec des circuits un peu plus courts. Il faut peut-être mener une réflexion avec la restauration collective et les 37 communes sur ce point-là. Je ne m'étendrai pas dessus, nous nous abstiendrons juste pour le principe, parce que nous parlons quand même de sommes importantes, même si ces sommes peuvent paraître moins importantes au vu du budget global.

Concernant l'adoption du budget, nous sommes tous impactés par ces baisses de dotation, on ne va pas y revenir, mais nous aurions préféré limiter l'investissement et aller peut-être un peu plus loin sur le fonctionnement plutôt que de jouer sur le levier de la fiscalité. Au sein de nos communes, je ne dis pas que nous ne jouons pas également avec le levier de la fiscalité ; nous allons certainement être obligés de le faire, mais le faire dans ces proportions là, ça nous pose problème. C'est ce qu'on avait exprimé l'année dernière et nous l'exprimons à nouveau.

Pour terminer je reprendrai les propos de Joseph CARLES qui disait que la baisse d'investissement peut impacter l'économie locale. J'ignore comment vous faites dans vos communes mais dans la mienne, je réduis mes investissements. Je ne ferai pas certaines réalisations et je l'explique. Je sais que nous ne sommes pas au même niveau que la Métropole mais je pense néanmoins qu'il est de notre responsabilité d'être raisonnables sur nos investissements et sur notre fonctionnement. Merci.

Mme CROQUETTE

Concernant l'avance faite au MINT, nous voterons cette délibération. Nous demandons, toutefois, un éclairage sur la politique menée sur ce dossier, sur ses orientations et sur la politique de distribution menée au sein du MINT ; les sommes avancées n'étant effectivement pas négligeables.

M. BRIAND

Je ne vais pas refaire des commentaires sur les commentaires ; ce ne serait ni pertinent ni nécessaire. Je vais essayer d'apporter des éclairages, pour remettre dans le contexte les arbitrages pris lors de la définition de la trajectoire budgétaire et fiscale. Je n'ai entendu pratiquement personne dire qu'il ne fallait pas d'évolution fiscale ; il a juste été dit que le rythme aurait dû être plus modéré. J'ai entendu la remarque de François LÉPINEUX qui considère qu'on devrait faire plus d'économies de fonctionnement et moins d'investissement. J'ai entendu Joseph CARLES préciser qu'il fallait monter en charge sur l'investissement. Et j'ai entendu les représentants du groupe des Écologistes et Communistes indiquer qu'il fallait plus de dépenses de fonctionnement. Je conçois et je respecte les différentes sensibilités politiques, les différentes visions de l'aménagement et du développement de la Métropole. Je comprends que chacun ait sa propre stratégie. Il a fallu dégager la majorité la plus large possible autour d'une stratégie budgétaire et fiscale sur le mandat. Cela s'appuie, nécessairement, sur des arbitrages en fonctionnement et en investissement. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous ne l'avons pas fait à l'aveugle. Nous avons présenté une stratégie sur le mandat qui fixe un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement. Nous n'avons pas proposé une stratégie basée sur 3, 5 ou 7 % d'évolution des dépenses de fonctionnement mais bien une stratégie qui conduisait à contenir ces dépenses, tout en découle. Les arbitrages rendus et la proposition de budget primitif pour 2016, c'est une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement conformes à la trajectoire budgétaire adoptée par une large majorité de ce Conseil.

Sur l'investissement, on nous reproche une absence de visibilité sur le programme du SMTC, celui-là même qui le dit a été membre du comité syndical du SMTC. Il me semble pourtant que Jean-Michel LATTES, à une demi-douzaine de reprises, a présenté le programme d'investissement du SMTC sur le mandat. Il a défini clairement les volumes d'investissement prévus à travers différents programmes d'investissement. Contrairement à ce qui a été dit, nous ne sommes pas sur une stratégie de réduction de l'offre. Cette année encore, à Tissé, il y a une augmentation du nombre de kilomètres de l'offre avec l'intégration des réseaux de la Communauté d'Agglomération du Muretain et de celui de Colomiers, avec la prise en compte en année pleine du tramway Envol et avec le lancement du programme Linéo. Un certain nombre d'évolutions extrêmement positives. Face à ceux qui disent qu'il faut des réponses concrètes et rapides sur les transports collectifs, je réponds : « C'est précisément ce que nous faisons au sein du SMTC. » Le programme de doublement des quais de la ligne A, c'est pour bientôt. Les travaux sont lancés. Le programme de Linéo sur le réseau de surface, c'est lancé, ça rentre en application. Il y a et il y aura, sur les prochaines années, une évolution extrêmement sensible de l'offre dans le réseau de transport en commun. Oui, il faut le faire avec une contribution stable de 2015 à 2017. Si par définition, de 2015 à 2017, elle est stable, c'est qu'elle est susceptible d'évoluer par la suite. Mais il fallait restructurer le réseau, redéfinir le schéma type de ce réseau pour pouvoir intégrer les structures comme Linéo. Linéo, ce n'est pas un bus qu'on met dans un quartier, c'est un axe structurant. A partir de Linéo, c'est tout un réseau qu'on structure. Il y aura donc des évolutions en permanence de ce réseau. Plutôt que de toujours injecter plus, il va falloir rationaliser. Vous l'avez très bien dit, Monsieur CARREIRAS, 1,2 million de kilomètre de plus chaque année ; on en rajoute, on en rajoute et à la fin on a trois lignes de bus qui passent à 100 m l'une de l'autre et tout le monde applaudit. Non, ce travail de rationalisation est nécessaire pour que l'ensemble du périmètre des transports urbains soit irrigué par un réseau adapté et cohérent et faire en sorte que ce réseau soit le plus rationnel possible. On n'a pas nécessairement besoin d'avoir un bus surchargé sur une rue et sur la rue d'à côté, un bus vide ; c'est ça la rationalisation. Ce n'est pas forcément ce qui est souvent décrit : la suppression, la disparition, la désertification. La rationalisation, c'est ce qui est fait, c'est essayer de travailler dans les meilleures conditions possibles. Il existe une instance et c'est à l'intérieur de cette instance que l'ensemble des décisions sont prises. Il y aura une traduction concrète de la prospective financière, dès que le SMTC aura définitivement arrêté et intégré notamment le projet de troisième

ligne dans ses équilibres, notre collectivité, comme les autres collectivités membres, devra prendre nécessairement connaissance de l'ensemble de ces éléments. Il n'y a pas de difficultés la-dessus.

Petite précision concernant l'affirmation de Joël CARREIRAS sur le BUN, ce n'est pas 3 millions que nous mettons sur ce mandat, c'est 30 millions d'euros. Dans ce budget pour 2016 : c'est 6,7 millions d'euros. Vous pouvez juger que c'est peu... Mais à l'instar de Monsieur LACAZE, si on fait 30 millions par rapport à zéro, je vous assure que l'évolution est extrêmement significative en pourcentage. Parce que c'était bien zéro, qu'il y avait auparavant. 30 millions, ce n'est peut-être pas suffisant pour faire l'ensemble du programme certes, mais c'est une première étape et elle est cohérente.

Des remarques extrêmement différentes ont été faites sur les chiffres et l'évolution fiscale. Je vous invite au moment du compte administratif à ne pas mélanger les valeurs. Lorsque certains indiquent que le produit fiscal, depuis 2014, augmente de 70 millions, il faut aussi prendre en compte, au sein de ces volumes, des rôles supplémentaires qui sont des rattrapages et qui ne se retrouvent pas systématiquement chaque année, dans les bases. Il s'agit de recettes exceptionnelles. On ne peut les prendre en compte dans la trajectoire et dans la prospective. Nous les avons, cependant, estimées dans la prospective en moyenne annuelle. Ce n'est pas parce que nous avons 12 millions une année qu'on aura, chaque année, 12 millions. Et même, si on a 12 millions sur 12 ans : ça ne fait qu'une moyenne d'un million. Ce n'est pas une évolution très significative. Vous avez, également, évoqué la question de l'ensemble des ressources fiscales sans faire le distinguo. Vous nous dites « Il y a 70 millions de plus », vous avez aussi la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CVAE, nous ne la maîtrisons absolument pas. Elle est excessivement erratique. D'une année sur l'autre, elle varie de plus de dix millions d'euros. Donc une année, on a dix millions de plus, tant mieux, l'année d'après, on a 15 millions de moins. Il faut bien garder à l'esprit qu'on doit apprécier l'évolution fiscale de manière cohérente. L'évolution fiscale, au terme de la deuxième phase, c'est environ 50 millions de produit supplémentaire tout confondu. Certains n'ont, apparemment, pas encore intégré la raison de cette évolution fiscale. Ils la mettent, exclusivement, en relation avec la baisse des dotations de l'État. Je rappelle, pourtant, que lors du séminaire de septembre 2014, sur la trajectoire budgétaire et fiscale, nous avons présenté la problématique spécifique de Toulouse Métropole, à savoir : faire face à la baisse des dotations de l'État d'une part et à la montée en charge de sa dette d'autre part. Toulouse Métropole, pour pouvoir investir, devait nécessairement accroître sa dette et donc son annuité. Ces deux éléments conjugués faisaient apparaître, à l'horizon de 2020, un déséquilibre budgétaire de plus de 120 millions d'euros. Nous avons, donc, je vous le rappelle, arbitré sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ici à la métropole mais également à Tisseo parce que, vous l'avez rappelé Monsieur CARREIRAS, Tisseo est dans le même périmètre budgétaire et financier et ne peut être exonéré de cette même maîtrise. Au delà de cette maîtrise des dépenses, sur le programme d'investissement, j'aurais pu entendre des propositions faites pour le réduire, il n'y en a pas eu. L'ensemble du programme pluriannuel d'investissement a été acté, arbitré et approuvé. Il a été validé, non seulement sur les politiques publiques, 1,1 milliard, dont plus de la moitié consacré aux dépenses de voirie auxquelles chaque commune est attentive. Monsieur CARREIRAS, vient pourtant de nous dire au travers du BUN qu'elles étaient insuffisantes. Je constate que ce 1,1 milliard, sur les politiques publiques, n'est pas contesté et constitue un niveau minimal. Une enveloppe de 300 millions vouée aux grands projets, notamment le PEx et la LGV, que tout le monde soutient. Le PEx, dont l'annonce vient d'être faite par le Président, a été approuvé dans ses modalités de financement, par l'ensemble des maires, lors de la réunion de travail qui a eu lieu cette semaine. Et la LGV, les aménagements, tout le monde les attend avec impatience. Alors je veux bien que l'on me dise : « Il fallait faire moins d'investissement » mais dites-moi lesquels ! Je veux bien qu'on me dise : « Il fallait faire moins de fiscalité » mais pas en ajoutant : « Il faut faire en même temps plus de dépenses de fonctionnement » L'équilibre budgétaire que nous avons trouvé est critiquable et j'entends les réserves et les critiques, mais il reste cohérent : maîtrise du fonctionnement, définition d'une épargne cible et assumer un programme d'investissement au service de la Métropole. Ce projet est ambitieux pour notre territoire, c'est notre projet, et nous invitons l'ensemble du Conseil à le partager.

M. GODEC

Concernant notre contribution au SMTIC, je suis heureux d'apprendre qu'il y aura un dégel ! Il y aura un dégel de cette dotation que vous avez gelée à 100 millions d'euros depuis votre arrivée. L'offre de

transport en commun souffre, aujourd'hui, de ce gel. Je vous renvoie, Monsieur BRIAND, à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, sur l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement de Tisséo. Il met en avant le besoin, même sans investissements, de recettes supplémentaires provenant, notamment des collectivités, pour assurer l'offre de services en matière de transports. Nous sommes confrontés à une augmentation presque naturelle, mécanique, de la fréquentation des transports en commun ; en gelant cette contribution, vous avez aussi gelé son développement. Je me demande si, politiquement, vous n'avez pas la volonté de créer une situation de tension au niveau de l'offre des transports en commun, de pénurie. Cette situation est inexplicable quand, par ailleurs, on augmente la fiscalité et qu'on a le budget qu'on a vu tout à l'heure. Vous dites que sur le précédent mandat, on a eu trop de kilomètres commerciaux supplémentaires chaque année ; je tiens à préciser qu'il existe une différence entre les kilomètres commerciaux et les kilomètres. Les kilomètres commerciaux, ça correspond à une amplitude supplémentaire ou une ligne supplémentaire. Monsieur BRIAND, quand on a ouvert la liaison multimodale sud-est et l'ensemble du bouquet de bus, personne ne s'est plaint de la quantité de bus ou qu'ils passaient trop souvent ou qu'ils passaient trop tard. Même constat concernant la voie Canal Saint-Martory. De même, la fréquence du tramway n'a jamais été contestée par l'opposition, personne n'a dit qu'il y avait trop d'offres de transports en commun. Il y a même eu des personnes, je pense que Monsieur MOUDENC en faisait partie, qui nous disaient que certaines lignes devaient être maintenues par rapport au projet initial ; la ligne 45 par exemple. Les kilomètres commerciaux se traduisent directement en amplitude horaire, en fréquence et en qualité de service. Aussi, geler 100 millions d'euros au SMTC, c'est rompre le pacte de développement des transports en commun sur l'agglomération. La Métropole doit contribuer plus fortement au SMTC. J'ai conscience que la ville a mis fin à sa contribution volontaire. Je comprends que l'augmentation pose problème mais il faudra le faire de toute façon. Vous avez annoncé une augmentation pour 2017, nous vous invitons à le faire le plus tôt possible.

M. BRIAND

Une précision, je n'ai pas dit qu'il fallait moins de kilomètres ! Preuve en est, en 2015 et en 2016, le nombre de kilomètres augmente avec l'intégration du réseau de la CAM et de Colomiers. Il y a donc une augmentation de l'offre, mais elle doit s'accompagner d'une rationalisation du réseau pour que le coût d'exploitation permette, le cas échéant, d'avoir une offre supplémentaire avec une subvention d'exploitation équilibrée. Sur cette période 2015- 2017, cette stagnation n'est pas une surprise. Elle figurait, déjà, dans la présentation de la stratégie budgétaire et fiscale. Au-delà de cette période, la subvention d'exploitation ne va pas rester à ce niveau ; c'est une évidence et une certitude.

DEL-15-835 - Décision modificative n°4 - budget principal et budgets annexes - exercice 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [97 VOIX]*

ABSTENTION [35 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, ROUCH, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-836 - Adoption du budget primitif 2016 - Budget principal et budgets annexes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]*

CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)
ABSTENTION [36 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, ROUCH, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-837 - Autorisations de programmes et crédits de paiements - exercice 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-838 - Règlement budgétaire et financier de la Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-839 - Attribution de compensation 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-840 - Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) pour 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [90 VOIX]*

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

ABSTENTION [38 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHÉFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRÉ, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVIERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-918 - Taxe de séjour intercommunale

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-891 - Actualisation des tarifs du Crématorium et des Pompes funèbres

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-846 - Marché d'Intérêt national de Toulouse Métropole : Adoption d'une convention pour versement d'une avance à la SEM

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [119 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCÉ, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES PEREZ, SUSSET, MM. PLANTADE, BOLZAN, ESNAULT.)

DEL-15-841 - Fixation de la durée d'amortissement des biens sur le budget annexe Pompes Funèbres

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-842 - Fixation durée d'amortissement des biens sur le budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-909 - Transferts d'équipements : Modalités financières pour la continuité de la réalisation de certains travaux entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-844 - Gestion active de la dette : délégation au Président pour le recours à l'emprunt et aux instruments de couverture

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-843 - Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels de Toulouse Métropole à l'Établissement Public Foncier Local du Grand Toulouse : adoption de l'avenant n° 3

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-845 - Autorisation d'encaissement des recettes de concessions de cimetières de la ville de Toulouse par le régisseur de la régie mixte du Crématorium de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-768 - Parking Catalogne à Blagnac : Annulation de 6 titres de recettes au profit de M. BOUALLAGUI

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-922 - Constitution de provisions concernant la société Websourd

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

9- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la compétence Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-15-907 - Volet mobilité du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 : Adoption de la convention d'application Haute-Garonne du programme routier et des études multimodales

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-868 - Contrat de Plan État-Région 2007-2013 / École Nationale Vétérinaire de Toulouse - Plate-forme recherche clinique : sollicitation du remboursement d'un solde de convention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-869 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment C et des sous-sols des bâtiments B et G du Laboratoire de Chimie de Coordination : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-870 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment de l'Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique (IBCG) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-871 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme Comportements, Cognition et Usages (CCU) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-872 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme d'analyses géochimiques et isotopiques (PANGEE) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-873 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Jouvence des bancs de condensateurs du Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (JOUBANC) : adoption d'une convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-874 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme nanomatériaux adressables (NANOMAT) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-875 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Pôle Archéosciences Environnement Midi-Pyrénées (PAE-MIP) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-876 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Conseil Régional - Bâtiment de l'unité clinique ruminants de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-878 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Conseil Régional - Bâtiment des blocs chirurgicaux de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-879 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) - Plate-forme d'endoscopie (CHUVAC) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-880 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) - Plate-forme d'intensification des procédés de PROduction et SEparation BIotechnologiques (PROSEPBIO) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-881 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INVT) - Plate-forme Pile à combustible (PAC-AERO) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-882 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) - Plate-forme d'Imagerie haute performance pour les MATériaux, les Écoulements Complexes et les structures BIOlogiques (I-MATECBIO) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-884 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - Rénovation de l'animalerie EZOP: adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-883 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - plate-forme génome et transcriptome (GeT) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-885 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) - Plate-forme Métabolomique METATOUL - Volet 1 : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-886 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - Programme d'Investissement des Instituts de Langlade - Oncopôle (PIL) - Volet 1 : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-887 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / Université Toulouse 2 Jean-Jaurès - Plate-forme expérimentale pour l'étude des comportements alimentaires contextualisés (OVALIE) : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-888 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation du bâtiment A de la cité universitaire de l'Arsenal : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-889 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation des bâtiments 4 et 5 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention d'opération

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

10- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. CHOLLET présente les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour.

Mme FAURE présente les autres points.

A propos des Salons de l'Immobilier, MIPIM et SIMI, on est toujours sur 20 000 visiteurs et 500 venus sur notre stand. On a pu obtenir 15 à 20 rendez-vous sur le SIMI, qui ont donné lieu à 40 contacts investisseurs qualifiés. Sur ces 40 contacts, on est en train de poursuivre des actions avec 6 d'entre eux. La baisse de notre participation s'explique par la mutualisation et la conservation du stand sous la houlette de la Chambre de Commerce.

M. CARREIRAS

Juste réitérer une remarque que j'ai faite, en Commission Développement Économique et Emploi, qui me semble avoir son importance, puisque la délibération sur le schéma directeur du tourisme s'inscrit dans une démarche, celle du schéma de développement économique. Plus précisément, la première phrase de cette délibération énonce tout simplement : « Toulouse Métropole s'est dotée d'un schéma de développement économique qui encadre les actions relevant du domaine du développement économique et oriente les ressources ». Ce qui me gêne un peu, c'est que l'on prend des délibérations en application d'un document qui n'a pas été voté. A la Région, ils vont voter le Schéma de développement Régional. Si on veut accorder une importance particulière au schéma de développement économique de la Métropole, il me semble qu'il serait dans l'ordre des choses de délibérer préalablement sur ce schéma et ensuite sur toutes les politiques qui en découlent.

Mme FAURE

Effectivement, votre remarque est très pertinente, Monsieur CARREIRAS, je vous l'avais dit en commission. Donc nous délibérerons au printemps 2016 sur le schéma développement économique. La réalisation du schéma directeur du tourisme nécessite l'attribution d'une subvention, c'est ce qui nous amène à délibérer ce jour. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, raison pour laquelle on n'avait pas jugé utile de délibérer. Mais votre prise de parole en commission a été retenue, et donc nous nous engageons à délibérer sur le schéma de développement économique au printemps 2016.

M. COHEN

Sur ce sujet, vous avez raison, la loi NOTRe indique que la Région a la responsabilité du schéma directeur de développement économique. Même si les métropoles ont un sort un peu particulier, puisqu'elles doivent voter un schéma compatible avec celui de la Région, on comprend bien que, dans l'ordre, il faille d'abord adopter le schéma de développement économique de la Région. Mais ce qui est quand même surprenant c'est que, depuis le début, ce schéma relève plus de l'annonce médiatique, de la communication, que du débat en Conseil de Métropole. Et vous prenez un certain nombre de délibérations qui se réfèrent à quelque chose qui n'a pas été délibéré. Cela soulève un vrai problème juridique, celui de l'ordre des décisions qui sont prises. Donc, on attendra avril pour avoir un vrai débat et une vraie décision, mais je trouve tout de même hors du commun de prendre des délibérations en référence à un document qui n'a pas été voté.

Mme FAURE

Je relève deux éléments dans votre propos. Le premier qui est de rappeler que, effectivement, le schéma de développement économique de la Métropole va s'imbriquer dans le futur schéma Régional. Notre schéma doit être cohérent avec ce schéma régional. Toutefois, dès notre élection, nous avons pris le parti d'entamer cette réflexion et de mettre en œuvre la feuille de route de ce schéma. Rien ne nous empêchera, suite aux travaux que nous allons mener, je l'espère main dans la main avec la Métropole de Montpellier et la Région, d'amender notre feuille de route en 2016, voire 2017. C'est un document qui va vivre pendant tout le mandat. Il était important d'afficher, le plus tôt possible, une feuille de route pour la Métropole, avant ces élections régionales et sans attendre que le Conseil régional se soit organisé et qu'il ait défini sa propre feuille de route.

Sur le fait que l'on n'ait pas délibéré, on s'en est expliqué. La concertation, contrairement à ce que vous dites, a été extrêmement large ! Et ce, même si vous avez le sentiment qu'il n'y a pas eu de débats au sein de cette instance. C'est pour cette raison que nous délibérerons au printemps. Nous avons très largement porté le débat avec les acteurs du monde économique de notre territoire mais il pourra être réouvert au printemps au moment de la présentation de cette délibération.

M. MAURICE

Je souhaiterais intervenir sur la délibération relative au Salon de l'immobilier d'entreprise. Vous nous proposez, aujourd'hui, une convention pluriannuelle avec l'ensemble des partenaires, mais nous sommes toujours à jeun d'avoir une analyse du bilan de ce salon, qui coûte extrêmement cher. Il est énoncé dans cette délibération que c'est un véritable « lieu de mise en scène des Métropoles. » Si c'est pour l'aspect théâtral, peut-être pourrait-on se contenter de quelques milliers d'euros attribués sur le budget Culture ? Plus sérieusement, je trouve quand même scandaleux qu'on continue d'attribuer une subvention de 126 000 euros par an, sans qu'on soit capable d'évaluer les retombées réelles de ce salon sur notre économie locale. Nous n'avons pas d'analyse, nous ne connaissons pas l'impact concret de cette participation et pourtant nous continuons à attribuer une somme importante par an. Et on nous propose de le faire sur trois ans... Même si ce montant diminue de 5 000 euros, c'est un chiffre très important ! Nous ne sommes pas convaincus de l'intérêt de donner autant d'argent à ce salon, aussi nous voterons contre cette délibération.

Mme FAURE

J'ai donné lors de la présentation quelques éléments et quelques indicateurs, assez précis, sur l'efficacité qu'a revêtu le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2015, et le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI), début décembre. J'ai donné des indicateurs sur le nombre de visiteurs sur notre stand, le nombre de conférences organisées, le nombre de contacts qualifiés que nous avons eus et le nombre de contacts avec lesquels nous continuons de travailler. Je respecte, comme je l'avais indiqué lors de vos interventions précédentes, le fait que vous ne jugiez pas pertinente cette stratégie. J'ai souhaité échanger avec vous lors de la commission Développement économique pour vous préciser qu'on allait redélibérer, pour mieux comprendre vos attentes. De nouveau, je vous propose, à l'occasion de la prochaine commission, d'identifier quels autres indicateurs vous attendez. Je vous avais annoncé qu'on y travaillerait et on y a travaillé, avec les services. Je vous donne des éléments de réponse. Évidemment, vous pouvez comprendre que ces 6 contacts sont de potentiels investisseurs sur TESO, sur le PEX... Toulouse Métropole porte des projets d'envergure, aussi le travail de sensibilisation est important, ce qui explique qu'on soit sur des cycles extrêmement longs. On se donne les moyens d'éveiller l'intérêt de ces investisseurs sur notre Métropole. On a d'ailleurs des retours très positifs de la part de ces investisseurs, des rendez-vous qui avancent bien. Maintenant à mon avis, on ne disposera pas d'éléments plus concrets autres que la venue d'un ou deux investisseurs en 2017, 2018. Sur ce type de salons, la stratégie fonctionne sur le long terme, que l'on soit sur de l'immobilier d'entreprise ou sur des grands projets d'aménagement.

Mme SIMON-LABRIC

Je voudrais intervenir, au nom du groupe Métropole Citoyenne, sur la délibération relative à Carrefour pour l'Emploi. Il nous semble important de voir si, éventuellement, on ne pourrait pas lancer un appel à projets avec d'autres partenaires que celui-là qui organise ce Salon depuis 7 ans avec nous. Nous avons plusieurs remarques à ce sujet.

Première remarque : la subvention de 90 000 euros à cet organisme est reconduite, alors que les autres associations soutenues par la Métropole subissent une baisse de 10 % ; c'est un premier étonnement.

Deuxième remarque : l'évaluation de cette manifestation, confiée à cet organisme subventionné. Nous nous interrogeons sur l'impact réel en termes d'emplois offerts et d'emplois réellement pourvus.

Troisième remarque : c'est une question un peu subsidiaire, sur l'abandon de Créactiv', le salon de création d'entreprise porté par Toulouse Métropole.

En résumé, pourquoi le maintien d'un tel montant de subvention sans aucune baisse et sans aucune mise en concurrence ? Pourquoi le maintien d'une telle manifestation, confiée à une structure nationale, sans implantation locale et sans évaluation sérieuse réalisée par le service public de l'emploi ?

Pourquoi l'abandon du Salon Créactiv' conçu localement par les acteurs locaux et porté par Toulouse Métropole ?

M. AUJOULAT

Pas d'autres questions ? Je donne la parole à Mme ROUILLON -VALDIGUIE.

Mme ROUILLON-VALDIGUIÉ

La délibération sur la création de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole concerne, en réalité, une évolution de la SEM Conventions Bureau. Il faut faire évoluer sa capacité sur deux axes. Pour prendre en compte la métropolisation du tourisme, il faut la faire évoluer juridiquement. On est également sur une création de l'Agence, au sens propre, avec la fusion de l'Office de Tourisme, de la SEM Conventions Bureau et de l'Agence Invest In Toulouse, au sein d'un même établissement. Cette délibération prévoit donc un élargissement de l'objet social de la SEM Conventions Bureau pour intégrer, notamment, la promotion et le marketing territorial ciblant les entreprises, ainsi que les missions confiées par la loi aux offices de tourisme. Un deuxième point concerne l'évolution du capital, avec deux points majeurs : l'acquisition de 2/3 des actions de la Ville de Toulouse par la métropole soit 1438 actions pour un montant de 215 700 € et la souscription de 607 actions nouvelles pour un montant de 91 050 €. Une modification de la composition du Conseil d'administration est en conséquence nécessaire.

M. AUJOULAT

Les propositions des représentants de Toulouse métropole au sein de ce nouvel organisme sont les suivantes : Jean-Luc MOUDENC ; Dominique FAURE ; Sylvie ROUILLON VALDIGUIE ; Bernard KELLER ; Jean-Claude DARDELET ; Daniel ROUGE ; Bertrand SERP et François BRIANCON.

M. COHEN

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet. Il est certainement nécessaire de faire évoluer à la fois l'Office de Tourisme et la Sem Conventions Bureau. Nous avons construit cette SEM sur la base d'une volonté commune à la plupart des acteurs du tourisme, de l'événementiel... L'attractivité revêt une importance en matière économique, culturelle, de rayonnement et en matière de visibilité. Donc cette fusion, entre l'Office du tourisme et la SEM So Toulouse me paraît logique.

Ce que je ne comprends pas en revanche, c'est pourquoi vous intégrez l'Agence Invest in Toulouse à cette fusion. Elle a été créée dans un but très précis qu'à l'époque, il a fallu expliquer aux acteurs économiques et à la Chambre de Commerce et l'Industrie. La Région se méprenait, au début, considérant qu'on allait créer une agence qui aurait été un doublon avec l'agence économique régionale dont l'objectif est de valoriser et promouvoir un territoire régional. D'ailleurs, Martin MALVY disait souvent que le résultat de l'Agence régionale était pratiquement à hauteur de la moitié des résultats sur l'agglomération toulousaine.

L'intégration de l'Agence et sa refonte entre l'Office de Tourisme et la Sem me semble être une mauvaise compréhension de ce qu'était l'Agence. Elle avait une vocation très spécifique. Elle intervenait sur des secteurs ciblés, par rapport à une politique industrielle, une politique de développement économique autour de clusters, autour de nouvelles technologies, en particulier du numérique mais aussi dans le secteur de la santé, en particulier de la cancérologie. Il s'agissait de tendre vers une véritable pertinence sur le plan mondial sur des domaines que l'on ne parvient pas à développer de façon endogène. La connaissance universitaire prenant du temps, il n'était pas possible de réunir rapidement des chaînons manquants pour arriver à construire une filière. C'est quelque chose de très précis et d'ailleurs, nous n'avions jamais eu une ambition énorme en termes de moyens.

Si vous l'intégrez, comme je l'entends aujourd'hui, c'est que vous perdez cette volonté et c'est bien dommage. Vous vous mettez dans une dynamique qui contrarie un peu les belles intentions que j'ai entendues ce matin de la part du Président qui consistaient à vouloir s'entendre à merveille avec la Région et le Département. Comme d'habitude, nous avons de belles déclarations et nous avons ensuite des actes qui remettent fondamentalement en cause cette volonté de coopération. Je renouvelle donc ma question : est-ce que cette intégration répond réellement à l'objectif premier de cette agence ? Je trouve que ce n'est pas justifié parce qu'elle est diluée et vous le savez, c'est vous qui la présidez ! Vous savez très bien que cette fusion a pour objet l'émergence d'un marketing territorial à l'échelle

mondiale et internationale. Il s'agit de faire connaître les atouts de notre Métropole. Ce faisant, vous allez perdre la raison d'être de l'agence Invest in Toulouse. Elle avait pourtant mis du temps à se mettre en place mais la CCI avait finalement compris et voulu que cette action soit faite avec précision, pertinence et volontarisme.

Mme ROUILLON-VALDIGUIÉ

Monsieur, il me semble, en réalité, que nous ne perdons pas le sens des outils que vous avez créés et que je reprends et maintiens, aujourd'hui. La société d'économie mixte (SEM) a, effectivement, une activité de développement des congrès et l'Agence Invest in Toulouse, des thématiques de missions précises qui sont assez proches de celles des congrès et qui, pour faire simple, sont effectivement de positionner Toulouse comme ville des sciences, comme ville d'innovation. On est bien dans une logique de visibilité homogène et cohérente avec les objectifs de la SEM. Une des premières missions de l'Agence Invest in Toulouse, telle que vous l'avez créée, et de la SEM est bien de promouvoir le territoire au sens d'attractivité. Il s'agit d'attirer des investisseurs, qu'ils le soient au sens économique de l'entreprise ou au niveau congrès. En réalité, on englobe aussi bien le « je veux venir à Toulouse pour faire une journée de congrès » que le « je veux venir à Toulouse pour faire plusieurs années d'investissements économiques ». Notre logique, elle est là. Il s'agit simplement de ne pas rompre le lien que l'on peut avoir avec nos investisseurs.

Aujourd'hui, les méthodes européennes, voire internationales, du développement économique intègrent totalement cette démarche de fusion des agences de développement des métropoles, au regard de ce qui se fait à Amsterdam, dans les pays anglo-saxons ou encore à Oslo. Donc, on est dans une évolution de ce qui a été préfiguré. On est, à mon sens, sur un projet plutôt novateur qui nous permet d'avoir plus de cohérence, pour une action renforcée. Nous l'avons démontré, pas plus tard que cette semaine, avec le congrès Intech où on a pu voir la synergie entre l'Agence, les services de la Métropole, Conventions bureau et l'Office de tourisme, qui sont tout à fait compatibles, cohérents et nous donnent plutôt un avantage.

M. CARREIRAS

Très rapidement, je voudrais rappeler ce que j'avais déjà un peu soulevé, j'ai un doute sur le montage juridique de cette opération. Il me semble que les sociétés dont une partie du capital est détenue par des actionnaires privés sont exclues de la qualification « in house » de contrat en quasi-régie. Donc je persiste à penser qu'il y a une incertitude juridique. On ne peut pas parler, comme le dit notre droit, de « notions de contrôle analogue » à celui qu'on exercerait sur des services. Il s'agit d'une structure de droit privé. Par ailleurs, nous ne disposons pas non plus d'informations sur la convention collective applicable aux salariés, sachant qu'ils relèvent de domaines très différents, à savoir du tourisme par exemple et du développement économique. Je suis donc très réservé sur ce montage ; sans doute aurait-il été plus utile, plus simple aussi, de faire une société publique locale (SPL), ce qui nous aurait mis à l'abri du doute et du risque. Je me pose, par ailleurs, une autre question, peut-être avez-vous la réponse, y aura-t-il une mise en concurrence pour sélectionner le partenaire privé qui sera coactionnaire de cette structure ? Là aussi, cela peut emporter une conséquence juridique.

M. DARDELET

Pour compléter le propos de Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ sur le rôle de l'agence Invest in Toulouse, qui est une agence d'attractivité au sens large, son rôle ne se limite pas à attirer les entreprises « bouche-trou » des filières. La fusion prend tout son sens avec une stratégie de destination, c'est-à-dire quand on va dans un pays, c'est une agence qui va dans un pays promouvoir tous les objectifs, que ce soit tourisme, conventions ou investissement. On y va de manière coordonnée avec des messages communs, avec une ambition commune et donc une économie globale aussi, c'est-à-dire qu'on réalise ces missions pour beaucoup moins cher. Ensuite, sur Toulouse, il s'agit d'accueillir, avec une stratégie globale, tous ces investisseurs, tous ces touristes et ces conventions d'affaire. Cette qualité d'accueil a fait l'objet d'une demande très forte dans le cadre des assises économiques. C'est une demande très générale que d'avoir un accueil structuré, organisé et non réservé à des « bouche-trous de filières », tel que cela a été présenté à l'égard de tout le monde : de manière ambitieuse, de manière organisée et dans une économie globale. Donc, cette fusion des activités prend vraiment tout son sens.

M. COHEN

J'ai beaucoup de respect pour vous Monsieur DARDELET, mais qualifier des sujets comme la cancérologie, le vieillissement, où manque le développement d'une activité industrielle de type start up, alors qu'il n'y en a que 4 ou 5 dans le monde et qu'il faut donc aller les chercher, je trouve un peu dérisoire de les qualifier de « bouches-trous ». Le problème c'est qu'il faut parfois dix ans pour trouver l'entreprise ou la start-up qui convient. On peut avoir la connaissance mais pas l'industrie derrière, il faut 10 ans pour y arriver, c'est quand même réel. C'est ce que nous avons essayé de faire, mais on peut ne pas être d'accord. Vous m'avez apporté la réponse. Vous construisez donc, à travers cette fusion, quelque chose qui existe déjà, et qui va être en concurrence avec la Région. C'est tout ! Vous avez le droit de le faire mais je trouve que c'est dommage à un moment où l'on essaye de mettre les moyens en cohérence, à un moment où on cherche à éviter les doublons et où l'on souhaite faire des économies. Mais merci, Monsieur DARDELET, ça fait trois mois que j'attendais cette réponse.

Mme SIMON-LABRIC

Je réitère pour ma part les trois questions que j'ai posées et auxquelles je n'ai pas eu de réponse... J'aimerais bien avoir au moins un semblant de réponse !

M. DARDELET

Sur cette notion de « bouche trou », je faisais évidemment référence à votre propos au sujet de trous qu'il y avait à combler dans les filières, concernant ces chaînons manquants. Donc ce n'est pas dévalorisant sur le sujet en question. Juste pour dire que cette agence a une ambition beaucoup plus globale. Si le propos, c'est de dire que l'on s'isole et que l'on veut tout faire seul, ce n'est certainement pas ça, bien au contraire ! Nous voulons coopérer et le faire en bonne intelligence avec la Région et les autres partenaires. Notre ambition, c'est de le faire de manière concertée, ensemble.

Mme ROUILLON-VALDIGUIÉ

Juste pour répondre très brièvement sur les problématiques juridiques et la question des conventions collectives. Je vous rappelle qu'une SEM est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publique avec au moins une personne privée au capital de la SEM. On ne met donc pas dehors les actionnaires privés, bien au contraire, puisque nous souhaitons intégrer toutes les parties prenantes. Cette SEM intégrera évidemment la CCI, déjà partenaire dans l'agence Invest in Toulouse. Enfin sur la question des conventions collectives, l'ensemble du personnel sera soumis à la convention collective tourisme qui est plus favorable que les autres conventions.

M. AUJOLAT

Je donne la parole à Bertrand SERP pour présentation de la délibération sur le numérique.

Mme SIMON-LABRIC

S'il vous plaît, je voudrais avoir une réponse ! Chacun a pu avoir des réponses concrètes, j'estime que je dois avoir une réponse, qu'elle soit positive ou négative, mais j'espère être traitée comme tout le monde ! Je prends acte des non-réponses.

M. AUJOLAT

Madame, vous recevrez une réponse écrite de Madame FAURE.

DEL-15-913 - Agence de Développement Économique Toulouse Métropole - dotation de Toulouse Métropole au budget 2016 : adoption d'une convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, MM. KELLER, ALVINERIE, ROUGE, DARDELET, BROQUERE, SERP.)

DEL-15-914 - Agence de Développement Économique Toulouse Métropole - convention de mise à disposition de moyens pour l'exercice 2016 : adoption de l'avenant n°1

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-921 - Vers la création de l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole - Évolutions statutaires de la SEM " pour le développement du tourisme en région toulousaine " (dite SEM Tourisme) : objet social et dénomination, acquisition d'actions, désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein du Conseil d'administration, avis sur le non maintien de l'Office de Tourisme de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [94 VOIX]*

ABSTENTION [38 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHÉFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRÉ, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-866 - Réalisation du Schéma directeur du Tourisme : attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [113 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [19 VOIX] (MMES CHAUMETTE, BLANC, BOUDARD, MARTI, DELMOND, MAYEUX-BOUCHARD, MIQUEL-BELAUD, NAON, ROUILLON VALDIGUIE, WINNEPENNINCKX-KIESER, MM. GRASS, ALVES, BOLZAN, LAHIANI, DARDELET, BOYER, BRASILES, ESPLUGAS-LABATUT, REULAND.)

DEL-15-894 - Salons de l'immobilier d'entreprises "MIPIM et SIMI" : adoption d'une convention pluriannuelle (2016-2018) avec les partenaires

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [119 VOIX]*

CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)

DEL-15-895 - Emploi-Forum "Carrefour pour l'emploi Toulouse Métropole" 2016 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]*

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)

DEL-15-892 - Numérique - La Mêlée - programme d'actions 2015 : avenant de prorogation pour le 1er trimestre 2016 et attribution de subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

11- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Urbanisme et Projets urbains ?

M. MÉRIC

Sur la 6ème modification du PLU de Balma, je m'abstiendrai sur cette délibération, comme nous l'avons fait avec mon groupe lors du Conseil Municipal de Balma, et ce pour deux raisons.

D'une part, parce le traitement est totalement inéquitable entre les différents quartiers de la ville. La suppression du coefficient d'occupation des sols, telle qu'elle a été menée sur notre ville, est une ouverture à une densification légère pour certains quartiers, notamment les quartiers très aérés des coteaux et très forte sur les quartiers plus denses en proximité du centre-ville. Cette iniquité dans le traitement des différents quartiers est intolérable. D'autre part, nous déplorons le maintien d'un taux de 25 % de logements sociaux dans les nouveaux programmes, au lieu du taux de 30 % que nous avons proposé, taux également recommandé par le commissaire enquêteur. Malgré cette recommandation, la délibération que l'on nous présente aujourd'hui maintient ce taux de 25 % ; difficile donc d'atteindre 30 % à l'horizon 2025.

DEL-15-856 - Approbation de la 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de BALMA

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]
ABSTENTION [1 VOIX] (M. MERIC.)*

DEL-15-899 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-633 - Approbation de la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de L'UNION

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-634 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de MONDONVILLE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-822 - Bilan de la mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de MONTRABE

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-769 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Pin-Balma

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-854 - 5ème Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Quint-Fonsegrives : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de "Saint-Jory / La Ginestière"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-826 - Seconde modification du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jory : Justification des ouvertures à l'urbanisation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-852 - Justification de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone AU0 dite "Chemin des Carmes", secteur de Malepère, commune de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-901 - Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité des PLU de Toulouse Métropole, Communes de Toulouse, Fenouillet, Lespinasse et Saint-Jory avec l'opération Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse, du programme GPSO, soumise à DUP

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-902 - Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jory, avec l'opération Lignes Nouvelles, du programme GPSO, soumise à DUP

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-810 - Commune de Toulouse - Secteur Paléficat : instauration d'un périmètre d'étude L.111-10

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-853 - Sensibilisation des jeunes à l'urbanisme et à l'architecture – année scolaire 2015-2016 : adoption d'une convention de partenariat avec le CAUE31

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

12- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. AUJOLAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points présentés en Aménagement et Politique foncière ?
Les délibérations sont mises aux voix.

DEL-15-807 - ZAC Aéroconstellation (communes de Blagnac et Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidéa

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-598 - ZAC Oncopôle : mandat de travaux : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-808 - ZAC de Saint Martin du Touch (commune de Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidéa

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)*

DEL-15-809 - Commune de Mondonville - Secteur du Moulin à Vent : instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation des premières conventions subséquentes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-805 - Plan Climat - Appui à la ville durable - Évaluation des EcoQuartiers labellisés Andromède et Vidailhan : adoption d'une convention tripartite entre Toulouse Métropole, l'Etat et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-780 - Opérations foncières - Commune de Balma - Emplacement réservé n°40 du Plan Local d'urbanisme " Bassin d'Orage Benech " : Acquisition d'un terrain appartenant à l'indivision GAUTRAND

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-665 - Opérations foncières - Aménagement de la voie de liaison des Herbettes (Toulouse) - Acquisition foncière à la SA HLM des Châlets : Adoption d'un protocole d'accord

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-783 - Opérations foncières - Commune de Tournefeuille - 76 avenue Gaston Doumergue : cession d'un immeuble à l'Établissement Foncier Public Local du Grand Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

13- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. AUJOLAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Déplacements et Transports ?

Mme DURRIEU

Nous voterons pour la prolongation, pour motif d'intérêt général, du contrat de concession relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Carmes et Victor Hugo. Néanmoins, nous souhaitons que la question de la gestion de ces parcs par la Smat soit revisitée et nous demandons que cette éventualité soit examinée lorsque vous lancerez la procédure pour choisir un nouveau concessionnaire. Nous voudrions que soit envisagée la possibilité de recourir à une société publique locale pour cette DSP.

M. CARREIRAS

Pour notre part, en cohérence avec le vote que nous avons fait le 29 janvier 2015 sur le renouvellement global des concessions de parkings, qui concerne il me semble, 7 parkings, nous voterons contre ce report. En effet, ce report s'inscrit dans le même cadre, dans la même logique, que le renouvellement de ces parcs. Il aboutit à une situation quasiment monopolistique avec un seul concessionnaire sur la gestion de l'ensemble de nos parkings. Et ceci dans un contexte, cela a été vu ce matin avec les rapports des délégataires, de baisse de la fréquentation sur 7 de ces parkings et alors même que la nouvelle majorité avait pour objectif de recueillir une nouvelle recette de 100 millions d'euros sur le renouvellement des concessions de parking afin de financer la troisième ligne de métro. Nous attendrons donc impatiemment les conclusions de la future concession.

M. TRAUTMANN

Effectivement le Conseil de Métropole a voté le principe du lancement d'une délégation de service public sur les quatre parkings des Carmes, de Victor Hugo, de Jean Jaurès et de Saint-Etienne. On a eu 4 réunions et nous avons reçu 6 candidats. La phase de discussion est aujourd'hui terminée. Nous avons demandé aux 6 candidats de déposer leur offre finale. Ils l'ont déposée, au même moment, chez un huissier. Cette offre finale est en train d'être analysée par les services de la Métropole. Le rapport d'analyse sera remis au Président au début de l'année prochaine, date à laquelle il choisira la meilleure proposition, qui sera soumise au Conseil de Métropole du 18 février 2016. Vous aurez le projet de contrat dans les délais impartis, la législation prévoyant qu'un projet de DSP doit être donnée aux élus au moins 15 jours avant la réunion de l'assemblée délibérante. Mais comme les DSP en cours sur les deux parkings des Carmes et de Victor Hugo allaient jusqu'à fin février, il n'était pas possible de faire le transfert entre le 18 février, date à laquelle vous déciderez et fin février. C'est la raison pour laquelle on demande cette prolongation d'un mois des deux délégations de service public des Carmes et de Victor Hugo, soit jusqu'à fin mars.

DEL-15-761 - Prolongation pour motif d'intérêt général du contrat de concession relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Carmes et Victor Hugo (Toulouse)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [99 VOIX]

CONTRE [33 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-15-750 - Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib (Citiz) : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2015

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. LATTES.)

14- HABITAT

M. AUJOLAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Habitat ?

Mme TOUCHEFEU

Mon intervention concerne le Grand Projet de Ville Reynerie Bellefontaine. Cette délibération tend à l'adoption de l'avenant de sortie de la convention de rénovation urbaine conclue avec l'Agence nationale de renouvellement urbain, sur le quartier du Mirail. Ce avenant a pour objet la clôture du premier plan de rénovation urbain, en attendant le second. Nous ne pourrions approuver cette délibération car elle entérine, mes chers collègues, l'abandon définitif dans ce mandat, de tout projet culturel structurant sur le quartier de la Reynerie. Vous vous souvenez, quand la nouvelle municipalité de Toulouse a abandonné le projet de la Maison de l'Image porté par notre équipe, des engagements avaient été pris. Lors du Conseil Municipal de juin 2014 ou lors du Conseil Communautaire de juillet 2014, le Président avait affirmé vouloir, je cite : « maintenir le principe d'une opération de nature à

structurer la centralité de quartier » et vouloir « se donner jusqu'à la fin de l'année 2014 pour définir avec tous le contenu d'un nouveau projet. » Nous sommes aujourd'hui fin 2015, et nous pouvons constater que les actes n'ont pas suivi les discours. Aucun nouveau projet, mais du coup un Grand Projet de Ville en panne. Car si les mots ont un sens, le terme « structurant » signifie que le projet s'appuie sur une véritable colonne vertébrale. Le projet est structurant au niveau de l'urbanisme, de la vie du quartier. Il est aussi structurant pour relier le quartier à la ville et contrecarrer les logiques de ségrégation urbaine. Structurant enfin pour notre politique culturelle commune. Lors du débat de juillet 2014, beaucoup de conseillers communautaires avaient reconnu la légitimité de la nouvelle municipalité à réorienter ce projet mais ils avaient souligné qu'ils seraient attentifs à la nature d'un nouveau projet et à sa dimension métropolitaine. Le document qui nous est présenté aujourd'hui entérine cet abandon avec le retrait pur et simple de la ligne budgétaire correspondante, renonçant d'ailleurs au 1,6 million d'euros de financement de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) sur ce projet. Alors que nous avions, avec une certaine fierté, obtenu un apport complémentaire de l'ANRU sur le projet toulousain, nous voyons avec dépit une partie de cet argent repartir à Paris. C'est le symbole du manque d'ambition pour le quartier, mais aussi le symbole d'un engagement non tenu. J'ai eu l'occasion de développer d'autres points en Conseil Municipal mais à lui seul, cet abandon justifie que nous ne puissions voter cette délibération.

Mme TRAVAIL-MICHELET

Franck BIASOTTO complètera sur la question strictement toulousaine. On est tout de même là dans un processus formel. Les relations avec l'ANRU au niveau de la Métropole sont toujours structurées. On bascule effectivement d'un conventionnement qui a concerné une période, à un autre conventionnement. Le travail est en cours avec l'ANRU pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ensuite effectivement, chaque ville, chaque quartier travaille sur le projet strictement de quartier ou de ville. Le quartier concerné étant toulousain, je laisse la parole à Franck BIASOTTO pour compléter.

M. BIASOTTO

Je suis très heureux que vous posiez cette question, puisque effectivement je vous le confirme, nous serons d'accord là-dessus, il s'agit de l'abandon d'un projet. Mais contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas un projet structurant. La première question que je me suis posée en devenant maire de quartier, le 10 juillet dernier : que représente la Maison de l'Image ? que représentait la Maison de l'Image pour les riverains ? Je vais vous raconter une petite anecdote, certains m'ont dit : oui, ils étaient prêts à nous faire un cinéma. Le projet n'était donc pas partagé. On est sur l'abandon d'un projet non partagé, un projet sans co-construction avec les riverains. Simplement, nous avons la prétention de partir du besoin pour faire un projet partagé. Il me semble aujourd'hui que, dans ces quartiers dits prioritaires et difficiles, avec le contrat de ville pour lequel nous sommes cosignataires, il est temps de construire avec les habitants. J'attends beaucoup des conseils citoyens, qu'il y ait une vraie participation des riverains. C'est eux qui nous donneront leurs priorités, leurs préoccupations. Nous devons, en ces temps difficiles, tendre l'oreille et écouter un peu plus nos concitoyens. Nous devons connaître leurs priorités, leurs préoccupations, pour que nous puissions les transposer si nous en avons les moyens. Là, on pourra concrétiser de vrais projets structurants. J'en profite pour signifier qu'il est temps que nous travaillions différemment dans ces quartiers au lieu de toujours imposer, imaginer, transposer ce que je qualifierais de manière un peu triviale la « masturbation de l'esprit des sachants ». Je réitère, il faut écouter les riverains, travailler différemment, et reconquérir les quartiers. On ne va pas les reconquérir en partant du cœur de quartier, mais en partant des franges. A l'heure où on nous impose une meilleure mixité, si toutefois la mixité existe dans ces quartiers, un rééquilibrage des populations, la question est plutôt de savoir comment attirer de nouvelles populations. Des populations de type primo-accédants, des jeunes qui feront le pari de vivre dans ces quartiers dits prioritaires de la ville. Comment allons-nous les attirer pour mieux vivre ensemble demain dans ces quartiers ? Bien sûr, on a besoin d'éléments structurants, mais de quels éléments structurants parlons-nous ? Je pense que le contenu et les orientations abonderont dans mon sens puisque c'est la première fois que la politique de la ville permet de donner la parole aux concitoyens, aux riverains. Je crois qu'il est important, peut-être, de reculer pour mieux sauter mais en tout cas au moins on fera en sorte de transposer le besoin et les attentes de nos riverains.

M. GODEC

Quelques mots pour dire que cette question concerne bien la Métropole ; c'est bien Toulouse Métropole qui est chef de file sur la politique de la ville, ce n'est pas une question strictement municipale. Pour répondre aux éléments avancés par Monsieur BIASOTTO, nous ne voterons pas nous non plus cette délibération. Toutefois nous ne situons pas le sujet où Monsieur BIASOTTO l'a placé. La décision de ne pas réaliser la Maison de l'Image est prise depuis un certain temps, depuis 2014. Ce qui est acté par la convention de sortie aujourd'hui, c'est qu'il n'y aura pas de projet de remplacement de la Maison de l'Image. Or la décision qui avait été annoncée par l'équipe de Jean-Luc MOUDENC, c'était que la Maison de l'Image n'était pas un équipement approprié et qu'il décidait de substituer ce projet de la Maison de l'Image par un autre projet. Un projet qui aurait une vocation structurante et une vocation métropolitaine. Sur la question mixité sociale, évidemment il faut la mettre en œuvre dans tous les quartiers. Dans ce quartier aussi, il y a une mixité d'habitat, mais aussi une mixité de flux. Et avec ce projet structurant de la Maison de l'Image ou tout autre projet de remplacement, on aurait pu ramener de nouvelles populations dans ce quartier. On aurait pu donner une nouvelle image de ce quartier car il faut aussi le pratiquer pour avoir une image différente de celle des représentations. Et malheureusement, il n'y a pas de projet de remplacement. Aucun n'est mis en avant et l'ANRU est obligée d'en faire le constat. Toulouse Métropole ne propose pas d'autre projet. Et par conséquent, ce sont des subventions qui ne sont plus à la disposition de la collectivité et qui ne seront plus fléchées sur ce quartier. Et ça nous le déplorons fortement, non pas que vous ayez annulé le projet de la Maison de l'Image mais que vous ne soyez pas en capacité de mettre en place un projet de substitution.

DEL-15-641 - Programme Local de l'Habitat - Approbation de la modification n°2 et prorogation pour trois ans

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-794 - Logement social : modalités d'interventions 2016-2018 et signature des contrats d'engagement avec les opérateurs sociaux

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-795 - Programmation Habitat privé 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-796 - Logement social parc public : conditions d'octroi des garanties d'emprunt et mise à disposition du contingent réservé

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-644 - Réhabilitation 2016-2020 du parc locatif social de Toulouse Métropole : orientations et modalités d'octroi de subvention en cohérence avec le FEDER

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-798 - Acquisitions foncières pour le logement social : règles d'intervention de Toulouse Métropole et orientations

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-799 - Mise en œuvre des politiques en faveur d'une diversité de l'habitat : signature de la "charte de la production en Vefa"

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-15-536 - GPV Reynerie Bellefontaine (Toulouse) - Convention ANRU : adoption de l'avenant de sortie de la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [90 VOIX]

CONTRE [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHÉFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

15- COHÉSION SOCIALE

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion Sociale ?

M. RAYNAL

Mon intervention porte sur les attributions de subvention à l'École régionale de la seconde chance, à ARSEAA (association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte) et au Planning familial. Les attributions de subventions font évidemment l'objet d'une baisse de 10 %, comme cela a été précisé. Baisse que nous avons acté lors de la première tranche de subvention. Il s'agit maintenant de se prononcer sur des compléments, nous sommes plus réservés aujourd'hui sur cette baisse car les subventions apportées dans le domaine de la cohésion sociale sont quand même assez limitées. Nous sommes pour le moins interrogatifs sur l'utilité de baisser ces subventions et le signal que nous envoyons ne nous paraît pas très positif. Je le dis encore une fois, nous avons accepté le principe au mois de mars, nous ne le remettons pas en cause mais aujourd'hui, cela ne nous semble pas très bien venu. Donc, si on pouvait revenir sur ces questions, sans quoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme ESCUDIER

Pour répondre à vos interrogations sur la baisse des subventions, pour l'association de l'École des Parents et des Éducateurs, sachez que le financement est complémentaire. Il ne s'agit donc pas d'une baisse mais bien d'une attribution nouvelle de subvention, liée à la création du dixième espace Ecoute-Parents, puisque actuellement il y avait des permanences assurées à Fonbeauzard, Balma, Saint-Orens, Gagnac, Colomiers, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane, Blagnac et Beauzelle. Il y a donc une ouverture sur le quartier des Izards à Toulouse.

Sur ARSEAA et le planning familial, il s'agit d'un financement exceptionnel pour le Planning Familial. Là aussi, il ne s'agit pas d'une baisse mais bien au contraire d'une majoration. Comme vous le savez, le Planning Familial a subi de très lourdes difficultés financières. Il a été confronté à une condamnation par le Conseil des Prud'hommes et à des problèmes de gestion interne. L'ensemble des financeurs s'est réuni en juillet pour avoir ensemble une vision globale du Planning Familial et adopter une posture commune. C'est le cas aujourd'hui. L'ensemble des contributeurs a décidé de soutenir le planning sous conditions, afin que son action soit davantage bordée. Donc sur le Planning, il s'agit d'une subvention de 10 000 euros supplémentaires. Concernant la subvention de 38 000 euros à l'ARSEAA, il faut savoir qu'elle a pris le relais du service de protection de la jeunesse qui intervenait dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites. La SPJ ayant été dissoute, il s'agit bien d'une demande nouvelle de subvention formulée par ARSEAA.

M. RAYNAL

Et concernant l'École régionale de la seconde chance ?

Mme ESCUDIER

L'École de la deuxième chance a été informée il y a un moment de cela. Cela avait déjà été évoqué, ce n'est pas nouveau. Nous travaillons avec eux depuis bien longtemps. Si nous avions pu éviter cette baisse nous l'aurions fait. Malheureusement cette baisse est là mais elle a été travaillée, évoquée...

M. CARNEIRO

Très rapidement, c'est vrai que ce matin nous avons beaucoup débattu... Sous l'ancienne majorité, les groupes politiques avaient fait un effort de modération en matière d'intervention. J'étais président de groupe et je peux en parler en connaissance de cause. On peut regretter qu'il n'y ait pas la même discipline de ce point de vue là. D'autant, que ceux qui interviennent beaucoup frustrer un peu ceux qui ne peuvent plus s'exprimer aussi longtemps qu'ils l'auraient souhaité. Je voudrais simplement réitérer une requête que j'avais faite concernant l'obtention d'un bilan sur l'investissement que nous faisons sur le tissu associatif. Il serait de bon aloi que nous puissions avoir un bilan au moins des trois derniers exercices de chaque association, chaque fois qu'il y a une demande de financement public. Il serait intéressant également de connaître les cofinancements et que chaque association fasse un effort de promotion auprès des 37 communes de la Métropole. Nous pourrions alors avoir, sur chaque commune, une idée de ce qui est accessible et sous quelle forme. Pour avoir un véritable partenariat avec les associations, il faut que les associations soient parties prenantes, qu'elles bâtissent un petit peu plus. Plusieurs élus membres partagent ce souhait avec moi.

DEL-15-819 - Cohésion Sociale : Approbation de la convention "Dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grand Instance de Toulouse"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-818 - Cohésion Sociale : Attribution de subvention à l'association École des parents et éducateurs - dernière tranche 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-898 - École régionale de la seconde chance: Complément de subvention au titre de l'année 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [81 VOIX]*

ABSTENTION [45 VOIX] (MMES CALVET, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHÉFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES MAUREL, KATZENMAYER, MAURIN, ESCUDIER, FOUQUE, BORRIELLO.)

DEL-15-924 - Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations ARSEAA et Planning familial, au titre de 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

16- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Environnement ? Les délibérations sont mise aux voix.

DEL-15-803 - Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de l'Aussonnelle : avis de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-804 - Lancement de la révision du Plan Climat en Plan Climat Air Energie Territorial et engagement de Toulouse Métropole dans la labellisation Cit'ergie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-755 - Adhésion de Toulouse Métropole à l'Observatoire régional de la biodiversité Midi-Pyrénées

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

17- CULTURE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture ? Les délibérations sont mise aux voix.

DEL-15-877 - Marathon des Mots - édition 2016 - Convention financière passée avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°1 (attribution de la subvention annuelle)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-860 - Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys): approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-950 - Subventions aux associations culturelles - Exercice 2016 : attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement au Théâtre National de Toulouse (TNT)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

18- VOIRIE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Voirie ?

Mme TRAVAL-MICHELET

Sur les délibérations concernant l'Échangeur de la Fontaine Lumineuse, je voterai bien entendu ces délibération. Je vous rappelle néanmoins mon courrier du mois d'octobre à ce sujet. Je vous y demandais de bien vouloir faire une présentation aux élus de la commune de ce projet qui évolue. Je n'ai toujours pas obtenu de réponse.

M. MOUDENC

Très bien. Le cabinet a noté la nécessité de préparer une réponse.

M. CARNEIRO

Effectivement, nous ferons cette présentation. Simplement, je voudrais préciser que les délibérations sur l'échangeur concernent la desserte nord-ouest (DNO) pour laquelle nous sommes partenaires avec le Conseil régional, le Département, Airbus, la Chambre de Commerce et bien d'autres partenaires... Nous investissons également à l'ouest pour avoir une bonne accessibilité au bassin d'emploi. Contrairement à ce qui a été déclaré, il n'y a pas que des brouilles dans ce budget ! Une centaine de millions sont investis dans les aménagements et on a fait un effort. J'aurais voulu le dire tout à l'heure, mais je ne voulais pas non plus alourdir les débats. Nous avons fait un effort de régulation et de répartition équitable entre l'est, l'ouest, le nord et le sud. Dans cette programmation pluriannuelle des investissements, nous retrouvons une véritable volonté d'être acteurs dans toutes les démarches d'équipement en matière de voirie. C'est, bien entendu, plus particulièrement pour le secteur ouest où l'effort doit être conséquent, les bassins naturels d'emploi y étant localisés.

M. MOUDENC

Bien, l'engagement est pris et noté pour Karine TRAVAL-MICHELET en particulier.

DEL-15-745 - Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Bilan de la concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-15-734 - Échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

DEL-15-908 - Redevances réglementées d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz : Adoption et instauration des dispositions associées

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

19- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l' Eau et l'Assainissement?

M. SOLÉRA

Le rapport sur la qualité de l'eau est examiné chaque année, en présence des associations. Vous allez recevoir ce rapport que vous présenterez à votre Conseil Municipal, pour information. Ce rapport sera envoyé assez rapidement.

M. MAURICE

Simplement profiter du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et d'assainissement pour exprimer une demande que j'ai faite en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Nous souhaitons que puisse être présenté rapidement à notre assemblée, mais aussi à la CCSPL, un calendrier et une méthode sur la stratégie globale 2020. Il s'agit de garantir la transparence et la sérénité des débats. Nous savons que cet enjeu doit être réglé sous cette mandature en perspective de 2020. Je renouvelle notre requête d'un audit sur l'assainissement. Cet audit est nécessaire. Sur cette question, Monsieur TRAUTMANN nous a déjà apporté des réponses qu'il pourra peut-être exposer ici. Il est important d'avoir un travail d'audit pour que le débat s'ouvre, non seulement sur l'eau mais aussi sur l'assainissement.

M. TRAUTMANN

Monsieur MAURICE s'est effectivement exprimé sur le sujet lors de la CCSPL que je préside en votre nom, Monsieur le Président. Nous avons, avec Bernard SOLÉRA qui assistait également à cette réunion, répondu à la question : « comment préparer 2020 ? » c'est-à-dire la fin de la concession de Toulouse. Premièrement, une étude approfondie sur le dossier de l'eau est actuellement en cours. J'ai participé à une réunion qui s'est très bien passée. D'ici quelques trimestres, nous devrions avoir le résultat définitif. De plus, une consultation pour choisir le cabinet expert qui va nous accompagner sur l'assainissement a été lancée. Les candidats ont été reçus sous la présidence de Monsieur SOLÉRA. Il fera une proposition à la commission d'appel d'offres qui fera alors son choix. On est en train de lancer une consultation pour désigner l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui étudiera les possibilités qui s'offrent à nous : régie, affermage, concession, société d'économie mixte... Une fois réalisée cette étude, une proposition pourra être faite à cette assemblée qui retiendra la solution qui lui semble la meilleure. Naturellement, les associations membres de la CCSPL ont demandé à être informées et nous leur avons indiqué que nous jouerions « carte sur table » et que les informations leur seraient données.

M. SOLÉRA

J'ajouterai que mardi, il y a eu une réunion du personnel du Cycle de l'Eau où il a été présenté un diaporama qui retrace le calendrier justement évoqué. Il sera présenté lors de la prochaine commission Eau et Assainissement.

Mme CROQUETTE

Juste pour réitérer notre demande d'audit sur l'assainissement, mais si j'ai bien entendu la réponse de Messieurs TRAUTMANN et SOLÉRA, nous aurons cet audit dans le rapport approfondi. Ai-je bien compris ?

M. MOUDENC

Il n'y a pas de difficulté sur ce point.

DEL-15-848 - Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau et d'assainissement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-850 - Adoption des tarifs 2016 du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-849 - Adoption des tarifs 2016 du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole : détermination et modalités de révision

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-915 - Lancement du projet de méthanisation des boues d'épuration de l'usine Ginestous-Garonne et valorisation énergétique du biogaz produit : principe général et études associées

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-847 - Service public de production et distribution d'eau potable - principes de dégrèvements pour surconsommation émanant de fuites

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

DEL-15-904 - Service public d'assainissement des eaux usées - principes de dégrèvements pour surconsommation émanant de fuites

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

20- DÉCHETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux Déchets Urbains ? La délibération est mise aux voix.

DEL-15-679 - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

21- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux Sports et Bases de Loisirs ?

M. RAYNAL

Cette délibération a pour objet l'adoption d'une autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels du Club house de La Ramée pour des formations de secourisme. Ce n'est pas un sujet d'envergure mais on fait payer une association alors qu'elle dispense des formations de secourisme. C'est peu de chose, mais c'est ennuyeux de faire payer une redevance pour des formations utiles à tous. C'est un tout petit gain pour une grande gêne !

M. MOUDENC

Philippe PLANTADE va nous donner des informations là-dessus, mais je précise que cela a été fait en accord avec les personnes concernées...

M. RAYNAL

Elles ont été informées mais elles sont obligées d'être en accord avec le propriétaire. Sinon elles ne font plus rien !

M. MOUDENC

Ces associations font elles-mêmes payer ces activités. Il faut le savoir, ça ne vient pas « comme un cheveu sur la soupe ».

M. PLANTADE

Nous en avons discuté longuement en Commission et en Bureau ; il s'agissait d'encadrer l'utilisation de ces locaux qui sont assez spacieux. Cette association fait effectivement payer ces formations. Il nous a paru logique et légitime de fixer une redevance de 100 euros par mois, soit 20 euros par jour. Il s'agit aussi d'éviter des demandes supplémentaires d'utilisation des locaux au niveau de la Métropole. C'est symbolique, s'ils rencontrent des difficultés de paiement, on en discutera. Mais l'association est tout à fait d'accord pour honorer ce paiement mensuel.

M. MOUDENC

On n'interdit pas la ville de Tournefeuille de voter une subvention équivalente pour compenser...

DEL-15-802 - Base de Loisirs de La Ramée : Adoption d'une autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels du Club house pour des formations de secourisme

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [97 VOIX]

ABSTENTION [31 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHÉFEU, VEZIAN, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRÉ, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

22- VŒUX

M. Antoine MAURICE présente le vœu du groupe des élu-e-s écologistes relatif aux implantations d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de Toulouse Métropole

Mme SUSSET

Je vous invite à approuver ce vœu, qui vient appuyer le travail mené à travers l'élaboration d'une charte métropolitaine, à l'image de celle existant à Toulouse depuis 2012. Cette charte sera présentée en Conseil de la Métropole prochainement. Le groupe de travail se compose des maires des 37 communes de Toulouse Métropole ou de leurs représentants. Cette charte est inscrite dans le droit fil de la loi « Agir contre la pollution électromagnétique » qui a été votée en février dernier. Cette loi est relative à la sobriété, à la transparence, à la concertation, en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

DEL-15-0960 - Vœu du groupe des élu-e-s écologistes relatif aux implantations d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

M. MAURICE présente le vœu du groupe des élu-e-s écologistes en faveur du désinvestissement carbone du réinvestissement en faveur de la transition énergétique.

M. CARLES

Ce vœu avait été présenté précédemment et il prévoyait une modification du règlement financier. Il a été renvoyé devant la Commission des Finances qui a considéré que la teneur et le contenu même du règlement financier ne permettait pas d'y intégrer ce vœu. C'est la raison pour laquelle nous avons invité les élu-e-s écologistes à présenter à nouveau ce vœu en ne mentionnant pas que ces dispositifs devaient figurer dans le règlement financier.

M. BRIAND

Suite aux débats qu'il y a eu en commission des Finances et malgré les évolutions, j'invite le groupe Métropole d'Avenir à s'opposer à ce vœu. Cela n'empêche pas, en relation avec le vice-président en charge de l'environnement et la présidente de la commission, d'examiner les mesures qui pourraient être prises de manière non contraignante pour amener des démarches positives vis-à-vis de ces différents organismes. Plutôt que d'adopter une règle trop stricte et trop contraignante, on peut le cas échéant de manière informelle, ensemble, travailler à des actions et ce, en relation avec la Direction de l'environnement.

M.MOUDENC

Le vœu est mis aux voix. Il n'est pas adopté.

Mme DURRIEU présente le vœu du groupes des élu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens pour un service public des transports en concertation avec toutes les communes de l'agglomération.

M. LATTES

J'invite mes collègues à voter contre ce vœu. Quelques éléments, qui reprennent à la fois votre vœu et des remarques de votre collègue Pierre LACAZE. Le projet métropolitain que vous minorez, reste aujourd'hui le projet le plus ambitieux de France, avec le téléphérique urbain sud, avec le prolongement de 52 mètres, avec les Linéo et bien entendu avec le Toulouse Aerospace Express. Donc nous ne sommes pas sur une réduction de l'offre, au contraire, nous sommes sur un développement du réseau.

Sur le Prolongement de la ligne B, je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur Le Président qui a évoqué ses rencontres avec Monsieur AUBERTI. Simplement, le travail en cours a pour objectif un meilleur compromis entre la Métropole et les autres intercommunalités. Monsieur LACAZE évoque souvent les bouchons. Ils ne concernent pas une partie du territoire seulement mais portent sur l'ensemble du territoire. La réponse apportée doit être globale et non pas limitée à un territoire. Donc, nous apporterons une réponse globale à ces difficultés.

Sur la volonté de relier Labège au métro, Monsieur le Président et moi-même avons toujours été favorables à cette liaison, contrairement à certains d'entre vous. Nous restons sur cette logique. Quant au calendrier qu'évoquait Monsieur LACAZE pour critiquer nos réflexions, je le renvoie à la séance de demain parce que, jusqu'à maintenant, on a eu droit au calendrier fixé, j'allais dire « au doigt mouillé » de Monsieur LACAZE, qui évoquait 2030, 2035. On ne sait pas comment, on ne sait pas pourquoi ! Demain, il y aura un calendrier, des éléments, il pourra techniquement nous répondre je l'espère.

Sur la sous-traitance, ce n'est pas tout à fait une nouveauté, ça se fait toujours sur critères et ça continuera à se faire sur critères. Les lignes concernées sont des lignes spécifiques, atypiques, à faible fréquentation, courtes. J'ai les chiffres sous les yeux : la sous-traitance était de 12,5% et elle va passer à 13,6%. Ce ne sont pas des suppressions de lignes mais des réorganisations de lignes. Je vous indique, par exemple, qu'on est en train de reprendre le réseau de la Communauté d'Agglomération du Muretain. C'était un réseau entièrement sous-traité. Le Département a mis entièrement en sous-traitance son réseau scolaire. A chaque renouvellement, la régie départementale est elle aussi mise en concurrence. Les pourcentages sont donc très faibles. Si vous faites le bilan suppressions/augmentations, vous verrez que cette année, on augmente très considérablement l'offre kilométrage et les budgets en témoignent.

Sur la rationalisation, j'ai reçu cette semaine un des maires de Toulouse Métropole, pour voir comment améliorer les choses. On a constaté que certains des bus desservant sa commune passaient avec zéro personne dedans. Alors c'est vrai, on va rationaliser. Le bus qui partait à 6 h du matin en ne transportant personne partira peut-être à 6 h 30. Contrairement à ce qui est mentionné dans le vœu, ça améliorera l'atmosphère.

Sur la privatisation, je ne crois jamais avoir dit une seule parole sur une éventuelle privatisation. Alors on comprend bien l'enjeu pour Monsieur LACAZE, c'est-à-dire effrayer en particulier les salariés de Tisséo... Aussi, je le répète et je n'ai rien à ajouter, nous ne sommes pas dans une perspective de privatisation. Je n'ai rien contre le système de la régie. Ce qui m'intéresse par contre, c'est qu'elle soit bien gérée.

M. MOUDENC

Je mets le vœu aux voix. Il n'est pas adopté.

Y a t-il des questions diverses ? Je vous remercie et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h00.